

2016_CT2_153

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Présentation du rapport annuel 2015 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité du Territoire du Pays d'Aix

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane -PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERGER Reine - PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Robert DAGORNE donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire / Déplacements, mobilité transports et infrastructures

■ Séance du 12 octobre 2016

03_2_01

■ Présentation du rapport annuel 2015 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 prévoit par son article 46 (article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales) la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité « pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus ».

Conformément à cette loi, par délibération n° 2007_A374 du 14 décembre 2007 la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a créé une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Sa composition a ensuite été modifiée par délibération n°2008_A015 du 26 juin 2008 puis par délibération du 3 juillet 2014 pour tenir compte de modifications de fonctions au sein de la CPA et pour assurer la représentativité de l'ensemble des handicaps.

Enfin, la délibération n°B230_2015 du Bureau communautaire du 11 juin 2015 a modifié le nom et le fonctionnement de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité eu égard à la parution d'une ordonnance et à des besoins nouveaux de la collectivité.

En vertu de l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité doit produire un rapport annuel pour :

1. Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics, et des transports,
2. Énumérer des propositions pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
3. Donner des informations sur la mise en place d'un dispositif permettant de recenser les logements accessibles

Le rapport présenté à l'instance délibérante est transmis au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des

Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

En l'occurrence, du fait de la composition des communes du Territoire du Pays d'Aix, il sera transmis simultanément dans le Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône.

Pour la Commission Intercommunale de la CPA, l'animation de la démarche de concertation repose sur une instance plénière qui se réunit deux fois par an et sur 4 groupes de travail qui se réunissent autant que de besoin. Ces groupes de travail reprennent les thématiques citées par la loi pour la commission, à savoir : transport, espaces publics et habitat. Un quatrième groupe est créé sur la thématique emploi et insertion, reprenant une compétence obligatoire de la collectivité.

Après un point sur le fonctionnement effectif de la commission, le rapport annuel 2015, qui est le 7e de la commission, présente pour chaque groupe de travail, le bilan de l'accessibilité dans son domaine et les propositions d'amélioration. Il fait état également des résultats qu'il a pu obtenir.

Il est le reflet d'une activité importante cette année du fait de l'obligation pour les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) et les autorités organisatrices de transport (AOT) de réaliser leur agenda d'accessibilité programmée. La commission a ainsi été saisie pour avis par les directions des bâtiments et des transports de la CPA pour leurs agendas respectifs et par 25 communes du territoire.

La commission a permis également la concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées tout au long de l'audit des points d'arrêts des transports urbains et interurbains. Un arrêt type a été validé et sera mis en œuvre dans le cadre de la programmation des travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-3 ;
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- La loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit ;
- L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
- La délibération n° 2007-A374 du Conseil communautaire de la CPA du 14 décembre 2007 portant création de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;

- La délibération n° 2008-A015 du Conseil communautaire de la CPA du 26 juin 2008 portant modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées ;
- La délibération n° 2014_A120 du Conseil communautaire de la CPA du 3 juillet 2014 portant modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées ;
- La délibération n°2015_B230 du Bureau communautaire de la CPA du 11 juin 2015 portant modification du nom et du fonctionnement de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la commission Aménagement de l'espace et mobilité du 20 septembre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique:

Le Conseil de Territoire prend acte du rapport annuel 2015 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Rapport annuel
Commission Intercommunale
pour l'Accessibilité

Année 2015

Introduction	
I Fonctionnement de la commission	3
I 1 Composition de la commission.....	4
I-2 Fonctionnement général.....	5
II Bilan et propositions du groupe de travail Transport	6
II-1 Annexe accessibilité du Plan de Déplacement Urbain (PDU),.....	6
II-2 Audit de la sécurité et de l'accessibilité aux points d'arrêts de bus.....	9
II-3 Enquête auprès des dépositaires.....	13
II- 4 Consultation de la commission sur le projet de contenu du S'dAp des transports de la CPA.	15
II-5 La préparation du futur transport en TAD pour les PMR.....	24
II-6 Gratuités en matière de transport.....	30
II-7 Projets 2016 : premières réalisations du Sd'APT.....	31
III Bilan et propositions du groupe espaces publics	33
III-1 Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap des bâtiments communautaires de la CPA.....	33
III-2 Projets d'Adap dans les communes.....	37
III-3 Divers.....	38
IV Bilan et propositions du groupe habitat	40
IV-1 Bilan et projet de la convention de 2012 pour trois ans avec Handitoit Provence :	40
IV-2 Bilan de l'aide aux bailleurs :	43
V Bilan et propositions du groupe emploi	44
V-1 Action Agefiph à Aix en Provence.....	44
V-2 Journée portes ouvertes des ESAT.....	45
V-3 Autres forums pour l'emploi et actions locales.....	46

Annexes

- 1- Présentation du territoire et de la collectivité
- 2- Apport théoriques de la mission Handicaps
 - 2-1 Présentation des textes parus concernant les ERP
 - 2-2 Présentation des textes parus concernant le transport
 - 2-3 Présentation des textes parus concernant la voirie
 - 2-4 Présentation des textes parus concernant l'emploi
 - 2-5 Présentation de la loi n° 2015-988 du 05 août 2015
- 3 Zoom sur les points d'arrêts
 - 3-1 Listes des points d'arrêts en impossibilité technique avéré
 - 3-2 Listes des points d'arrêts prioritaires
- 4- Consultation de la commission sur les Adap des communes
 - 4-1 Consultation sur le lancement de la démarche Adap.
 - Aix en Provence
 - La Roque d'Anthéron
 - 4-2 Consultation sur le projet de contenu des Adap

Introduction

En vertu de l'article L.2143-3 du code général des collectivités locales, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité doit produire un rapport annuel pour :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics, et des transports
- énumérer des propositions pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- donner des informations sur la mise en place d'un dispositif permettant de recenser les logements accessibles.
- Depuis la loi n°2014-1090 du 26 septembre 2014, n°2015-988 du 05 août, ratifiant l'ordonnance, la commission intercommunale doit également tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Le rapport présenté à l'instance délibérante est transmis au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

En l'occurrence, du fait de la composition des communes de la CPA, il sera transmis simultanément dans le Vaucluse et dans les Bouches du Rhône.

Annexe 1 Présentation du territoire et de la collectivité territoriale

La Commission Intercommunale pour l'accessibilité de la Communauté du Pays d'Aix présente avec le rapport d'activité 2015 son septième rapport.

I Fonctionnement de la commission

La commission a été créée par délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix du 14 décembre 2007.

L'animation de la démarche de concertation repose sur une instance plénière qui se réunit deux fois par an et 4 groupes de travail qui se réunissent en principe chacun quatre fois par an, mais de fait en fonction des besoins. Ces groupes de travail reprennent les thématiques citées par la loi pour la commission, à savoir : transport, espaces publics et habitat. Un quatrième groupe est créé sur la thématique emploi et insertion, reprenant une compétence obligatoire de la collectivité.

La composition a été modifiée par délibération du 28 juin 2008 afin de tenir compte de tous les handicaps et de certaines modifications au sein de la communauté.

Enfin, avec le renouvellement des conseils communautaires suite aux élections de mars 2014, une nouvelle modification a eu lieu. Le principe des groupes de travail a été conservé.

Les modifications principales ont porté sur la participation systématique possible de toutes les communes et l'ajout de plusieurs associations. Elles ont anticipé les modifications légales apportées par l'ordonnance de septembre 2014.

Le conseil communautaire a ensuite approuvé une délibération qui prend en compte le nouveau nom et les nouvelles missions régaliennes de la CIA, à savoir la gestion d'une base de donnée des ERP accessibles et des dépôts d'agenda.

I 1 Composition de la commission

1-Collège des Élus :

- Le membre du bureau délégué à la politique d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite : Mme CESARI
- Le membre du bureau délégué à l'organisation des transports et coordination de la mobilité : Mr BARRET
- Le membre du bureau délégué à l'emploi et à la formation : Mr BOULAN
- Le Vice-Président délégué à l'habitat, équilibre social de l'habitat, programme local de l'habitat et renouvellement urbain : Mr FERRAUD
- Le Maire, ou son représentant, de chaque commune de la communauté d'agglomération.

Pour les deux autres collèges, il y a un groupe de base et des invités complémentaires par groupe de travail. Tous sont invités aux plénières 2 fois par an : juin et décembre.

2-Collège des associations, un représentant de :

- Au titre du handicap moteur : l'Association des Paralysés de France (APF) - Mme HANOT et Mme REYNAUD
- Au titre du handicap visuel : l'Association Valentin Haüy - Mme MARINOT
- Au titre du handicap auditif : l'association SURDI 13 - Mr THIERRY
- Au titre du handicap mental : l'Union départementale des parents d'enfants inadaptés (UDAPEI) - M. RUIN
- au titre du handicap cognitif : l'Association des familles des traumatisés crâniens (AFTC) - Mr MOINAUX
- au titre du handicap psychique : l'Association Espoir Provence - Mr ROUSSEL
- au titre des associations locales pluri handicap : l'association Étincelle 2000 de Gardanne – Mme PAGE, Nouveau Regard sur le Handicap (NRH) des Pennes Mirabeau - Mme KLEIN, Handiprovence de Pertuis - Mme DECKER, Parcours handicap 13 Pays d'Aix - Mme DIEDERICHS

et en complément pour les groupes de travail :

- au titre du logement : l'association Handitoit Provence - Mr BENICHOU
- au titre des déplacements : l'association 13 accessible – Mr DELUCA
- au titre de l'emploi : L'association ADAPT - Mr METIVET
- au titre des bâtiments et des espaces publics : l'association Jaccede - Mr LAPLANE

3-Collège des usagers et experts, un représentant de :

- Conseil de Développement : Mr RUIN
- Service handicap du CCAS de la ville d'Aix-en-Provence : Mme DUMAS

- Maison Départementale des Personnes Handicapées : Mme NOUGUIER pour le groupe emploi uniquement
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) : Mr NAL

et en complément pour les groupes de travail :

- au titre des déplacements : L'association APAJH : Mr SIVIRISSIAN
- au titre de l'emploi : Pôle emploi - Mme BARTOLOMEI et Cap Emploi - Mme PLANQUE
- au titre du logement : L'Association régionale des organismes HLM (AROHLM) - Mr LEONARDI
- au titre des bâtiments et des espaces publics : L'association des commerçants de la ville d'Aix-en-Provence :-Mr CUOGHI

D'autres personnes, non prévues dans la délibération, seront également invitées.

- Les techniciens des communes désignés ou intéressés
- Les techniciens de la CPA intervenant dans les thématiques
- Pour le groupe habitat, les bailleurs sociaux

I-2 Fonctionnement général

Après avoir été confiée en 2009 au service juridique, la prise en charge administrative de la commission a été confiée début 2010 à la Mission Handicaps alors nouvellement créée à la Communauté du Pays d'Aix.

Progressivement, la commission et ses groupes de travail ont vu une montée en charge des participants entre 2009 et 2015, de 12 à 30 participants selon les réunions en 2015. Cette année, ce sont 20 communes qui ont participé, légèrement moins nombreuses que l'année précédente. Les associations représentatives de personnes handicapées sont régulièrement présentes et apportent leur point de vue aux débats.

L'année 2015 a été bien remplie avec douze réunions et a été une année « sous influence » des Ad'Ap des ERP mais aussi de celui de la direction des transports.

La commission a fonctionné dans un local accessible pour les personnes à mobilité réduite, avec des toilettes aménagées et un vaste parking gratuit. La salle est sonorisée et la boucle magnétique est en cours d'installation fin 2015.

Les communes qui le souhaitent, peuvent inviter la CIA dans leurs locaux mais cela n'est pas arrivé en 2015 depuis les modifications des conseillers communautaires.

À la demande des membres de la commission, la Mission Handicaps, service qui gère et anime la CIA, a proposé des apports théoriques sur des points d'actualités (lois, innovation technique, rapports, etc). En 2015, de nombreux textes sont parus et une présentation a eu lieu, quasiment à chaque réunion. Ces apports figurent en annexe du présent document. La commission a ainsi un rôle pédagogique et de veille juridique.

Annexe 2 Les apports théoriques de la Mission Handicaps

Pour 2016, du fait de l'entrée en métropole, l'existence de la CIA dans sa forme actuelle ainsi que la reprise des réunions sont encore des questions sans réponses...

Mais les services continueront à travailler et des informations régulières seront données aux communes.

De nouveaux projets vont même démarrer : des « manifestations itinérantes » dont le contenu et les communes d'accueil sont encore à définir avec les partenaires.

II Bilan et propositions du groupe de travail Transport

Cinq réunions ont eu lieu en 2015

II-1 Annexe accessibilité du Plan de Déplacement Urbain (PDU),

1- La dernière version du PDU a été présentée à la commission en Janvier 2015 afin de prendre en compte les remarques et attentes de la commission avant son vote.

Calendrier 2015 :

- Arrêt du PDU en conseil de communauté le 19 février
- Avis des personnes publiques consultées entre Mars et Mai
- Enquête publique 15 juin/15 juillet
- Rapport de la commission d'enquête septembre
- Approbation du PDU avant décembre 2015 voté ensuite en conseil communautaire.

2- Rappel du contenu de l'annexe Accessibilité

Une annexe constitutive du projet qui intègre

- Le rappel de l'État des lieux : Ad'Ap, S'Adap, PAVE, ERP....
- Les Actions dédiées à l'amélioration de la mobilité PMR inscrites au PDU
- Le Chiffrage des mesures
- La Programmation des équipements sur les 10 ans à venir avant le 26/09/2015

3- Rappel des attentes exprimées par la commission en 2013

- Proposer du transport PMR dédié et faciliter l'accès au transport régulier
- Des actions en faveur des handicaps sensoriels pour faciliter l'accès aux TC
- Garantir la continuité de la chaîne des transports entre réseaux TC
- Sensibiliser les usagers des TC à la prise en compte des PMR : faciliter la mixité
- Mettre en œuvre la loi de 2005 : inciter et assister les communes dans la mise en œuvre de l'accessibilité des linéaires communaux
- Développer une stratégie de la CPA et des communes pour libérer les cheminements majeurs des obstacles
- Informer via Internet : préparer son voyage sur le web avec un plan repérant les places réservées aux PMR et les linéaires accessibles vers les ERP

Autres attentes des communes à relayer dans le PDU

- Une mise en accessibilité de cheminements piétons
- La possibilité à l'ensemble des populations de la CPA atteintes d'un handicap d'avoir accès à la mobilité
- Le regroupement des services administratifs en un lieu accessible
- Une meilleure coopération avec les représentants des personnes handicapées sur les questions et solutions en matière d'amélioration de l'accessibilité.

4- État des lieux

	PAVE approuvé-engagé	PAVE en projet ou à engager	Montant du PAVE
Aix en Pce			102 066 590 €
Beau recueil			
Bouc Bel Air			435 220 €
Cabriès			1 034 200 €
Châteauneuf le Rouge			230 250 €
Coudoux			199 010 €
Eguilles			1 008 400 €
Fuveau			2 516 400 €
Gardanne			2 792 730 €
Gréasque		En projet	
Juques			
La Roque d'Anthéron			304 000 €
Lambesc			2 760 500 €
Les Pennes Mirabeau			1 793 955 €
Le Puy Ste Réparate		En projet	
Le Tholonet			240 000 €
Meyragues			1 005 440 €
Meyreuil			3 136 745 €
Mimet			
Perthus			7 320 000 €
Peynier			
Peyrolles			
Puyoubert			
Rognes		En projet	
Roussel			634 100 €
St Antonin		CPA	
St Cannat			1 389 750 €
St Estève Janson			2 650 000 €
St Marc Jaumegarde			
St Paul les Durance			33 300 €
Simiane Collongue			1 285 780 €
Trets			1 823 165 €
Vauvenagues			
Venelles			3 057 180 €
Ventabren			156 000 €
Mitollas			1 353 440 €
			139 226 155 €

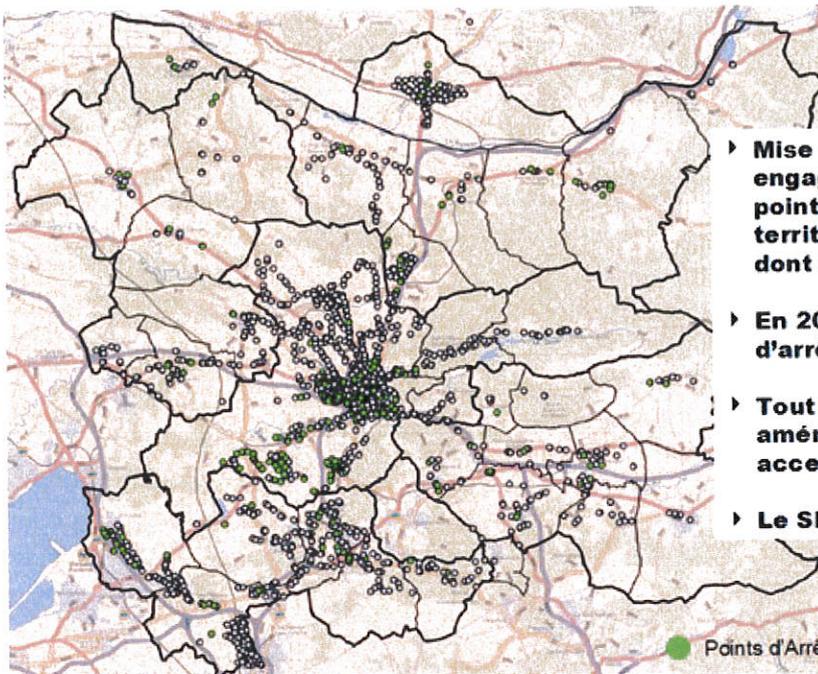
Avancement des PAVE sur la CPA

29 PAVE arrêtés ou en cours sur la CPA

4 prochainement lancés
2 'en attente' de décision

Pas de véritable référentiel financier :
139 millions d'euros sur 24 communes

La mise en accessibilité des points d'arrêts



► Mise en accessibilité engagée des 2 300 points d'arrêts sur le territoire de la CPA dont 900 sur Aix en Bus

► En 2014 : 638 points d'arrêts accessibles

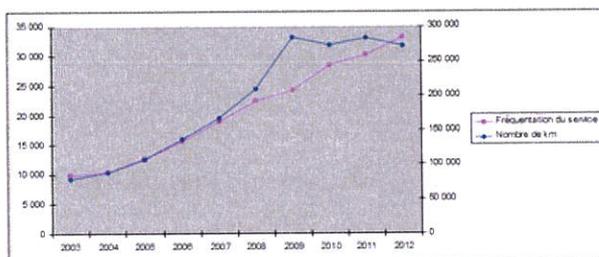
► Tout nouvel arrêt aménagé est accessible

► Le SD'AP engagé

● Points d'Arrêts accessibles 2012

La desserte ACCESSIBUS

Offre et usage sur le service Accessibus



Depuis 2003, date de création du service Proxibus+, l'offre de km et la fréquentation ont triplé pour se situer à 32 630 voyages et 234 750 km en 2013. Le nombre de véhicules est passé de 3 à 9 en 2014.

5- Axes de développement

1er objectif : Favoriser l'autonomie du déplacement

Promouvoir l'égalité des chances, en élargissant les dispositifs de transport dédié.

2nd objectif : poursuivre la mise en accessibilité du réseau par les points d'arrêts et véhicules

Généraliser l'accessibilité à l'ensemble du réseau de TC de l'agglomération : SDA

Un parc de véhicules 100 % accessible dès 2015

3e objectif : Garantir la chaîne de l'accessibilité

Le projet de PDU vise à mettre en cohérence les PAVE et les aménagements des points d'arrêts.

Le PDU comprend 24 actions dont certaines concernent plus particulièrement l'accessibilité

Mesures en matière d'aménagement :

Améliorer l'accès PMR aux réseaux de transport collectif

Action 6/ Améliorer la mobilité en transports en commun des personnes à mobilité réduite sur l'ensemble de la CPA.

Aménager des cheminements PMR

Action 14/ Réaliser des plans piétons communaux en concrétisant les PAVE

Améliorer le stationnement des PMR

Action 8/ Redistribuer l'offre de stationnement selon les usages

Pour les services de transports :

Une offre accessible.

Une offre de transport dédiée

Action 6/ Améliorer la mobilité des personnes à mobilité réduite sur l'ensemble de la CPA

Des outils d'aide au voyage

Action 20/ Annoncer en temps réel l'arrivée et départ des bus et cars+ la préparation et l'aide aux voyages.

6- Après cette présentation, la commission a abordé spécifiquement les points suivants :

- En ce qui concerne Accesibus, l'extension par bassin de vie est une bonne chose mais la demande porte aussi sur les trajets vers la ville centre et vers quelques pôles d'attraction (Plan de campagne, zone d'activités à Eguilles, etc.).
- Même si tous les points d'arrêts étaient mis en accessibilité, le service Accesibus serait nécessaire pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre aux points d'arrêts.
- Il serait intéressant de transposer « les ambassadeurs de la mobilité » vers le public PMR.
- Les Parkings-relais sont à valoriser. Pour les PMR le cheminement autour du parking relais est important.

II-2 Audit de la sécurité et de l'accessibilité aux points d'arrêts de bus

1- Méthodologie de l'audit des points d'arrêts et du Sd'AP de la CPA

La commission a été informée régulièrement des avancées de la réalisation de l'audit accessibilité-sécurité des points d'arrêts de bus. L'audit a porté sur plus de 2600 points d'arrêts avec une grille d'analyse qui avait été précédemment validée avec les associations. En fonction des résultats, les arrêts sont accessibles totalement, partiellement ou pas du tout, sachant que l'accessibilité est abordée par type de handicap.

Evaluation des points d'arrêts :

Les grilles d'évaluation des points d'arrêts ont été présentées à la commission qui les a validées. Certains éléments, ceux qui figurent dans les textes généralement, sont déclarés "incontournables" (exemples = aire de rotation de 1m50, pente inférieure à 5%). D'autres sont déclarés "optionnels" (exemple = présence d'éclairage public, marquage UFR).

Seuls les critères qualifiés d'incontournable entraîneront le classement en point d'arrêt inaccessible. Les critères sont classés par type de handicap.

Lorsqu'un arrêt est considéré comme accessible c'est que tous les critères d'accessibilités sont remplis, lorsqu'il est considéré comme partiellement accessible, les critères essentiels

d'accessibilité sont remplis et lorsqu'il est considéré comme non accessible, aucun critère n'est rempli.

2- Présentation des résultats définitifs de l'audit des points d'arrêts de bus

Cet audit est la base du schéma d'Accessibilité des Transports / Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) dont le dépôt est obligatoire avant le 27 septembre 2015, comme pour les agendas des bâtiments. Un délai de 3 ans pour réseaux urbains et de 6 ans pour interurbains (donc une période de 9 ans) est demandé. Des concertations ont eu lieu en cours d'audit avec le syndicat mixte des transports (autres AOT du 13), et les gestionnaires de voirie.

Les points d'arrêts

- 2 563 points d'arrêt audités (dont 1 109 sur Aix en bus)
- 1 031 points d'arrêt prioritaires* (dont 760 en urbain et 271 en interurbains)
*Prioritaires au sens de la loi, c'est-à-dire, desservis par au moins 2 lignes de TR, lignes structurantes, établissements spécialisés, etc....
- 469 points d'arrêt en ITA* (dont 282 sur Aix en Bus)
*ITA au sens de la loi, c'est-à-dire, pente >5 % ou largeur de la plate-forme <2,20m en urbain et 2,85m en interurbain. ITA = impossibilité technique avérée
- La gare routière d'Aix-en-Provence n'est pas considérée comme un point d'arrêt, mais comme un pôle d'échange.

Les points d'arrêts

Résultat de l'audit (1)

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix		Nombre	Pourcentage
Arrêts audités		2547	-
Accessibilité aux UFR et déficients moteurs	Arrêts accessibles	1	0,0%
	Arrêts partiellement accessibles	98	3,8%
	Arrêts non accessibles	2448	96,1%
Accessibilité aux déficients visuels	Arrêts accessibles	2	0,1%
	Arrêts partiellement accessibles	1218	47,8%
	Arrêts non accessibles	1327	52,1%
Accessibilité aux déficients auditifs	Arrêts accessibles	23	0,9%
	Arrêts partiellement accessibles	2117	83,1%
	Arrêts non accessibles	407	16,0%
Accessibilité aux déficients cognitifs	Arrêts accessibles	875	34,4%
	Arrêts non accessibles	1672	65,6%

Résultats de l'audit (2)

Accessibilité aux déficients visuels					
		Accessible	%	Non accessible	%
Bande de guidage le long du quai	Oui		0,2%	Non	99,8%
Mobiliers / Obstacles	Absence de mobiliers / obstacles Mobiliers / obstacles conformes à l'abaque de détection		92,3%	Mobiliers / obstacles non conformes à l'abaque de détection	7,7%
Mobiliers / Obstacles	Bande de contraste conforme		99,1%	Absence de bande de contraste Bande de contraste non conforme	0,9%
Eclairage mobilier ou public	Eclairage public ou éclairage du mobilier		84,0%	Aucun éclairage	16,0%
Grilles / Trous / Fentes	Conformes		59,1%	Non conformes	40,9%
Rupture de niveau de plus de 40 cm	Absence / Présent avec garde-corps		58,1%	Présent sans garde-corps	41,9%

Accessibilité aux déficients auditifs					
		Accessible	%	Non accessible	%
Carrefour à proximité de l'arrêt	Non		32,4%	Oui	67,6%
Sommet de côte à proximité de l'arrêt	Non		97,2%	Oui	2,8%
Eclairage mobilier ou public	Eclairage public ou éclairage du mobilier		84,0%	Aucun éclairage	16,0%
Dispositif visuel (information en temps réel)	Oui		1,1%	Non	98,9%

Accessibilité aux déficients cognitifs					
		Accessible	%	Non accessible	%
Présence de mobilier signalant le point d'arrêt	Poteau ou Abris		91,6%	Absence de mobilier	8,4%
Affichage latéral comportant le nom de l'arrêt	Oui		49,1%	Non	50,9%
Tête de mobilier (nom du PA, lignes)	Oui		77,2%	Non	22,8%
Eclairage mobilier ou public	Eclairage public ou éclairage du mobilier		84,0%	Aucun éclairage	16,0%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Résultats de l'audit (3)

Accessibilité aux UFR ou déficients moteurs				
	Accessible	%	Non accessible	%
Largeur de passage au droit du mobilier	Minimum 0,90 cm libre de tout obstacle	90,3%	Inférieur à 0,90 m libre de tout obstacle	9,7%
Marquage UFR	Oui	0,7%	Non	99,3%
Largeur de la plateforme	2,20 m en urbain / 2,85 m en interurbain et mixte	32,2%	Inférieur à 2,20 m en urbain / inférieur à 2,85 m en interurbain	68,4%
Présence d'une aire de rotation d'1,50 m	Disponible et identifiée / Disponible non identifiée	72,2%	Non disponible	27,8%
Hauteur du quai	14 cm sur Aix, St Marc et Venelles / 18 cm ailleurs	12,2%	Différents de 14 cm ou 18 cm selon implantation	87,8%
Accessibilité du cadre d'information	Accessible / Décalé par rapport à l'assise / Derrière l'assise	75,4%	Non accessible / Absent	24,6%
Hauteur du bas du cadre d'information	Supérieur ou égale à 0,9 m	37,1%	Inférieur à 0,90 m	62,9%
Pente	Inférieure à 5%	81,5%	Supérieure à 5%	18,5%
Dévers	Inférieur à 3%	51,0%	Supérieur à 3%	48,1%
Ressauts	Absence / Présence de ressauts conformes	82,1%	Ressauts non conformes	17,9%
Rupture de niveau de plus de 40 cm	Absence / Présent avec garde-corps	58,1%	Présent sans garde-corps	41,9%
Pas d'âne	Non	99,4%	Oui	0,6%
Nature du sol	Enrobé / Béton / Stabilisé Dalles / Pavés	82,2%	Sol naturel / Gravillons Absence de cheminement	17,8%
Grilles / Trous / Fentes	Conformes	59,1%	Non conformes	40,9%
Mobiliers / Obstacles	Absence de mobiliers / obstacles Mobiliers / obstacles non gênants	91,4%	Mobiliers / obstacles gênants	8,6%
Présence traversée piétonne	Oui	50,5%	Non	49,5%
Éclairage mobilier ou public	Éclairage public ou éclairage du mobilier	84,0%	Aucun éclairage	16,0%

Annexe n° 3 Zoom sur les points d'arrêts.

469 points d'arrêt en ITA (dont 282 sur Aix en Bus)

ITA au sens de la loi :

- pente >5% ou
- largeur de la plate-forme du point d'arrêt <2,20 m en urbain,
- largeur plate-forme du point d'arrêt <2,85 m en interurbain,
- impossibilité de déplacer le point d'arrêt.

Résultats par communes

Commune	Nb de P.O.	Nb de P.O. en ITA	% de P.O. en ITA	Nb de P.O. en ITA	Nb de P.O. à l'arrêt (en ITA ou non en ITA)
AIX EN PROVENCE	1022	605	59%	275	711
LE THOLONET	19	7	37%	2	
VENELLES	65	11	16%	4	
PERTUIS	25	25	100%	12	25
GARDANNE	115	21	18%	14	24
GREASQUE	15	5	33%		
VITROLLES	217	65	30%	30	125
LES PENNES MIRABEAU	154	60	39%	30	
BOUC BEL AIR	114	44	38%	15	271
CABRIES	55	25	45%	14	
LE PUY STE REPARADE	50	15	30%	2	
FUYEVAL	55	11	20%	5	
SIMIANE COLLONGUE	49	5	12%	2	
VENTABREN	49	7	14%	2	
ÉQUILLES	42	17	40%	10	
ROUSSET	57	20	34%	5	
MEYREUIL	55	15	27%	5	
ST MARC JAUMESGARDE	55	7	13%	5	
MIMET	55	5	9%	2	
COUDOUX	25	7	28%	4	
LAMBESC	25	11	44%	4	
PEYNIER	24	10	42%	1	
VALVÉNARQUES	24	5	21%	1	
ROGNES	22	2	9%	1	
BOUQUES	19	12	63%	1	
CHATEAUNEUF LE ROUGE	15	1	7%		
MEYRARGUES	15	14	93%	4	
LA ROQUE D'ANTHERON	15	15	100%	5	
FUYLOUBIER	12	4	33%	5	
ST CANNAT	12	5	42%	5	
PEYROLLES EN PROVENCE	7	4	57%	2	
TRETS	5	5	100%	4	
ST PAUL LEZ DURANCE	5	5	100%		
ST ANTONIN SUR BAYON	5	2	40%		
BEAURECUEIL	2	1	50%		
ST ESTEVE JANSON	2	2	100%	2	
Total Somme - Cout_total	2563	1156		469	1031

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
Date de télértransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

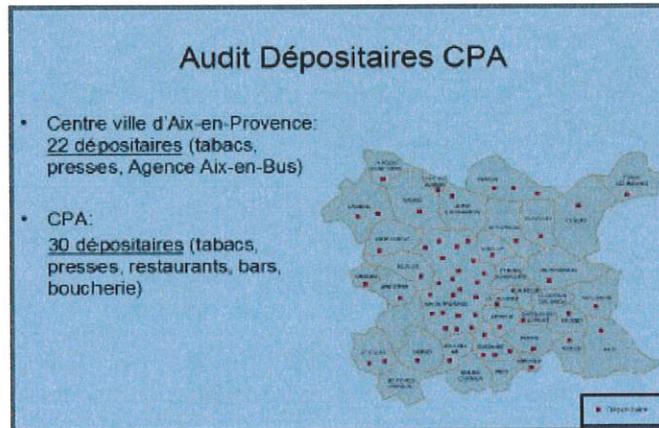
Commune	Accessibilité aux UFR et déficients moteurs						Accessibilité aux déficients visuels						Accessibilité aux déficients auditifs						Accessibilité aux déficients cognitifs					
	Accessible			Non accessible			Accessible			Non accessible			Accessible			Non accessible			Accessible			Non accessible		
	Nb	%		Nb	%		Nb	%		Nb	%		Nb	%		Nb	%		Nb	%		Nb	%	
AVENPROVENCE	1022	0	0,0%	29	2,8%	993	97,2%	1	0,1%	482	47,2%	539	52,7%	19	1,5%	841	82,3%	162	15,2%	216	20,9%	706	69,1%	
BEAUCHEUIL	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	
BOUC BEL AIR	114	0	0,0%	1	0,9%	113	99,1%	1	0,9%	33	29,3%	80	70,2%	0	0,0%	104	91,2%	10	8,8%	46	40,4%	68	59,6%	
CABRES	66	0	0,0%	0	0,0%	66	100,0%	0	0,0%	23	34,8%	43	65,3%	0	0,0%	57	86,4%	9	13,6%	30	45,5%	36	54,5%	
CHATELAIN DE LE ROUGE	18	0	0,0%	0	0,0%	18	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	18	100,0%	0	0,0%	14	77,8%	4	22,2%	0	0,0%	18	100,0%	
COLOUCOUR	28	0	0,0%	0	0,0%	28	100,0%	0	0,0%	20	71,4%	8	28,6%	0	0,0%	24	85,7%	4	14,3%	1	3,6%	23	82,1%	
EGLAISE	42	0	0,0%	0	0,0%	42	100,0%	0	0,0%	29	69,0%	13	31,0%	0	0,0%	34	81,0%	8	19,0%	7	16,7%	2	4,8%	
FUNEAU	58	0	0,0%	0	0,0%	58	100,0%	0	0,0%	20	34,5%	34	58,6%	0	0,0%	33	56,9%	21	36,2%	2	3,4%	52	89,7%	
GARDIANNE	118	0	0,0%	0	0,0%	118	100,0%	0	0,0%	86	72,9%	32	27,1%	0	0,0%	100	87,3%	18	12,7%	13	11,9%	65	55,1%	
GREAGOLE	18	0	0,0%	0	0,0%	18	100,0%	0	0,0%	8	44,4%	8	44,4%	0	0,0%	13	72,2%	3	16,7%	0	0,0%	16	88,9%	
ADOUQUES	19	0	0,0%	0	0,0%	19	100,0%	0	0,0%	9	47,4%	4	21,1%	0	0,0%	11	58,0%	6	31,6%	1	4,8%	18	94,7%	
LA ROCHE D ANTHON	13	0	0,0%	0	0,0%	13	100,0%	0	0,0%	23	82,1%	5	17,5%	0	0,0%	28	100,0%	0	0,0%	28	100,0%	0	0,0%	
LAMBEC	60	0	0,0%	0	0,0%	60	100,0%	0	0,0%	16	26,7%	44	73,3%	0	0,0%	27	45,0%	33	55,0%	1	1,7%	59	98,3%	
GREGOULE	18	0	0,0%	0	0,0%	18	100,0%	0	0,0%	8	44,4%	8	44,4%	0	0,0%	13	72,2%	3	16,7%	0	0,0%	16	88,9%	
LES PERMES NARPAHEU	184	0	0,0%	0	0,0%	184	100,0%	0	0,0%	85	46,2%	99	53,8%	4	2,2%	162	88,0%	18	9,8%	84	45,7%	100	54,3%	
MEYRAGUES	18	0	0,0%	0	0,0%	18	100,0%	0	0,0%	12	66,7%	6	33,3%	0	0,0%	11	61,1%	7	38,9%	6	33,3%	2	11,1%	
MEYREUIL	36	0	0,0%	0	0,0%	36	100,0%	0	0,0%	16	44,4%	16	44,4%	0	0,0%	25	69,4%	7	19,4%	0	0,0%	32	89,0%	
PERTUIS	95	0	0,0%	0	0,0%	95	100,0%	0	0,0%	50	52,6%	45	47,4%	0	0,0%	86	90,5%	9	9,5%	20	21,1%	75	78,9%	
PEYMER	24	0	0,0%	0	0,0%	24	100,0%	0	0,0%	16	66,7%	8	33,3%	0	0,0%	24	100,0%	0	0,0%	22	91,7%	2	8,3%	
PEROULES EN PROVENCE	7	0	0,0%	0	0,0%	7	100,0%	0	0,0%	5	71,4%	2	28,6%	0	0,0%	7	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	7	100,0%	
POUILLEUIL	12	0	0,0%	0	0,0%	12	100,0%	0	0,0%	9	75,0%	3	25,0%	0	0,0%	12	100,0%	0	0,0%	10	83,3%	2	16,7%	
ROGNES	22	0	0,0%	0	0,0%	20	90,9%	0	0,0%	6	27,3%	14	63,6%	0	0,0%	8	36,4%	12	54,5%	1	4,5%	19	86,4%	
ROUSSET	37	0	0,0%	0	0,0%	35	94,6%	0	0,0%	32	86,5%	3	8,1%	0	0,0%	34	91,9%	1	2,7%	28	75,7%	7	18,9%	
SIMANE COLLONGUE	49	0	0,0%	0	0,0%	49	100,0%	0	0,0%	21	42,9%	28	57,1%	0	0,0%	37	75,5%	12	24,5%	1	2,0%	48	98,0%	
ST ANTOIN SUR BAYON	3	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%	0	0,0%	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%	3	100,0%	0	0,0%	1	33,3%	2	66,7%	
ST CANNAT	12	0	0,0%	0	0,0%	11	91,7%	0	0,0%	6	50,0%	5	41,7%	0	0,0%	9	75,0%	2	16,7%	0	0,0%	11	91,7%	
ST ESTEVE JARSON	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%	
ST MARC JARNGARCE	35	0	0,0%	0	0,0%	35	100,0%	0	0,0%	9	25,7%	26	74,3%	0	0,0%	18	51,4%	17	48,6%	9	25,7%	26	74,3%	
ST PAUL LE DURANCE	5	0	0,0%	0	0,0%	5	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	100,0%	0	0,0%	3	60,0%	2	40,0%	0	0,0%	5	100,0%	
TRETS	6	0	0,0%	0	0,0%	6	100,0%	0	0,0%	6	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	100,0%	0	0,0%	3	50,0%	3	50,0%	
VAUVENOGUES	24	0	0,0%	0	0,0%	24	100,0%	0	0,0%	15	62,5%	9	37,5%	0	0,0%	23	95,8%	1	4,2%	19	79,2%	5	20,8%	
VENELLES	68	0	0,0%	1	1,5%	67	98,5%	0	0,0%	42	61,8%	26	38,2%	0	0,0%	58	85,3%	10	14,7%	38	55,9%	30	44,1%	
VENTARDON	49	0	0,0%	0	0,0%	49	100,0%	0	0,0%	12	24,5%	37	75,5%	0	0,0%	31	63,3%	16	32,7%	14	28,6%	35	71,4%	
VITROLLES	217	0	0,0%	0	0,0%	217	100,0%	0	0,0%	99	45,6%	118	54,4%	0	0,0%	215	99,1%	2	0,9%	114	52,5%	103	47,5%	
TOTAL	2562	0	0,0%	31	1,2%	2531	98,8%	2	0,1%	1217	47,5%	1315	51,7%	23	0,9%	2115	82,6%	406	15,8%	859	33,5%	1675	65,4%	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

II-3 Enquête auprès des dépositaires.

Les dépositaires, c'est à dire les revendeurs de titre de transport font partie de la chaîne d'accessibilité: il doit être possible d'acquérir son titre en toute autonomie.

En ce qui concerne ces dépositaires, le résultat d'une enquête menée par la direction transport a été présentée à la CIA.



1- Critères d'analyse de l'accessibilité

- Présence d'une place de parking UFR
- Présence d'un arrêt de bus à proximité
- Entrée bâtiment accessible UFR
- Entrée bâtiments accessible autres handicaps
- Largeur de la porte
- Espace de rotation suffisant
- Indications extérieures du commerce lisibles/visibles
- Mention de vente de titres de transports
- Accueil repérable
- Hauteur mobilier d'accueil
- Ad'Ap ou travaux en prévisions
- Présence d'informations en libre service
- Formation du personnel

2- Résultats en % de dépositaires pour les 6 premiers critères

	Aix centre	CPA
Place adaptée à proximité	22,7%	43,3%
Arrêt de bus à proximité	80%	50%
Entrée possible pour UFR	63,3%	73%
Entrée conforme autres critères	90%	96,6%
Largeur de la porte suffisante	82,7%	76,6%
Espace de rotation suffisant	60%	36%

Conclusion de l'enquête

- Aucune formation ou sensibilisation au handicap n'a été faite chez l'ensemble des dépositaires audités
- Les commerces sont facilement repérables ainsi que l'accueil
- Le mobilier est peu adapté, l'espace de rotation est souvent insuffisant, car la surface de vente est petite
- Manque de la mention de vente de titre transport
- Manque d'informations de transport en libre service (horaires, lignes...)

Quelques exemples :

Dépositaires accessibles

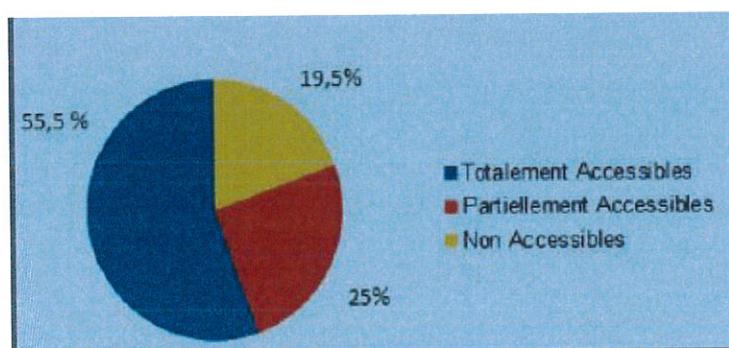


3- Les mairies sont également concernées par l'accueil des usagers de transport scolaire

plusieurs cas de figure

- La mairie est accessible
- La mairie est partiellement accessible (ne répond pas à tous les critères de l'audit mais à une majorité)
- La mairie est totalement inaccessible, les travaux sont en cours d'intégration dans l'Ad'ap.

Résultat en %



Exemples de Mairies inaccessibles :



Exemples de Mairies accessibles :



II- 4 Consultation de la commission sur le projet de contenu du S'dAp des transports de la CPA

Cet agenda traitera de l'accessibilité des véhicules, des points d'arrêts, de l'accessibilité des pôles d'échanges (gares routières) et de celle des dépositaires ou points de vente. En effet la chaîne entière du déplacement doit être possible pour les personnes handicapées.

Contexte :

Loi N° 2005-102 du 11 février 2005, Ordonnance du 26 septembre 2014 et 2 décrets N°2014-1321 et 1323.

Échéance et délais :

- Approbation des 3 Sd'Ap en conseil du 10 juillet 2015
- Information aux communes sur l'audit et la programmation liée aux PA
- Remise des 3 Sd'Ap le 26 septembre en Préfecture 13 et 84

1- État d'accessibilité des réseaux (diagnostic handicap moteur/visuel/auditif/cognitif)

- des matériels roulants (450 véhicules bus et cars)
- des infrastructures
 - .des gares et pôles d'échange
 - .des 2500 point d'arrêt
 - .des 65 dépositaires et des mairies
 - .de la formation (environ 600 conducteurs, le personnel d'accueil, personnel des dépositaires, agents en mairie).

2- Les choix de la CPA :

- Étendre la mise en accessibilité des points d'arrêt à 6 lignes structurantes interurbaines
- Concentrer les mises en accessibilités sur 500 points d'arrêt représentant plus de 70% de la fréquentation des lignes régulières
- Étendre le service Accessibus (TAD PMR) sur 10 bassins de déplacement intégrant 34 communes (hors SMITEEB)
- De renforcer la formation des personnels de conduite et d'accueil autour de la prise en charge des PMR
- Développer une communication ciblée autour du thème des PMR
- Développer le contrôle de l'accessibilité effective des matériels et des points d'arrêt dans la durée.

3- Un programme de 15 actions :

- **2 actions majeures :**
 - .La mise en accessibilité de 500 points d'arrêts prioritaires
 - .La mise en place d'un TAD PMR type ACCESSIBUS sur 30 communes de la CPA, structurée en 10 bassins de déplacement (coût mutualisé avec le TAD)
- **13 actions complémentaires :**
 - . Opération découverte des réseaux en autonomie pour les PMR
 - . Contrôle des dispositifs PMR des matériels roulants
 - . Charte d'accessibilité des dépositaires
 - . Intégration des obligations d'accessibilité dans les contrats dépositaires
 - . Dispositif de subventionnement de mise en accessibilité des dépositaires
 - . Contrôle de l'état et information aux PA (accessibilité)
 - . Guide d'accueil des PMR pour personnel d'accueil et de conduite
 - . Intégration obligation de formation spécifique dans les marchés transports
 - . Campagne de messages ciblés sur les thèmes des PMR
 - . Charte pour une information accessible
 - . Mise en place de l'information dynamique aux PA (en lien avec SAEIV)
 - . Intégration des PMR dans dispositif de réclamation

4- Programmation et budgétisation

Schéma d'Accessibilité des Transports Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Investissement							
MISE EN ACCESSIBILITE DE 500 POINTS D'ARRÊT * soit plus de 70 % des fréquentations	2 046 666€ Pertuis Gardanne Aix	2 046 666€ Aix	2 046 666€ Aix	1 286 666€ Autres communes	1 286 666€ Autres communes	1 286 666€ Autres communes	10 000 000€
Fonctionnement							
TAD PMR	2 000 000€	2 000 000€	2 000 000€	2 000 000€	2 000 000€	2 000 000€	12 000 000€
ACTIONS COMPLEMENTAIRES Détailée par action :	85 000€	70 000€	20 000€	25 000€	20 000€	20 000€	240 000€
• Opération découverte des réseaux pour les PMR	15 000€	15 000€	15 000€	15 000€	15 000€	15 000€	90 000€
• Dispositif de subventionnement accessibilité dépositaires	50 000€	50 000€					100 000€
• Guide pour accueil PMR	5 000€			5 000€			10 000€
• Campagne ciblée sur thèmes PMR	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	30 000€
• Charte pour une information accessible aux points d'arrêt	10 000€						10 000€
Total EHT	4 131 666€	4 116 666€	4 066 666€	3 311 666€	3 306 666€	3 306 666€	22 240 000€

*Coût de mise en accessibilité du point d'arrêt. N'intègre pas les coûts de cheminement à prendre en charge par le gestionnaire de voirie.

Investissement : 1,67 millions en moyenne par an sur 6 ans = 10 millions
 Fonctionnement : 2 millions par an sur 6 ans
 40K€ en moyenne par an sur 6 ans = 12,24 millions

Soit 22,24 millions sur 6 ans (3,71 millions en moyenne par an)

5- Zoom sur les points d'arrêts prioritaires.

La mise en accessibilité de 500 points d'arrêt prioritaires

- 2 563 points d'arrêt audités (dont 1 109 sur périmètre Aix en bus)

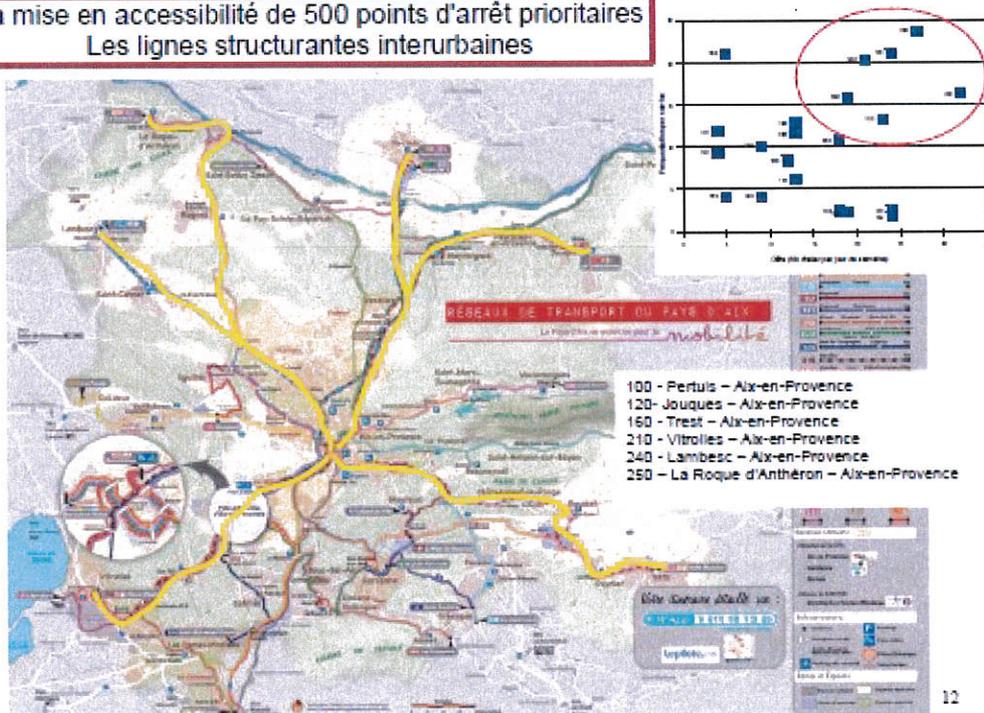
Au sens de la loi	Proposition CPA
1 031 Points d'arrêt prioritaires dont 760 Points d'arrêt urbains et 271 points d'arrêt interurbains	500 Points d'arrêt prioritaires =70 % des fréquentation dont 240 Points d'arrêt urbains et 260 Points d'arrêt interurbains
PA prioritaire au sens de la loi	PA prioritaire CPA
<ul style="list-style-type: none"> • Dessert par au moins 2 lignes de TR. • Dessert des lignes structurantes urbaines. • Dessert les Établissements spécialisés et les ERP de 1ère, 2ème et 3ème catégorie. • Au moins 1 PA/commune. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition CPA = desserte lignes structurantes (6 urbaines, 6 interurbaines) • Fréquentation au moins supérieure à 900 montées /mois (moyenne de 30/jour) et 300 montées par mois en interurbain (soit 10 montées par jour). • Dessert les Établissements spécialisés et les ERP de 1ère, 2ème et 3ème catégorie. • Au moins 1 PA/ commune.

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016

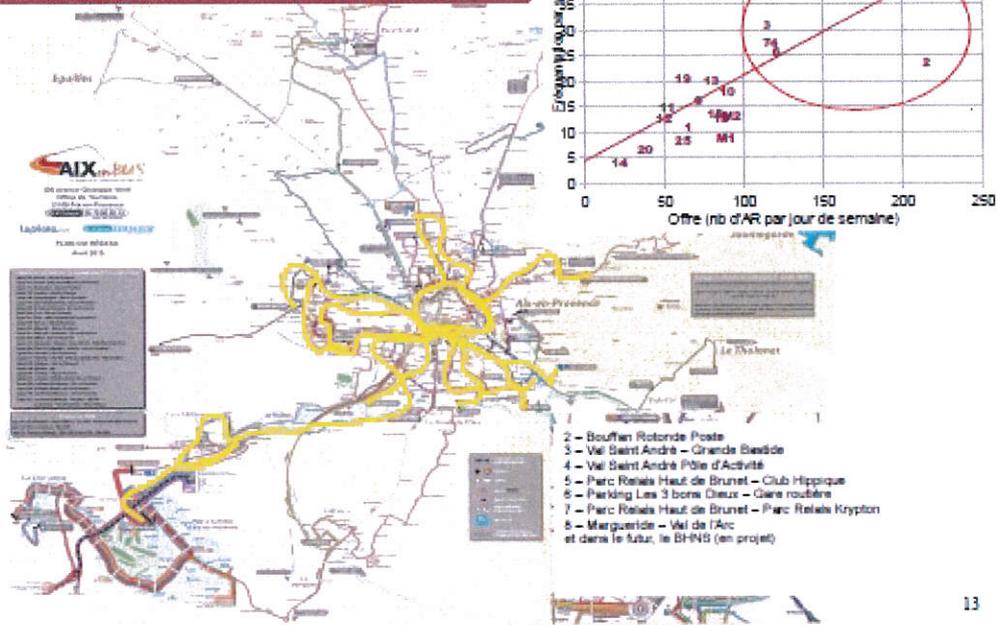
**La mise en accessibilité de 500 points d'arrêt prioritaires
les motifs d'une sélection affinée**

- Mais une densité du territoire exceptionnellement basse : 400 000 habitants répartis sur 1 300 km², soit 280 habitants/km².
Versus 1 041 hab/km² pour les autres communautés d'agglomération française (hors Région parisienne)
- Une construction en étoile autour de pôle attractif fort : les déplacements se font de pôle à pôle.
- Fréquentation concentrée sur un nombre réduit de points d'arrêt : 115 points d'arrêt interurbains concentrent 80% de la fréquentation.
- Implantation du TAD PMR en porte à porte.

**La mise en accessibilité de 500 points d'arrêt prioritaires
Les lignes structurantes interurbaines**



**La mise en accessibilité de 500 points d'arrêt prioritaires
Les lignes structurantes urbaines**



13

Commune	Nb de PA total sur la commune	Nb de PA prioritaires CPA
AIX EN PROVENCE	1622	230
VENELLES	68	10
ST MARC JAUMEGARDE	35	8
LE THOLONET	19	8
FERTUIS	95	10
GARDANNE	118	30
GREASQUE	18	2
BOUC BEL AIR	114	25
EGUILLES	42	13
LE PUY STE REPARADE	60	12
JOUQUES	19	10
CABRIES	66	11
ROUSSET	17	10
MEYRARGUES	18	10
ST CANNAT	12	8
VENTADREN	49	9
FUVEAU	58	9
LA ROQUE D'ANTHERON	13	9
PEYNIER	24	7
MEYREUIL	36	7
LAMBESC	28	7
ROGNES	22	6
CHATEAUNEUF LE ROUGE	18	5
COUDOUX	28	6
PEYROLLES EN PROVENCE	7	5
ST PAUL LEZ DURANCE	5	4
NAUVENARGUES	24	4
PUY LOUBIER	12	3
TRETS	6	2
ST ANTONIN SUR BAYON	3	2
BEAUREQUEL	2	2
NIMET	33	2
SIMIANE COLLONGUE	49	3
ST ESTEVE JANBON	2	2

Programme de mise en accessibilité des points d'arrêt

15

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

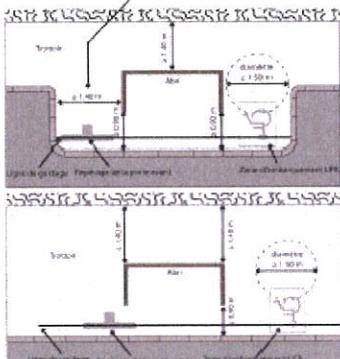
6- Principes d'aménagement d'un point d'arrêt.

Aménagement du point d'arrêt = 4 dispositifs spécifiques PMR

	Périmètre urbain	Périmètre interurbain
Hauteur de trottoir	14 cm	18 cm
Largeur de plate-forme	2,20 m	2,85 m

Implantation des abribus

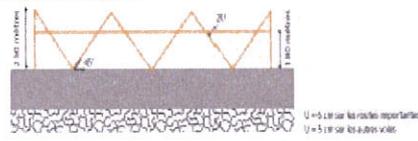
KU norm. an d'arrondissement adapté pour tous à l'axe d'implantation



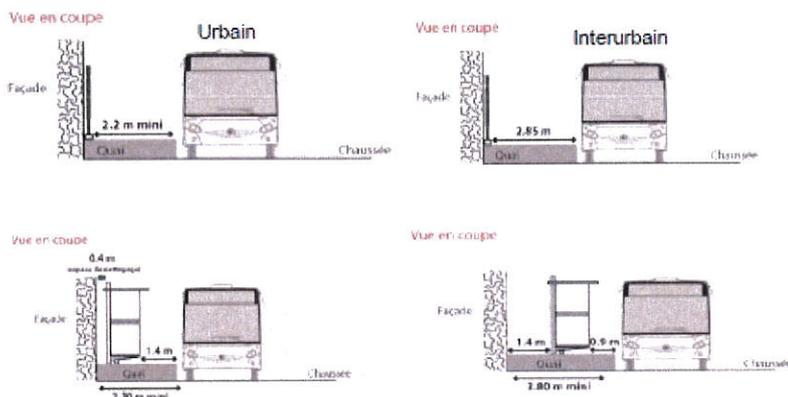
Repérage porte avant
Ligne de guidage
Zone d'embarquement UFR
Zigzag avec ligne d'accostage

Passage libre de tout obstacle de 0,90 cm mini
Cheminement de 1,40 cm
Traversée piétonne

Ligne zigzag indiquant l'axe de transport collectif

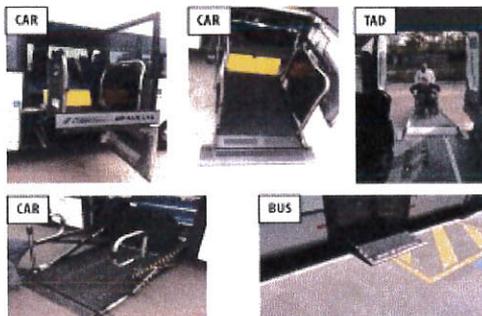
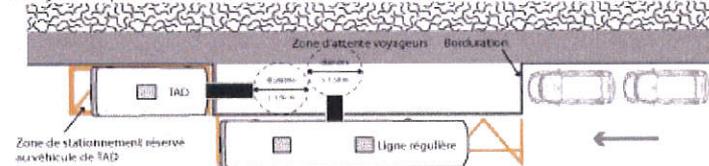


Aménagement d'un Point d'arrêt

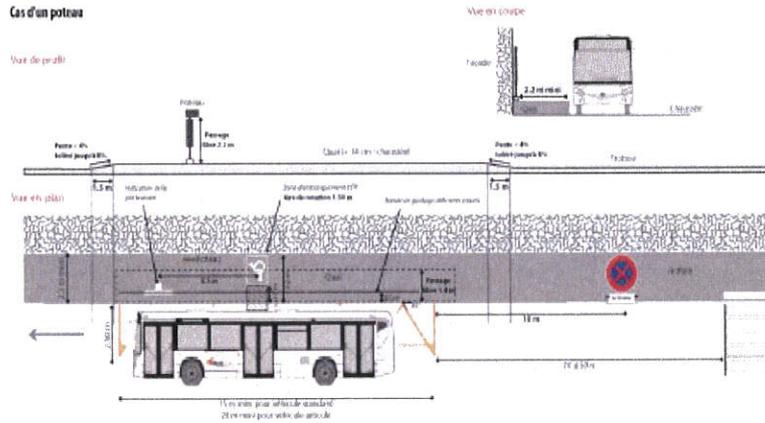


Dispositifs UFR des matériels roulants

Aménagement d'un point d'arrêt en avancée

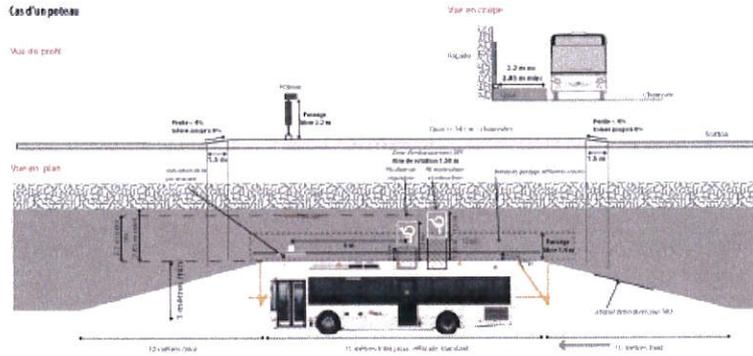


Aménagement en ligne



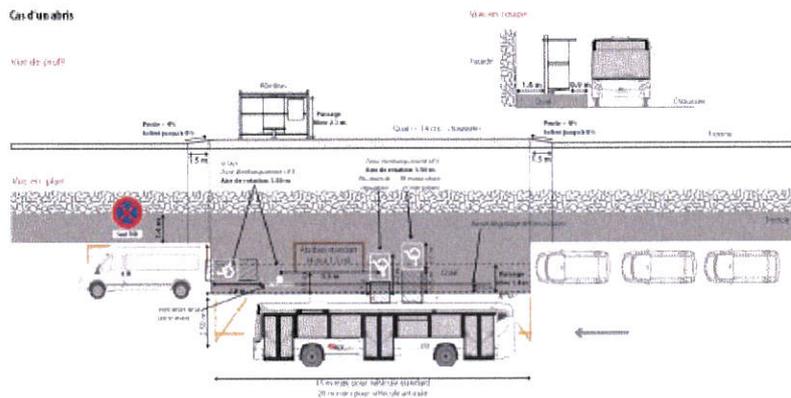
Urbain
Interurbain si vitesse < 70 km/h 19

Aménagement en encoche

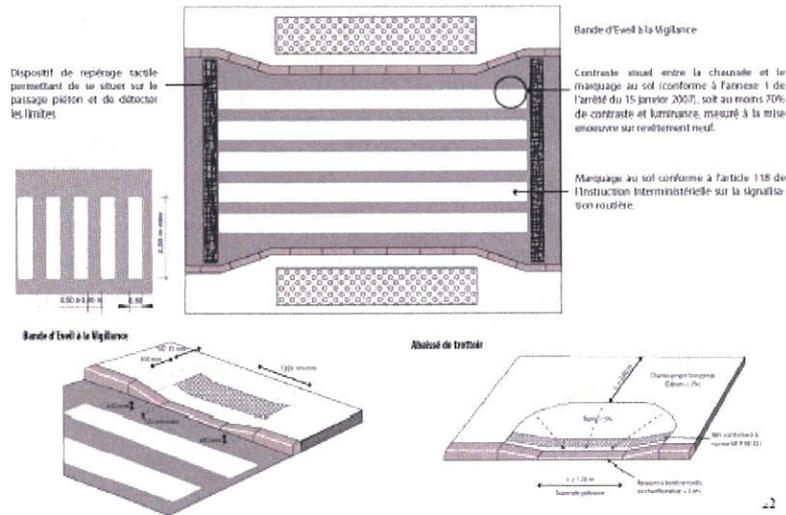


Urbain si régulation
Mixte urbain/interurbain
Interurbain 20

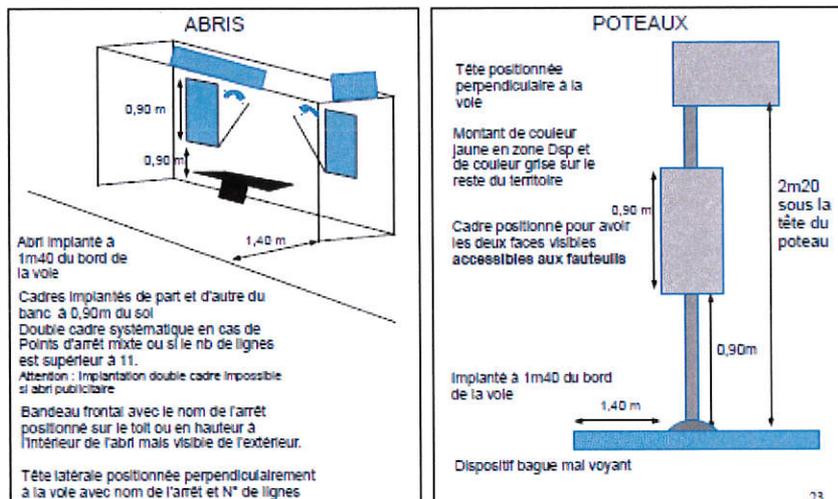
Aménagement en avancée



Traversée piétonne



Les règles d'implantation des mobiliers et des cadres horaires



7- Consultation de la commission

Que se passera-t-il si tous les points d'arrêts d'une commune sont en ITA (impossibilité technique avérée) ?

Le cas sera rare, la création d'autres points d'arrêts pourrait alors être étudiée. Mais si cela arrive, le TAD sera le transport de substitution puisqu'il permettra, pour les personnes avec handicap moteur de disposer d'un transport de porte à porte, évitant ainsi la nécessité d'un point d'arrêt aménagé. Dans le choix des points d'arrêts à mettre aux normes, il faut aussi prendre en compte la distance entre 2 points d'arrêt sur une même commune. A Pertuis, des points d'arrêt importants sont en ITA, il faut donc étudier plus finement leur aménagement mais en tenant compte des nouvelles dessertes mises en place en septembre. Le réseau est en effet en pleine restructuration. Il en est de même pour Gardanne.

Et les points d'arrêts scolaires ?

La loi n'impose pas de mettre en accessibilité les PA uniquement scolaires sauf demande particulière d'une famille.

La proximité d'un Établissement Recevant du Public de 1ère à 3ème catégorie a été retenue dans les critères de sélection des points d'arrêt sauf les boîtes de nuit puisqu'il n'y a pas d'offre de transport après 21h. La mise en accessibilité de points d'arrêt dans cette situation paraît totalement inutile.

La commission fait remarquer que, au contraire, l'usage des transports en commun est recommandé en sortant de boîte et que des jeunes en fauteuil roulant vont en boîte de nuit.

Que faire quand un arrêt est en ITA d'un côté de la route et pas de l'autre ? Faut-il déclarer l'arrêt complet en ITA ?

2 positions se font jour :

- Déclarer un seul côté et faire si nécessaire les travaux de l'autre. Ce à condition que l'information soit correctement faite.
- Déclarer les 2 en ITA afin d'éviter tout risque de confusion.

C'est cette dernière position qui l'emporte au sein de la CIA. Naturellement, cela va augmenter le nombre de points d'arrêt commerciaux en ITA et il faudra apporter l'explication à la DDTM. La non mise en accessibilité d'un point d'arrêt physique pourra se justifier par le fait qu'un des deux points d'arrêt physique composant le point d'arrêt commercial est en ITA (arrêt commercial : les 2 points en vis à vis).

Pourquoi la ligne vers Gardanne n'a telle pas été retenue comme "ligne structurante" ?

La ligne régulière Aix-Gardanne n'a pas été retenue dans la liste des lignes structurantes, car il y a des liaisons plus fréquentes par le train et l'essentiel des fréquentations sur cet axe passe par le mode ferré. La sélection des lignes structurantes s'est faite en fonction du niveau d'offre et de la fréquentation moyenne par services.

Le bouton d'appel situé à côté des emplacements pour les PH est-il différent des autres ?

Oui le chauffeur est informé de l'origine de l'appel ce qui lui permet si besoin de se préparer à sortir la palette.

Le petit nombre de PA sur la commune de TRESTS surprend les participants.

Après vérification, c'est bien ce nombre. Trest dispose d'une halte routière et le départ des deux lignes de transport se fait à partir de ce point. La ligne 100 est une des plus fréquentée du réseau. Les besoins ne sont pas de faire du cabotage mais bien d'effectuer des lignes les plus directes possible sur Aix. Les usagers utilisent des modes complémentaires pour accéder à la Halte routière et bientôt le TAD sera mis à leur disposition. C'est assez classique dans les zones d'habitat diffus.

Est-il possible d'avoir la liste des points d'arrêts accessibles à ce jour ?

L'accessibilité a été évaluée par type de handicap donc il n'y a pas encore de statistiques mesurant l'accessibilité des points d'arrêt tous critères confondus. Avec tous les critères, il n'y en a probablement pas. Par contre, il y en a presque une centaine qui sont "partiellement accessibles" pour des F.R. Les données d'accessibilité concernant les points d'arrêt seront mise à disposition sans doute sur le pilote ainsi que sur d'autres médias. Compte tenu du volume d'information, la CPA étudie les moyens et les modalités qui seraient les plus pertinentes. Pour une information ponctuelle, une demande sur l'état d'accessibilité d'un point d'arrêt peut être faite à la CPA.

Il y a près de 50 PA créés par an (certains déplacés), il sera donc difficile de s'en tenir strictement à la liste des points d'arrêt annoncée. La loi demande de remettre une liste aux associations, c'est

donc fait (ci-joint) mais cette liste sera forcément adaptée.

Les associations et communes peuvent faire remonter leurs réactions vis-à-vis de ces listes (Prioritaires et ITA) à la Direction Transport.

Il est rappelé aux associations qu'elles peuvent signaler à la direction transport de la CPA les abris qu'elles voudraient voir équiper de bancs. Il appartient aux associations de faire "remonter l' idée des strapontins dépliables à leur siège national.

Il est rappelé qu'il faut signaler chaque incident à la CPA avec la ligne, l'heure, le sens de circulation et l'arrêt afin que les chauffeurs responsables soient repérés.

Les associations de personnes handicapées font remonter de très fréquents incidents avec les chauffeurs et la formation va devenir obligatoire dans les marchés.

Il y a également une "éducation des usagers de bus à faire. Par exemple, ils doivent éviter de s'avancer trop près sur les trottoirs ce qui empêche les bus de s'approcher et augmente donc la marche pour monter dans le véhicule. La BEV peut avoir cet usage car généralement elle bloque les personnes à 50cm du bus.

La commission donne un avis favorable au projet de l'Agenda des transports de la CPA. Un participant précise : "Beaucoup d'efforts sont faits".

II-5 La préparation du futur transport en TAD pour les PMR.

La gestion de la future mise en place du TAD (transport à la demande) de porte à porte dans les communes nécessite qu'une commission émette des avis pour la direction transport. Ces avis peuvent porter sur les demandes d'admission des usagers, sur les incidents de fonctionnement, sur les améliorations à apporter, etc.

Ce rôle est confié au groupe transport de la CIA qui se réunira pour ce faire en commission restreinte (les communes et les associations concernées seulement).

Un cahier des charges pour la mise en place d'un TAD PMR dans toutes les communes est en cours d'écriture. Il faudra faire la demande à la mairie pour pouvoir en bénéficier. Le transport se fera pour commencer à l'intérieur de chaque bassin puis ensuite de bassin en bassin. Le TAD en porte à porte peut être considéré comme solution de substitutions aux arrêts en ITA.

Présentation des 10 zones de TAD PMR



1- Conditions Générales

Le service TAD PMR fonctionne :

- Dans le périmètre délimité d'une zone, intégrant une ou plusieurs communes, à l'exception de points d'arrêt de rabattement définis pour chaque zone
- Point d'arrêt à point d'arrêt et de porte à porte, pour les PMR,

La réservation est obligatoire :

Ouverte un mois avant

Faite le plus tôt possible jusqu'à une heure avant le déplacement.

Pour les PMR la réservation doit se faire au plus tard la veille avant 12H30 compte tenu des temps de prise en charge et du traitement de l'adresse. Pour les PMR, pour les réservations des week-end et jours fériés, les réservations doivent être faites 72H à l'avance (avant jeudi 12H30 pour le samedi et dimanche et avant vendredi 12H30 pour le lundi suivant). Pour les PMR, pour les réservations du week-end et les jours fériés ainsi que pour les vendredis à partir de 21H00, les réservations ne peuvent se faire qu'à l'unité.

Elle peut se faire par différents moyens :

La centrale de réservation prend les réservations du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 hors dimanche et jours fériés.

Le serveur vocal interactif (disponible 24h sur 24h) , qui permettra d'enregistrer la demande en dehors de l'amplitude horaire de la centrale de mobilité. Il permettra également de consulter, modifier et d'annuler les réservations.

Internet (disponible 24h sur 24h).

Pour être effective, la réservation doit être confirmée par la centrale de réservation pendant ses horaires d'ouverture. (Moyens à déterminer).

2- Horaires :

Sur les 9 zones hors Aix fonctionne du lundi au samedi de 6h30 (première prise en charge) à 20h30 (dernière prise en charge).

Ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés.

Sur la zone d'Aix en Provence, Le Colonnnette, Venelles, St Marc Jaumegarde et Vauvenargues, Fonctionne tous les jours du lundi au dimanche à l'exception des jours fériés suivants : Lundi de Pâques, 1er mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension, 14 juillet, 15 août et 11 novembre.

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 6H30 à 20H30 (versus 7h00 – 21h00)
- Vendredi et samedi de 6H30 à minuit (versus 6h30 à minuit)
- Dimanche ainsi que les 1ers janvier, 1er novembre et 25 décembre de 8H à 20H00. (versus 8h à 21h00)

Les limites horaires indiquées correspondent aux heures de fin de service, le dépôt de la dernière personne correspond à l'heure de fin de service.

3- Des notions de transports collectif réaffirmés

- Les demandes pourront être prises en compte dans le cadre des possibilités offertes et pourront conduire à l'aménagement des horaires de prise en charge.
- Le regroupement de plusieurs personnes dans le véhicule se fera chaque fois que possible. A l'horaire souhaité par l'utilisateur, il peut lui être proposé un horaire proche favorisant le regroupement. Le trajet entre l'origine et la destination peut s'effectuer moins directement que quand l'utilisateur se déplace avec un véhicule personnel. La durée du transport peut en être allongée dans la limite d'une heure sur la totalité du transport.
- Afin d'assurer l'accès de tous au service, la centrale de mobilité peut être amenée :
 - À refuser des demandes de transport émanant d'utilisateurs réguliers (sauf motif travail, scolaire, étude) au profit d'utilisateurs occasionnels,
 - Privilégier les motifs de travail, étude, scolaire en heure de pointe (6h30 à 8h et 16h à 18h)

4- Des limites pour éviter la vampirisation du service au profit de quelques usagers

- Un nombre de trajets, hors domicile travail, plafonné à 24 courses par semaine et par usager (12 aller-retour).
- Un intervalle minimum de 30 minutes entre deux réservations par un même usager hors trajet aller-retour liés à un accompagnement d'enfant de -8ans à l'école.
- Une course = un trajet sans arrêt intermédiaire
- Une distance minimum de 200 mètres.
- La centrale de mobilité organise les tournées journalières sur chaque zone mais le transporteur, seul, a le choix de l'itinéraire
- Il n'appartient pas à l'utilisateur de choisir le personnel de conduite qui effectuera sa course. L'utilisateur ne doit en aucun cas interférer dans l'organisation des courses ou dans l'organisation interne de l'entreprise de transport ou de la centrale de réservation.

5- Quelques règles pour un meilleur fonctionnement

- Nécessité pour l'utilisateur de se présenter 5 minutes avant l'horaire réservé au point de rendez-vous.
- Tolérance de 5 mn de retard pour l'utilisateur mais au-delà, le conducteur reprend sa tournée. La course est considérée comme annulée hors délais par le client. L'utilisateur devra assurer son déplacement par ses propres moyens et ne pourra considérer le service comme défaillant.
- Possibilité de modification des éléments constitutifs de la course ou annulation jusqu'à une heure avant le déplacement mais pas au delà. Pas de modification au moment du départ, ni au moment de la réalisation de la course. Possibilité de modifier la course jusqu'à une heure avant mais l'adaptation de la course n'est pas garantie.(fonction de la tournée).
- Un transport annulé au dernier moment (soit – d'une heure avant) est un transport qui n'est pas proposé aux autres clients. Il sera considéré comme une course annulée hors délais.
- Tous les retards de plus de 5 minutes ou annulations hors délais seront répertoriés par la centrale de réservation sur signalement des transporteurs et les abus sanctionnés (voir point 7).
- Si le véhicule de TAD ou TAD PMR est en retard de plus de 10 mn ou dans l'incapacité d'effectuer la course, le conducteur informera la centrale de mobilité qui préviendra l'utilisateur, dans toute la mesure du possible. Néanmoins, le service ne peut garantir l'information de l'utilisateur et sans information spécifique du service, au delà de 20 minutes d'attente, l'utilisateur devra assurer son déplacement par ses propres moyens et ne peut se prévaloir d'un abandon ou d'une non-assistance à personne en danger

6- Un cadre plus clair pour éviter les dérives

- Une procédure d'avertissement plus claire en cas de non-respect des conditions d'utilisation du service décrites dans le règlement des transports, ou d'une attitude gênante pour le bon fonctionnement du service de quelque manière que se soit ou une attitude inappropriée à l'égard des personnels de conduite ou de réservation = courrier de mise en garde émis par la CPA.
- En cas de récidive après avertissement : possibilité de suspendre l'accès au service momentanément (voir barème) ou définitivement après avis de la CIA.
- Prise d'effet des sanctions à j+1 mois afin de permettre à l'utilisateur de faire appel et de trouver un autre mode de déplacement.
- En cas d'appel, avis de la CIA et décision de la CPA.
- Une procédure d'urgence avec exclusion immédiate de l'utilisateur pourra être réalisée par le transporteur en cas de faits graves, notamment en cas d'agressivité envers le personnel de conduite, de contrôle ou les autres usagers. Information immédiate de la CPA qui avise la centrale de réservation de la suspension de l'accès au service de l'utilisateur. Refus de toute nouvelle réservation de l'utilisateur et annulation des réservations en cours ou programmées en attendant la décision de la CPA.

7- Des sanctions cadrées

Les comportements susceptibles d'entraîner un avertissement ou une exclusion du service sont les suivants :

1. Annuler une course hors délais
2. Fumer dans le véhicule
3. Dégrader le matériel et provoquer des salissures involontaires,
4. Dégrader le matériel et provoquer des salissures volontaires,
5. Avoir une attitude déplacée vis-à-vis du personnel de conduite ou des autres passagers (Insulte, attitude agressive ou manipulatrice, menaces, crachats etc.),
6. Projeter des objets dans le véhicule,
7. Transporter ou manipuler des produits ou des objets dangereux.
8. Pénétrer dans le véhicule en état d'ivresse
9. Perturber, détourner ou interrompre le service,
10. Liste non exhaustive susceptible d'évolution.

Un avertissement sera effectué par courrier auprès de l'utilisateur au premier comportement signalé par la centrale de réservation ou le transporteur. Pour les comportements de type 4, 5, 6, 7, 8 et 9, le transporteur peut être amené à refuser la prise en charge de l'utilisateur ou à procéder à une exclusion d'urgence.

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Exclusion de 1 jour à une semaine	Exclusion d'une semaine à 1 mois	Exclusion de 1 à 3 mois	Exclusion définitive
3 annulations hors délais, récidive de fumer dans le véhicule, 3 dégradations ou salissures involontaires	Récidive après une première exclusion de niveau 1, dégradations ou salissures volontaires, attitudes déplacées vis-à-vis du personnel de conduite ou des passagers (insultes, attitudes agressives ou manipulatrices, menaces, crachats, etc), état d'ivresse, projection d'objets	Récidive après une exclusion de niveau 1 ou 2 exclusions de niveau 3, transport ou manipulation d'objets dangereux, perturbation ou interruption du service, détournement du service.	Récidive après une exclusion de niveau 3 ou trois de niveau 1 ou 2

8- Règles spécifiques au TAD PMR

Pas de changement sur les conditions d'accès au service de Accessibus :

- Réservé à des personnes ayant des difficultés de mobilité, titulaires d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % ou d'une carte de stationnement handicapé ou d'un certificat médical temporaire mentionnant une difficulté équivalente de mobilité.
- Dossiers des demandeurs seront soumis pour validation à la CIA (commission CIA TPMR restreinte par zone).
- Renouvellement tous les 2 ans mais pas systématique. Les personnes ayant multiplié les écarts au règlement du TAD et fait l'objet de sanction (voir chapitre concernant les sanctions) pourront en effet voir leur candidature refusée .
- Le service proposé ne peut être assimilé à un transport médical et ne comprend pas la prise en charge et l'accompagnement dans le domaine privé. L'accompagnement dans le domaine public est strictement limité entre le point de descente du véhicule et l'adresse de destination dans la limite de 20m et à condition que le conducteur puisse garder son véhicule à vue. Au delà l'usager doit être autonome ou être pris en charge par un tiers.
- Le service comprend une aide à la montée du véhicule, la fixation du fauteuil, le transport et une aide à la descente du véhicule. Le conducteur assure également un accompagnement tout au long du trajet (information ...). Pour des raisons de sécurité, le personnel n'est pas habilité à faire du portage ou à faire franchir plusieurs marches à un client en fauteuil.
- Seul l'accès sur les voies publiques est permis au véhicule.

9- Questions et commentaires de la commission sur le TAD

Un participant à la réunion a évoqué l'absence de banc à certains arrêts de bus et a proposé l'idée de poser sur les poteaux des strapontins pour permettre aux usagers de se reposer.

Les communes de Vitrolles et les Pennes Mirabeau sont 'elles concernées ?

Les communes de Vitrolles et les Pennes Mirabeau ne sont pas intégrées dans le Sd'AP de la CPA car leur réseau est géré par le SMITEEB. Il revient au SMITEEB de réaliser son propre Sd'AP.

L'élu représentant la commune des Pennes Mirabeau exprime son incompréhension et sa déception devant l'exclusion de sa commune (et celle de Vitrolles) de l'Agenda Transport de la CPA. Il demande fermement que sa commune soit intégrée dans la mise en place du TAD.

Le SMITEEB a établi une DSP (délégation de service public) pour l'exploitation de son réseau de transport y compris le TAD. C'est donc à l'exploitant de cette DSP de proposer une offre pour les PMR et c'est au SMITEEB de construire son propre Agenda d'accessibilité.

La situation sur Aix-en-Provence où la CPA a également établi une DSP est différente dans la mesure où le service ACCESSIBUS avait été exclu du contrat de DSP et continue d'être suivi indépendamment de la DSP par la CPA.

Un courrier va être adressé au président du SMITEEB pour l'inciter à remplir ses obligations et à suggérer de mettre en place un TAD PMR fonctionnant avec les mêmes critères que celui de la CPA. En ce qui concerne les points d'arrêts, la CPA a fait les diagnostics des 2 communes, les Pennes et Vitrolles et a adressé les résultats au SMITEEB, à charge pour lui de programmer les travaux et de mettre en forme son Agenda. Depuis novembre 2014, la CPA sollicite le SMITEEB pour échanger les informations nécessaires et a transmis toutes les informations concernant la réalisation de l'audit (contenu des grilles d'audit, sélection des critères mesurant l'accessibilité par handicap, etc..).

Le TAD pourrait-il assurer des transports de groupe ?

Il est souhaité par certains élus que le TAD puisse assurer ponctuellement des transports de

groupe de personnes âgées vers des activités. Pour d'autres élus, ce n'est absolument pas la fonction de ce service.

Pour la CPA, il n'est pas possible de répondre maintenant à cette question. Il faut avoir en tête le risque de bloquer l'accès au service pour d'autres usagers. La réservation sera dissociée du fonctionnement du service car regroupée dans un marché unique avec d'autres réservations.

Avec le passage en métropole, que va t'il se passer ? Des chauffeurs de mobimétropole ont dit que leur service allait intervenir sur le territoire de la CPA .

La CPA fait son maximum pour que le service soit mis en place en 2016 afin que d'assurer l'effectivité pour l'entrée en métropole. Il faut laisser le temps aux institutions de fonctionner et on verra bien si tout est regroupé plus tard.

La commission s'inquiète de quelques règles rigoureuses et en particulier de la possibilité de ne pas pouvoir être transporté au dernier moment sans recours possible.

Ce sont des incidents avec des personnes mal intentionnées qui ont amené à ces formulations. Bien sûr, le maximum sera fait et les usagers auront un interlocuteur à la centrale de réservation.

Des véhicules de remplacement sont'ils prévus ?

Oui, tous les contrats incluent un véhicule de réserve.

Le règlement sera-t-il signé par l'utilisateur ?

L'utilisateur signe au moment de sa demande d'accès au service, un document dans lequel il s'engage à avoir pris connaissance du règlement. Les points du règlement les plus importants sont expressément notifiés dans un document. La commission approuve cette disposition.

Une personne s'inquiète du délai d'attente par temps de pluie.

C'est l'utilisateur qui choisit son lieu de prise en charge. Il faut veiller à un lieu protégé de la pluie.

II-6 Gratuités en matière de transport

1- Gratuité des accompagnateurs

La gratuité des accompagnateurs dans les bus "ordinaires" a été votée en conseil communautaire le 21 mai 2015. Elle existait sur Accessibus après avis de la commission d'admission.

La carte accompagnateur est à demander à la CPA, car il faut avoir un titre de transport pour monter dans un bus. La présentation de la carte d'invalidité ne suffira donc pas.

Cette disposition est à faire connaître aux usagers.

Carte gratuite réservée :

Aux titulaires de cartes d'invalidité portant les mentions suivantes :

- Besoin d'accompagnement,
- Tierce personne,
- Canne Blanche,
- Besoin d'accompagnement cécité,

Aux personnes percevant les allocations ou prestations compensatoires suivantes :

- l'APA pour Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- PCH pour Prestation compensatoire au Handicap,
- ACTP pour Allocation de Tierce Personne,
- Aux mineurs titulaires d'une carte d'invalidité d'au moins à 80 %, même si elle ne porte pas

de mention concernant le besoin d'accompagnement.

- L'accompagnateur n'est pas désigné nommément sur le titre.

Comment se procurer le titre

Le titre est réalisé gratuitement soit en Gare routière d'Aix en Provence, soit par courrier, sur présentation d'une copie des justificatifs énoncés ci-dessus, d'une photo d'identité et du formulaire de demande.

2- Gratuité des parkings

La Loi du 18 mars 2015 a institué la gratuité des parkings pour les personnes handicapées sur toutes les places sans limitation depuis le 18 mai (ou à compter du renouvellement de la DSP).

Cette disposition a été validée définitivement en conseil du 10 juillet 2015 pour les parkings relais de la CPA avec une limite de 24 heures (la loi permet de limiter la durée).

La décision pour les parkings SEMEPA à Aix-en-Provence n'est pas connue (sans décision contraire, la gratuité s'applique et sans limite).

II-7 Projets 2016 : premières réalisations du Sd'APT

La cohérence avec le PDU doit être assurée. Il serait dommage que ces différents documents de programmation ne soient pas reliés entre eux.

1- Offre de transports :

- Mise en place du TAD PMR (en mars 2016) : seize véhicules neufs avec marches escamotables et un véhicule Kangoo (à partager sur toute la CPA).
- Janvier : mise en accessibilité des points d'arrêts surtout à Aix-en-Provence, Pertuis et Gardanne : environ 70 PA pour Aix-en-Provence dont 30 mixtes (urbains et interurbains), 99 PA en tout pour 2016.
- Opération découverte en autonomie (décembre 2016).
Il est suggéré de réaliser cette opération plus tôt dans l'année pour bénéficier de meilleures conditions climatiques.

2- Matériel roulant :

- Actions de contrôles sur les véhicules roulants des annonces sonores et visuelles en chaque fin de trimestre, dès janvier 2016.
En urbain : 67 véhicules/mois contrôlés sur le réseau urbain d'Aix-en-Provence soit 804 véhicules contrôlés par an.
En interurbain : 76 contrôles/mois soit 912 véhicules contrôlés/an Interurbains de Gardanne et Pertuis.
Les résultats des contrôles du mois d'octobre montrent que les systèmes fonctionnent bien sur le réseau urbain et beaucoup moins bien en interurbain.
- Contrôle des dispositifs UFR en 2016 bilan du fonctionnement des palettes chez Kéolis/2017 pour les autres réseaux.
Les défaillances des dispositifs UFR sont sans doute dues à un problème de maintenance.

3- Infrastructures :

- Mise en accessibilité des dépositaires : suite aux actions d'informations en 2015 chez les dépositaires pour rappeler l'obligation de mise en accessibilité, possibilité de leur verser

des subventions en 2016.

- Audit des différents dépositaires en année 2017 pour mesurer l'évolution et intensifier l'information auprès des dépositaires non accessibles.
- Intégration dans les futurs contrats de dépositaires d'une obligation d'accessibilité et de formation.
- Développement des solutions d'abonnement à distance
L'achat des titres de transports à distance ou encore la commande de la carte accompagnateur PMR en ligne sont déjà possibles mais ne sont pas assez connus.
- Contrôle de l'état et de l'information des PA – (amélioration des contrastes, tailles de caractères....) 120 seront contrôlés par mois et les résultats seront présentés par trimestre (60 urbains et 60 interurbains).

4- Formation et sensibilisation des personnels :

- Guide d'accueil des PMR : guide à retravailler et à diffuser rediffuser toute lors des « Journées Jaccède » et autre manifestations.
- Intégration dans les contrats des transporteurs d'une obligation de formation renforcée. En 2016 et en 2020 dans les nouvelles attributions de marché. Pour le TAD PMR l'obligation est déjà dans le marché.
- Campagne de messages ciblés sur un thème pour novembre 2016 (accostage, prise en charge...), un thème par an sera à choisir en CIA.

5- Information des usagers :

- Mise en accessibilité des médias de préparation : le site Lepilote.com met progressivement en ligne les niveaux d'accessibilités des points d'arrêt.
- Mise en œuvre d'une rubrique dédiée aux PMR sur la centrale d'appel de la gare routière pour accueil en gare routière.
- Création d'une rubrique dédiée sur le site de la CPA ou enrichissement et des rubriques actuelles pour informer des services TAD PMR, achat à distance des abonnements et des cartes accompagnateur PMR, mise à disposition du dossier de demande d'accès au service TAD PMR, du règlement du service.
- Mise à disposition du règlement du TAD PMR en braille.
- Mise en place d'informations dynamiques en septembre 2016 : BIV (Bornes Informations Voyageurs) aux points d'arrêt et SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs).
- Mise en place d'un dispositif de gestion des réclamations PMR.
- Amélioration des fiches horaires en cours : les participants sont invités à faire connaître leurs remarques.

III Bilan et propositions du groupe espaces publics

Ce groupe a beaucoup travaillé sur les textes de loi, se préparant pour 2016 à une activité de mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée.

Annexe 2 : Apports théoriques de la Missions Handicaps

Il a été consulté par la CPA pour ses bâtiments communautaires ainsi que par 24 communes sur le projet de contenu de leurs adaps.

III-1 Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap des bâtiments communautaires de la CPA

1. Etat des lieux

- La CPA recense à la date du 1^{er} juin 2015, **33 ERP et IOP** dont :
- 1 ERP en 1^{ère} catégorie
- 6 ERP en 2^{ème} catégorie
- 7 ERP en 3^{ème} catégorie
- 8 ERP en 4^{ème} catégorie
- 8 ERP en 5^{ème} catégorie
- 1 ERP en 3^{ème} et 5^{ème} catégorie
- 2 IOP

Certains établissements ont été mis à la disposition de la CPA par les communes membres de l'EPCI pour l'exercice de ses compétences, d'autres ont été construits par elle. La CPA possède des bâtiments sur plusieurs communes et les accès leur appartiennent parfois: il faut donc faire un travail en commun.

Ces 33 ERP et IOP à la charge aujourd'hui de la CPA se répartissent par nature comme suit:

- 17 piscines
- 1 stade sportif
- 6 bâtiments culturels
- 3 bâtiments d'enseignement
- 1 bâtiment administratif
- 2 bâtiments de transport
- 1 aire des gens du voyage
- 1 plan d'eau, espace extérieur d'animations sportives et 1 bâtiment d'accueil

Sur les 33 ERP et IOP existants au 1^{er} janvier 2012, 20 établissements ont fait l'objet de diagnostics réalisés par des bureaux de contrôle conformément aux dispositions réglementaires à cette date et le bilan de ces diagnostics a été présenté à la commission intercommunale pour l'accessibilité le 26 janvier 2012 et la commission a pu échanger sur les critères de priorité de mise en accessibilité.

Ce bilan a permis d'apprécier l'importance et le contenu des différentes actions à entreprendre par la CPA pour la mise en conformité de ces ERP et IOP sachant que la majorité de ces actions ne pouvaient pas être entreprises isolément sans envisager des opérations de rénovation voire de restructuration complète de certains bâtiments. Il a donc fallu travailler à une programmation pluriannuelle de rénovation de ces établissements publics notamment pour les piscines qui représentent la majorité des ERP à la charge de la CPA.

D'autres actions de mise en conformité pour l'accessibilité devant accompagner des projets d'aménagement, il a fallu attendre de porter le contenu du programme de l'opération à la décision de l'exécutif de la CPA.

Parmi ces 33 ERP et IOP:

- 8 ERP (Musée Granet XX -Chapelle des Pénitents Blancs, Stade M David, Relais vélos gare SNCF, Gare Routière, Piscine du Jas de Rhodes, Piscine Guy Grut, Piscine V Dedieu, Patio du Bois de l'Aune) et 1 IOP (Aire des gens du voyage de Rives hautes) ont fait l'objet d'une attestation de conformité transmis au Préfet du Département des Bouches du Rhône, conformément au décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014.
- 2 seront rendus à la commune d'Aix-en-Provence à la date du 1er août 2015 (salle et patio du Bois de l'Aune)
- 1 sera démoli en 2016 (maternelle de l'Arbois)
- 1 sera fermé en septembre 2015 pour travaux de reconstruction (piscine R Guibert à Pertuis)

Il reste donc 20 bâtiments ERP et 1 IOP à mettre en conformité pour l'accessibilité :

- 2 ERP feront l'objet d'une déclaration au Préfet tenant lieu d'agenda d'accessibilité programmée "simplifiée" car rendus accessibles entre le 1er janvier et le 27 septembre 2015 suite à des travaux en cours (Piscine de Cabriès et Musée Granet) et
- **18 bâtiments et 1 IOP qui doivent faire l'objet du projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée, objet d'une délibération.**

Le projet de demande d'Ad'Ap porte ainsi sur plusieurs ERP et IOP avec des actions programmées (études et travaux) de 2015 à 2020 soit sur deux (2) périodes de 3ans dont un ERP du 1er groupe (ERP de 1ère catégorie) et pour un montant total de 44 510 200 € TTC.

La programmation dans le temps de ces actions inscrites dans le projet d'Ad'Ap telles qu'elles figurent dans le tableau a été établie en fonction des éléments suivants qu'il convient de présenter au Préfet du Département des Bouches du Rhône au moment du dépôt de la demande d'approbation de l'agenda:

- De l'importance des actions de mise en conformité au regard des différents type de handicaps et de l'écart entre le niveau d'accessibilité existant et le niveau réglementaire (exemple : le Grand Théâtre de Provence ouvert en 2007 pour un PC en 2004, le Centre Chorégraphique National ouvert en 2006)
- De l'importance de l'établissement en termes de fréquentation (certains piscines ouvertes que l'été par exemple)
- De la nécessité de fermer l'établissement et de la durée de fermeture pour la réalisation des travaux sachant que certains établissements ne peuvent pas être fermés tous sur une même période au regard de leur rayonnement et de leur bassin de vie (exemple : les piscines)
- Du devenir incertain parfois de l'établissement et de son mode d'occupation ou de non-occupation temporaire (exemple : ENSAM la Malle)
- De la nécessité d'intégrer les actions de mise en conformité pour l'accessibilité à un projet de rénovation globale voire de restructuration complète de l'établissement, soit du fait de sa vétusté, soit du fait de l'importance des transformations à opérer pour une mise en conformité pour l'accessibilité, soit du fait des deux, c'est le cas pour de nombreuses

- piscines communautaires (exemple : Piscine Y blanc à Aix-en-Provence, Piscine de Lambesc, Piscine Plein ciel à Aix-en-Provence, piscine du Liourat à Vitrolles, piscine des Hermes à Vitrolles, piscine R guibert à Pertuis)
- Des projets de construction d'un nouvel équipement de "remplacement" (exemple : Centre de Formation des Apprentis) ou de projets de transformation (exemple : Hotel de Boadès, CCN)
 - De lisser dans le temps le financement des travaux de coûts importants

Les dépenses correspondantes réparties par année, selon l'annexe 1 ci-jointe, sont pour certaines déjà inscrites au budget d'investissement de 2015, d'autres devront l'être au Budget Primitif de 2016 et 2017 sachant que les quatre (4) opérations majeures (CCN, piscine Y Blanc, piscine plein ciel , piscine de Lambesc) totalisant un montant d'investissement de 37 011 200 € TTC, soit 83 % des investissements à consacrer, ont déjà fait l'objet de la mise en place d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (AP/CP) par délibérations du Conseil Communautaire.

Les actions restantes à financer et programmées en 2019 et 2020 concernent des bâtiments dont le devenir restera à définir d'ici cette date.

Enfin, ne rentrent pas dans le projet d'agenda, la piscine René Guibert à Pertuis et la maternelle de l'Arbois , la première étant fermée à partir de septembre 2015 pour travaux de reconstruction totale, la seconde étant démolie au plus tard en 2017.

L'ensemble de ces éléments constitue la demande d'Agenda d'accessibilité Programmée que la CPA s'engage à réaliser sous réserve qu'il soit approuvé par le Préfet .

La demande de probation de l'agenda esr de 2 périodes de 3 ans. Tous les travaux font l'objet d'investissements pluriannuels.

Une fois approuvé, l'Ad'Ap doit faire l'objet d'un suivi de mise en œuvre obligatoire à faire connaître au Préfet à la fin de la première année ainsi qu'un bilan d'étape à mi-parcours avec la transmission des attestations d'achèvement des travaux et de conformité pour l'accessibilité établies par un contrôleur technique agréé. L'absence de transmission des documents de suivi et des attestations est également sanctionnée par une amende de 1 500€ à 2 500€ par ERP selon leur catégorie.

La commission a émis un avis favorable sur le projet de contenu de l'Ad'Ap des bâtiments communautaires de la CPA.

La délibération a été prise le 10 juillet 2015 et le préfet a approuvé le dossier le 08 septembre 2015

III-2 Projets d'Adap dans les communes

1- Méthodologie utilisées par les communes

Pour les 36 communes, la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité s'est réalisé de la façon suivante :

- Pour 11 communes, c'est un bureau d'étude spécialisé qui a réalisé l'agenda
- Pour 8 communes, il en est de même mais la Mission Handicaps a apporté une expertise complémentaire
- Pour 11 communes, c'est la Mission Handicaps qui a réalisé le dossier avec les services internes de la commune

En fin d'année 2015, seules 2 communes n'avaient pas encore engagé une démarche.

24 communes ont présentés leurs projets de lancement ou de contenu d'Adap à la CIA. En effet, tous les Ad'ap ne sont pas présentés en CIA et certains ont fait l'objet de concertations locales dans les commissions communales (Bouc bel Air et Pertuis) et certains n'ont fait l'objet d'aucune consultation.

2- Synthèse des projets s'Adap présentés

L'ensemble des projets présentés figure en annexe du rapport et une synthèse peut en être faite ci dessous .

Annexe n°4 : Consultation de la commission sur les Adap des communes

Ville	Nbre d'habitants	Durée année	Nombre d'ERP et IOP dans l'agenda	Coût total
Beaurecueil	634	3	6	63 420,00 €
Cabries	8 435	9	28	1 016 000,00 €
Chateau neuf le rouge	2 152	6	26	302 070,00 €
Coudoux	3 449	6	10	882 407,00 €
Eguilles	7 820	6	20	1 401 700,00 €
Gréasque	4 059	6	22	703 299,00 €
Lambesc	8 990	6	33	1 448 030,00 €
Le Puy Ste Réparate	5 367	6	30	950 000,00 €
Le Tholonet	2 279	6	17	1 571 000,00 €
Meyrargues	3 535	6	19	230 410,00 €
Meyreuil	5 188	6	17	493 200,00 €
Peyrolles en Provence	4 548	6	29	820 000,00 €
Puyloubier	1 867	6	18	1 270 910,00 €
Rognes	4 685	6	25	931 493,00 €
St Cannat	5 462	6	18	847 730,00 €
St Esteve-Janson	344	3	1	7 500,00 €
St Marc Jaumegarde	1 168	6	6	149 112,00 €
St Paul Lez Durance	979	3	11	87 500,00 €
Simiane Collongue	5 878	6	19	869 427,00 €
Trets	10 396	6	29	1 062 000,00 €
Vauvenargues	938	3	9	34 812,00 €
Venelles	8 310	6	38	608 000,00 €

3- Questions récurrentes

- En principe, le code civil ne permet pas la possibilité d'une célébration dans une salle ailleurs qu'à la mairie. Toutefois l'instruction générale relative à l'état civil (du 11 mai 1999) prévoit la possibilité temporaire avec l'accord du procureur de la république et après délibération du conseil municipal. La célébration hors mairie doit être mentionnée dans l'acte de mariage.
La statut de Marianne dans la salle n'est pas une obligation.
- Une vigilance doit être conservée pour les bâtiments neufs. L'attestation d'accessibilité ne garantit pas que toutes les normes soient respectées. L'élu de la commune de Bouc bel air relate un cas récent où l'accessibilité au handicap visuel a été « oubliée ». Les « oublis » peuvent se faire à trois niveaux différents : par la commission d'arrondissement qui ne fonctionne pas, au cours de la réalisation des travaux eux-mêmes et en bout de course par le bureau de contrôle.

4- Interventions auprès des commerçants

- En parallèle à la réalisation de leur propre agenda d'accessibilité programmée, la plupart des communes se sont préoccupées de la situation de leurs ressortissants, commerçants ou professions libérales.
- Sur la suggestion de l'élu délégué à la politique d'accessibilité à la CPA, 19 communes ont organisé des réunions d'information animées par la Mission Handicaps.
Les réunions se sont tenues à des horaires convenant au public ciblé: soir, durant la pause déjeuner, soit plus fréquemment en début de soirée. Il est à regretter le nombre généralement restreint de participants.
Après une présentation de 20 mn, les commerçants pouvaient poser toutes les questions souhaitées. Quelques cas particuliers ont été traités mais en cas de grosses difficultés, les commerçants ont été orientés vers des bureaux d'études.
- Liste des communes ayant réuni leurs commerçants avec la CPA :
Aix-en-Provence, Bouc Bel Air, Cabriès, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, La Roque d'Anthéron, Les Pennes Mirabeau, Le Puy ste Réparate, Meyrargues, Peyrolles en provence, Rousset, Simiane Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren.
- Il est rappelé aux communes qu'elles doivent transmettre un double de tous les Adap reçu à la Mission Handicaps (commerçants, professions libérales, etc...).

III-3 Divers

1- Dispositif monte escalier :

Un membre de la CIA en fauteuil roulant, a pu tester le monte escalier au château de la Barben. Grâce à cette aide technique, il a pu monter jusqu'au troisième étage du château pour la première fois.

Après avoir visionné le film (réalisé par l'association Source), la commission est unanime à reconnaître l'utilité de ce dispositif. Il ne doit pas remplacer la mise en accessibilité lorsqu'elle est possible mais trouve toute sa place dans les bâtiments classés.

En fin d'année, un essai a été organisé sur Aix dans deux musées et certains membres de la commission y ont assisté.

2- Saynètes de sensibilisation à l'accessibilité universelle

Avec le soutien du Service d'information du Gouvernement (SIG), les équipes de "Plus Belle La Vie" ont conçu **20 saynètes** d'une minute racontant le quotidien des personnes handicapées permanentes ou temporaires. Tourné dans les décors et avec des acteurs de la série, le programme "*Plus Belle La Vie Ensemble*" met également en scène des individus souffrant réellement d'un handicap. Son objectif est d'illustrer les différents aspects de l'accessibilité universelle.

À travers des scènes de la vie courante, il montre comment des aménagements prévus pour des personnes handicapées facilitent, en réalité, la vie de tous et ne doivent plus être perçues comme des solutions réservées à des populations particulières et génératrices de coûts dispendieux pour la société.

Les saynètes ont été diffusées sur toutes les chaînes de France Télévisions, du lundi 7 septembre au dimanche 18 octobre, vers 20 h 35.

Les vidéos de ces saynètes sont également disponibles, en version classique avec sous-titrage activable et en version audio décrite sur le site internet du gouvernement

(<http://www.gouvernement.fr/accessibleatous>)

Quelques-unes ont été diffusées à la CIA :

La petite voix : Kevin, un peu tête en l'air, manque de traverser un carrefour alors que le feu tricolore est au vert. Alerté par l'annonce sonore du répétiteur de feux piétons, Kevin va alors découvrir un dispositif bien pratique.

Après vous : Certains aménagements d'accessibilité sont strictement réservés à l'usage des personnes handicapées, comme les places de stationnement adaptées, mais ce n'est pas le cas de la plupart, comme le fait remarquer Al à Barbara en lui proposant de profiter de la rampe d'accès à un restaurant pour sa livraison.

Pas besoin de mots pour se comprendre : Au cours, d'une balade Sacha et Floriane croisent un groupe de touristes en difficulté pour se repérer dans la ville. Floriane, atteinte de trisomie 21, les aide à s'orienter grâce aux pictogrammes présents sur le plan et à la signalétique urbaine.

Parcours du combattant : Embarrassé par ses béquilles, suite à son accident de squash, Vincent va se rendre compte que l'encombrement des trottoirs peut rapidement transformer un petit trajet en véritable parcours du combattant.

À côté des autres : Il n'est pas toujours facile d'échanger quand on ne parle pas la même langue. A fortiori lorsqu'il s'agit de la langue des signes ! Barbara, la serveuse du Mistral, ne s'était apparemment pas préparée à devoir communiquer avec des personnes malentendantes et se rend compte que ce n'est pas facile d'être exclue des conversations.

Leçon de vie : Suite à un faux mouvement au squash, Vincent est contraint d'utiliser des béquilles. À l'hôpital où il a rendez-vous suite à cet accident, il entame la conversation dans la salle d'attente avec la maman d'Hugo, venu lui aussi en consultation. Vincent lui avoue avoir bien du mal à se déplacer depuis qu'il est blessé. Heureusement que l'hôpital est doté de portes coulissantes ! Un problème que connaît bien la maman d'Hugo : son fils se déplace en fauteuil roulant.

Voir en grand : Rochat, proviseur de lycée, est atteint de myopie. Il va découvrir grâce à sa rencontre avec une jeune malvoyante, les fonctionnalités du télé-agrandisseur mis à disposition par la médiathèque.

3- Bilan de la journée Jaccede, 10 octobre 2015 au lycée Émile Zola

La journée a eu lieu le 10 octobre 2015 au lycée Zola. Des équipes de trois à quatre personnes vont sillonner la ville d'Aix et ses environs proches pour repérer les ERP accessibles et les saisir sur le site de l'association Jaccede.com.

- 17 équipes de 3 ou 4 personnes
Majoritairement des élèves du lycée Zola
Quelques professeurs
Quelques scouts
Quelques particuliers handicapés ou non
- Établissement recensés :
85 sur Aix
36 en périphérie (Luynes, Eguilles, le Tholonet, Meyreuil, les Milles)
Pour moitié environ sur l'application téléphone

En parallèle, une sensibilisation des chauffeurs de bus des test des équipements de bus ont pu être réalisés car les équipes se sont déplacés en bus.

La CPA a soutenu cette action par :

- l'aide technique apportée par la Mission Handicaps lors de la préparation et l'animation de la journée,
- Présence des élus et des cadres du service transport
- Financement des transports des équipes dans la ville
- Diffusion la semaine précédente d'information aux chauffeurs

IV Bilan et propositions du groupe habitat

Après la fin de l'étude sur l'adaptation au handicap des logements du parc social de la communauté du pays d'Aix, une phase plus active destinée à améliorer l'état du parc de logements a démarré avec plusieurs axes.

IV-1 Bilan et projet de la convention de 2012 pour trois ans avec Handitoit Provence :

1- Présentation générale

- Partenariat avec Handitoit pour soutenir les actions du Pays d'Aix :
 - Favoriser le développement d'une offre de logement adapté dans le neuf et l'existant,
 - Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande,
 - Soutenir dans les actions d'information et de sensibilisation mise en place par la CPA en faveur de l'accessibilité et du logement adapté.
- La plate forme régionale du logement adapté facilite l'accès aux logements des personnes en situation de handicap par une mise en relation de l'offre et de la demande. Elle s'appuie sur :
 - Une base de données des demandes pour identifier les besoins.
 - Un cahier de préconisations et accompagnement des bailleurs pour inciter la production de logements adaptés.
 - Une animation menée par Handitoit pour mobiliser les partenaires autour de la mise en adéquation.
- Douze bailleurs partenaires sur le territoire de la CPA : 13 habitat, Erilia, ICF, Néolia, Famille

et Provence, Logis Méditerranée, Nouveau Logis Provençal, Logirem, Unicil, Sfe arcade, Mistral Habitat, Sacogiva.

- Autres partenaires : le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la région Paca, la CAF 13, préfecture 13 et les structures et associations du champ du handicap et de l'insertion par le logement.

2- Résultats 2015

- 144 ménages avec un membre de la famille en mobilité réduite sont demandeurs de logements sur le territoire de la CPA, dont 76 ménages qui habitent une commune de l'EPCI:
 - 36 % sont des personnes seules (35-55 ans).
 - 16 % sont des familles monoparentales.
 - Ce sont principalement des personnes ayant un handicap moteur.

Composition des ménages	Demandeurs
Couple avec enfants	32%
Couple sans enfant	13%
Famille monoparentale	16%
Cohabitation	4%
Personne seule	36%
Effectif	76

Taille des ménages	
1 personne	36%
2 personnes	17%
3 personnes	18%
4 personnes	14%
5 personnes et +	14%
Effectif	76

Le recueil et l'identification de la demande

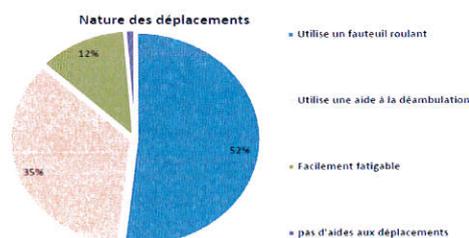
ZOOM SUR LES MENAGES HABITANT UNE COMMUNE DE L'EPCI INSCRIT EN 2015 DANS LA BASE DE DONNEES HANDITOIT

Le profil des personnes seules

- Âgée entre 35/55ans
- 37% d'entre d'elles déclarent être hébergées
- 30% sont locataires du parc privé et 27% du parc social

La personne en situation de handicap

- Déficience motrice dominante,
- 52% utilisent un fauteuil roulant



- En 2015, 16 ménages ont été relogés dans du neuf.

Bailleurs	Programme	Livraison	Localisation	Nature de l'opération			Nbre logts pmr	Typologie						
	Nom			année	Ville	Exist		Réh	Neuf	T1	T2	T3	T4	T5
Habitat et Humanisme	Pension de famille Cézanne	2015	Aix-en-Provence			x	3	3						
LOGIREM	La Ferme Lucie	2015	Gréasque			x	2		1	1				
LOGIREM	Terrasses de Vallat	2015	Bouc Bel Air			x	2		1	1				
LOGIREM	Harlequin	2015	Gardanne			x	4		2	2				
ERILIA	Les deux Roses	2015	Gardanne			x	2		1	1				
Famille et Provence	Lou Rigou	2015	Aix-en-Provence			x	2			1				
13 HABITAT	PUY SAINTE REPARADE	2015	Puy sainte réparaade			x	1			2				
							16	3	5	8	0	0		

• On constate une augmentation de la livraison de logements adaptés entre 2013 et 2015 : il y en a 28 au total depuis 2013. (Aix-en-Provence et Gardanne ont été les plus livrés.)

Bailleurs	Programme	Livraison	Localisation	Nature de l'opération			Nbre logts pmr	Typologie						
	Nom			année	Ville	Exist		Réh	Neuf	T1	T2	T3	T4	T5
Habitat et Humanisme	Pension de famille Cézanne	2015	Aix-en-Provence			x	3	3						
LOGIREM	La Ferme Lucie	2015	Gréasque			x	2		1	1				
LOGIREM	Terrasses de Vallat	2015	Bouc Bel Air			x	2		1	1				
LOGIREM	Harlequin	2015	Gardanne			x	4		2	2				
ERILIA	Les deux Roses	2015	Gardanne			x	2		1	1				
Famille et Provence	Lou Rigou	2015	Aix-en-Provence			x	2			1				
13 HABITAT	PUY SAINTE REPARADE	2015	Puy sainte réparaade			x	1			2				
							16	3	5	8	0	0		

Il manque trois logements adaptés livrés sur Pertuis en 2015 : Il peut y avoir des programmes qui ne sont pas dans le champ du partenariat avec Handitoit. Il est rappelé aux bailleurs la nécessité de signaler à la CPA les réalisations de logements adaptés dans le neuf ou dans l'existant pour tenir à jour la base de donnée.

3- Enquête sur les besoins en termes de logements accessibles et adaptés sur l'EPCI :

Réalisation d'une enquête sur les besoins en termes de logements accessibles et adaptés sur la CPA (dans le cadre du PLH 2015-2021) pour mieux connaître les besoins des personnes handicapées en matière de logement et mieux connaître les actions mise en place par les bailleurs pour l'accès au logement des personnes handicapées.

Méthode utilisée : réalisation d'entretiens (4 bailleurs et 6 communes), base de données handitoit, demande d'exploitation du fichier unique. Précision sur ce fichier : le bureau d'étude Aatiko, gère la base de données de dossiers uniques de tous les individus demandeurs d'un logement. Les personnes handicapées peuvent remplir une fiche spéciale, permettant de mieux cerner leurs besoins en matière de logement au moment du dépôt de la demande. Mais pour l'instant, cet élément n'est pas exploitable dans la base. On peut seulement dire que sur 275 ménages, 3 % ont coché la case handicap.

Les enjeux sur la connaissance des besoins : des besoins semblent présents sur le territoire mais sont difficilement quantifiables. Ils sont élargis aux PMR et sont liés au handicap ou à l'âge. Les communes ne gèrent pas toute la question de la même façon.

Le CCAS d' Aix-en-Provence a centralisé un fichier de personnes handicapées recherchant un logement (150 demandes). Les autres communes sont plus dans « le cas par cas ».

Il n'existe pas de données spécifiques sur les besoins en logement des étudiants handicapés. Ce n'est pas le public qui s'adresse à Handitoit ni aux communes. L'association APAJH informe qu'elle mène un projet de logements à Aix-en-Provence pour étudiants à mobilité réduite, il sera bientôt terminé. Le CCAS a été sollicité pour l'accompagnement à la vie quotidienne qui est pour l'instant le point faible du projet. L'APAJH et le CCAS d'Aix-en-Provence vont se mettre en contact.

Des interrogations se font jour:

- N'y aurait-il pas une meilleure identification des besoins avec le Système National d'Enregistrement (SNE)?
 - Serait-il judicieux de réaliser un fichier unique et un maillage à l'échelle de l'EPCI ?
 - Trois enjeux sont revenus de manière récurrente :
 - La mise en accessibilité du parc existant. Les réponses des bailleurs sont très hétérogènes et les dispositifs ne répondent pas à toutes les personnes. Le surcoût est 2 à 3 fois plus élevé que dans le neuf.
 - La procédure d'attribution et les réservataires (plus simple pour le bailleur quand il y a des dispositifs de partenariat avec des instances concernées par le logement).
 - La gestion du turn-over dans le logement adapté: la question de la traçabilité (réagir vite, relouer rapidement : nécessité de partenariat avec les instances concernées par le logement).
- Aix-en-Provence a centralisé ses fichiers par rapport aux personnes handicapées recherchant un logement.

IV-2 Bilan de l'aide aux bailleurs :

Rappel du dispositif : la CPA peut financer 50 % de la mise en accessibilité des entrées et abords dans la limite de 10 000€ par entrée.

Nouveaux dossiers instruits en 2015 : Famille et Provence pour une entrée, bâtiment Lou Rigaou à Aix ; Mistral Habitat pour dix-huit entrées à Pertuis et Pays d'Aix habitat pour dix-neuf au Jas-de-Bouffan.

Autre financement exceptionnel : a été voté l'accessibilité de l'IME communal « Le colombier » à la Roque d'Anthéron.

Pour 2016 , Le financement continuera car la ligne budgétaire devient une autorisation de programme pour trois ans (ligne « bloquée » sur plusieurs années de manière certaine)

Une autre intervention de la CPA sera possible auprès des particuliers pour leurs travaux d'accessibilité dans le cadre d'un programme PIG (Programme d'Intérêt Général) : montage des opérations et financement des travaux du parc privé, occupants ou bailleurs.

V Bilan et propositions du groupe emploi

Le groupe ne s'est réuni qu'une fois pour présenter 2 manifestations locales au cours de la semaine de l'emploi des travailleurs handicapés 2015.

V-1 Action Agefiph à Aix en Provence

Colloque régional « Nouveaux métiers, Nouveaux horizons »

- Une 1ère partie consacrée à des présentations de prospective nationale autour des métiers à horizon 2020-2022 réalisées par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) puis par le Lab'Ho, Observatoire des hommes et des organisations.
- Une seconde partie de présentation des enjeux régionaux, par l'Observatoire régional des métiers (ORM PACA) et d'échanges, sous formes de table ronde, autour d'exemples concrets présentés par des représentants du monde de l'entreprise dont les structures mènent à une politique proactive en direction de l'emploi des travailleurs handicapés.
- Lieu : Le Carré d'Aix – ZAC Robole – 190 rue Pierre Duhem, Aix en Provence
Horaires : de 16 h 30 à 19 h 30, suivi d'un cocktail

Synthèse de la conférence de l'AGEFIPH:

- **1ère partie : Prospective nationale autour des métiers de demain en France à l'horizon 2020-2022 :**
 - « Les Métiers en 2022, Prospective par domaine professionnel » : Synthèse statistique co-rédigée par France Stratégie et la DARES.
 - « L'intégration des personnes handicapées dans l'entreprise » : Présentation des études « L'intégration des personnes handicapées dans l'entreprise » et « Recruter, recrutez, recruté(e) s autrement ».
 - Présentation d'un court métrage « Le travail pour tous, éloge de la différence ».
- **2nde partie : Enjeux régionaux de l'emploi et réalisations concrètes en PACA en termes d'intégration des travailleurs handicapés :**
 - « Prospective sur les secteurs d'activité et les effectifs en emploi en 2030 en PACA » : Étude coréalisée par l'INSEE, la Direccte PACA et l'Observatoire régional des métiers PACA.
 - « Nouveaux métiers, exemples de réalisations concrètes en PACA » : Table Ronde avec la participation de :
 - la Fédération Régionale des Industries AgroAlimentaires de PACA, Marseille ; ArcelorMittal

Méditerranée, Fos/Mer ; Centre de Tri Pizzorno Environnement, Le Muy ; la Délégation régionale PACA Corse de l'Agefiph, Rousset.

• **Quelques chiffres à retenir de la conférence :**

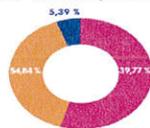
- La loi fixe à tout établissement privé ou public d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi de personnes handicapées (6 % de l'effectif total).- Les employeurs privés et publics peuvent s'acquitter de cette obligation légale d'emploi selon plusieurs modalités (emploi direct de personnes handicapées, contrats de sous-traitance avec des entreprises employant des travailleurs handicapés, ou versement d'une contribution au FIPHFP ou à l'AGEFIPH.)
- En 2012, 100 300 établissements privés employaient 361 700 travailleurs handicapés n'ont pas de recrutement de T.H.
- Un compte-rendu complet est disponible, s'adresser à la Mission Handicaps.

• **Au 1er janvier 2013, 10 596 employeurs publics employaient 209 909 travailleurs handicapés:**

- 3.83% : État, établissements publics nationaux, organismes consulaires.
- 5.34% : Fonction publique hospitalière.
- 5.97% : Fonction publique territoriale.

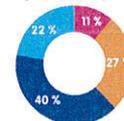
• **La réponse à l'obligation d'emploi dans le secteur public**
(Source FIPHFP):

- 5.39% : contribution uniquement
- 39.77% : contribution + emploi TH + équivalents.
- 54.84% : emploi de TH et équivalents uniquement.



Réponse à l'obligation d'emploi des 100 300 établissements privés assujettis:

- 22% n'emploient aucun TH en emploi direct (+1 point en 1 an)
- 40% emploient au moins un TH et ont recours à la sous-traitance et/ou contribuent à l'Agefiph (+ 1 point en un an).
- 11% sont sous accord agréé (stable sur un an).
- 27% emploient des TH et remplissent leur obligation d'emploi uniquement par l'emploi direct (-2 points en un an).



Mission handicap

Le public est « meilleur » que le privé : 5,39 % pour le public contre 22 % pour le privé

V-2 Journée portes ouvertes des ESAT

Le Mouvement Parcours Handicap 13 et la MDPH des Bouches du Rhône quo-organisent avec le conseil départemental, la Coopsoc et Andicat, la 2ème Journée Départementale portes ouvertes ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) lors de la semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

L'an dernier, l'opération a connu un grand succès avec plus de 1000 visiteurs, particulièrement sur le bassin d'Aix en Provence où les communes, grâce à la CIA, ont bien relayé l'information.

Une soirée d'information et d'échanges sur la sous-traitance ESAT à destination des entreprises est organisée pour les informer sur les modalités et le savoir faire des ESAT en termes de sous-traitance. Soirée privée sur invitation.

Les mairies sont encouragées vivement à faire appel aux ESAT pour leur commander des repas ou des buffets. La qualité des produits et des services sont généralement remarquables.

V-3 Autres forums pour l'emploi et actions locales

1- Des forums d'information sur les dispositifs d'accompagnement et d'orientation, sur les

formations et l'emploi des personnes en situations de handicap ont lieu dans le département.

- Le 18 novembre 2015 de 9 h 30 – 17 h à Salon de Provence – espace Charles Trenet,
- Le 18 novembre 2015 de 14 h – 17 h à Arles – salle des fêtes,
- Le 19 novembre 2015 de 14 h – 17 h à Aubagne – Maison des Associations

2- Action locale de l'ADAPT 84

- Conférence – débat « Emploi et Autisme », le mercredi 18 novembre 2015, de 8 h à 13 h
- Maire d'Avignon, Place de l'Horloge, 84000 Avignon
- 8 h 30/10 H 30 : Conférence/ débat animée par Josef Schovanec
- « Josef Schovanec, 33 ans, personne avec autisme, anciennement sous camisole Chimique, est saltimbanque de l'autisme. Il aime voyager et faire découvrir son pays, l'Autistan, par des livres et une émission hebdomadaire sur Europe 1 ».
- Rencontres informelles entre candidats en situation de
- handicap et en recherche d'emploi et entreprises
- (Les candidats auront affiché sur un grand panneau leur CV et iront à la rencontre des entreprises présentes pour un premier contact)

Rappel

Tous les jours entre le 16 et 22 novembre à 19 h 20 sur le réseau régional de France 3 de la série « la tête de l'emploi » réalisée avec l'ADAPT.

Annexes

1- Présentation du territoire et de la collectivité

2- Apport théoriques de la mission Handicaps

- 2-1 Présentation des textes parus concernant les ERP
- 2-2 Présentation des textes parus concernant le transport
- 2-3 Présentation des textes parus concernant la voirie
- 2-4 Présentation des textes parus concernant l'emploi
- 2-5 Présentation de la loi n° 2015-988 du 05 août 2015

3 Zoom sur les points d'arrêts

- 3-1 Listes des points d'arrêts en impossibilité technique avéré
- 3-2 Listes des points d'arrêts prioritaires

4- Consultation de la commission sur les Adap des communes

4-1 Consultation sur le lancement de la démarche Adap.

Aix en Provence

La Roque d'Anthéron

4-2 Consultation sur le projet de contenu des Adap

Beaurecueil	CCAS d'Aix en Provence	Cabriès
Châteauneuf Le Rouge	Coudoux	Eguilles
Gréasque	Lambesc	Le Puy Sainte Réparate
Le Tholonet	Meyrargues	Meyreuil
Peyrolles	Puylobier	Rognes
Simiane	Saint Cannat	Saint Esteve Janson
St Marc Jaumegarde	Saint paul Les Durance	Trets
Vauvenargues	Venelles	

Annexe 1 Présentation du territoire et de la collectivité territoriale

La Communauté du Pays d'Aix est constituée de trente-quatre communes, dont cinq de plus de dix mille habitants et une de moins de 200 habitants, soit :

- 333 000 habitants
- 145 000 actifs
- 800 000 touristes
- 40 000 étudiants

En dix ans, la population a augmenté de 10 % et le nombre d'emplois de 11 %.

Cinq pôles économiques majeurs rassemblent 70 % du tissu économique : Aix-en-Provence, Vitrolles, Les Pennes-Mirabeau, Rousset, Pertuis.

Quelques caractéristiques du territoire :

La plus grande zone commerciale d'Europe (Plan de Campagne)
Un environnement de qualité (65 000 hectares de forêts)
Un espace rural préservé (1 200 exploitations et 25 000 hectares)
Le site emblématique de la Montagne Sainte-Victoire

La collectivité est dotée de plusieurs types de compétences :

Des compétences obligatoires

Le développement économique

L'aménagement de l'espace communautaire

L'organisation des transports

L'équilibre social de l'habitat sur l'espace communautaire

La politique de la ville dans la Communauté

Les dispositifs d'insertion économique et sociale.

Des compétences optionnelles

La voirie et les parcs de stationnement

La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

L'élimination et la valorisation des déchets ménagers.

Des compétences facultatives

La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel des espaces forestiers

La charte intercommunale de l'environnement

Le projet de l'Europôle méditerranéen de l'Arbois

Le maintien et le développement de l'agriculture

Le traitement des entrées de villes et de villages

Les études en matière d'assainissement

Le service public d'assainissement non collectif

Les terrains d'accueil pour les gens de voyages

Le système d'informations géographiques (S.I.G) communautaire

La charte intercommunale d'aménagement et de développement

Le schéma d'orientation visant la mise en cohérence des POS communaux

La politique culturelle communautaire

La politique sportive communautaire.

Annexe 2 Apports théoriques de la Mission Handicaps

Antériorité des normes

La commission s'est interrogée sur la date d'origine des normes d'accessibilité en ERP. Après avoir évoqué la loi de 2005, les principales normes s'avèrent beaucoup plus anciennes et datent de l'arrêté du 31 mai 1994. Il est donc anormal que tant de bâtiments construits après cette date ne soient pas aux normes

2-1 Présentation des textes parus concernant les ERP

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

Les nouvelles normes sont en vigueur depuis le 1/1/2015.

Ne sont pas abordé ici, les points concernant les établissements spécifiques, ni ce qui n'a pas changé.

Le décret et l'arrêté différencient nettement les ERP situés dans un cadre bâti existant en créant une sous section qui leur est consacrée (donc les textes sont plus facile à utiliser). Les ERP créés dans un cadre bâti existant par changement de destination sont aussi dans cette section (avant assimilés à du neuf), Ce qui explique le changement de terme : Les « établissements existants recevant du public » deviennent les « établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant » Pour les modifications ou extensions sur l'existant, ce sont aussi les nouvelles règles qui s'appliquent.

En début de texte, une affirmation ouvre des pistes d'innovations techniques ou d'imagination : « des solutions d'effet équivalents peuvent être mises en œuvre dès lors que celles-ci satisfont aux mêmes objectifs »

Par ailleurs, il est confirmé qu'une partie du bâtiment de 5ème catégorie doit assurer l'accessibilité de l'ensemble des prestations dont une partie peut être fournie par des mesures de substitution (sans dérogation). La partie du bâtiment accessible doit être la plus proche possible de l'entrée principale et desservie par un cheminement usuel.

Peut on supposer une extension ultérieure de ces nouvelles normes au neuf ?

Le texte présente plusieurs cas de figures:

1 - Des assouplissements sans conditions

(qui peuvent être identiques à celles possibles précédemment sous conditions de contraintes liées à la solidité du bâtiment ou avec dérogation)

- Pourcentages de pentes autorisées : Inférieur ou égal à 6 %, Inférieur à 10 % jusqu'à 2 m, Inférieur à 12 % jusqu'à 50 cm
- Ressaut possible jusqu'à 4 cm si pente à 33 %
- Largeurs des cheminements à 1m20 et ponctuellement à 90 cm
- Devers à 3 %
- Autorisation sans dérogation des rampes amovibles manuelles ou automatiques sous réserve de conditions : respectant les valeurs de pentes autorisées (Exemples : avec 10 % de pente sur 1m70 de rampe on franchit une marche de 17 cm et avec 12 % et 50 cm de

rampe, on ne peut pas dépasser 6 cm de marche), manœuvre de FR possible, poids minimum 300kgs, non glissante, contrastée, etc, munie d'un dispositif pour se signaler et que la personne soit en retour informée que son appel est pris en compte

- Portes à 0,80 pour les salles de moins de 100 personnes
- Autorisation des ascenseurs pour l'intérieur avec différents types d'ascenseur selon les distances à franchir, libres d'accès ou avec un dispositif pour se signaler
- Les toilettes adaptées ne sont plus forcément au même endroit que les autres mais elles doivent être signalées
- Les toilettes adaptées utilisables par les deux sexes sont possibles (même si les toilettes ordinaires sont séparées) à condition qu'elles soient signalées pour les deux sexes et accessibles depuis les circulations communes
- Si le cheminement accessible n'est pas possible depuis l'extérieur, possibilité de créer une place adaptée à proximité de l'entrée, reliée par un cheminement accessible, (pour mémoire, déjà possible pour les logements)
- Pour l'éclairage, seul assouplissement : 20 lux sur les circulations piétonnes des parkings au lieu de 50 précédemment
- Des chevauchements partiels sur les espaces d'usage et de manœuvre de portes qui ne sont plus obligatoires pour les étages non accessibles
- Les entrées peuvent être dissociées à condition d'être signalées

2 - Des assouplissements qui restent assujettis à des conditions de contraintes

- Installation d'ascenseur en extérieur si condition topographique ou risque d'inondation
- Suppression de l'obligation d'ascenseur en dessous de 100 personnes pour les 5ème cat. si contraintes dues au bâtiment
- Un bâtiment sera dit non accessible UFR si à l'entrée, 3 conditions sont remplies : largeur du trottoir inférieure ou égale à 2,8 m, pente supérieure ou égale à 5 %, différence de niveau supérieure à 17 cm (valeur d'une marche classique). À l'intérieur, un certain nombre de normes ne seront donc plus à appliquer

3 - Des nouvelles normes et des précisions qui n'existaient pas, ni pour l'existant, ni pour le neuf

– Sans condition

- Interdiction des interrupteurs à effleurement
- Utilisation des lettres bâtons dans la signalétique. Sur ce point les membres de la commission n'avaient pas tous la même interprétation du terme « écriture bâton ». Après recherche sur internet, le terme est assez peu utilisé mais il semble qu'il s'agisse d'écriture dite script, en majuscule ou minuscule



- Indication du nom ou numéro en relief de chaque étage desservi par ascenseur à sa proximité
- Boucle magnétique obligatoire à l'accueil pour les 1ère et 2ème catégories ainsi que ceux remplissant une mission de service public et portative pour les salles de réunion de 1ère et 2ème catégories
 - Si installation ou remplacement
- Boucle magnétique pour tous les systèmes d'interphonie
- Pour les places de parkings adaptées en épi, matérialisation de 1m20 sur la chaussée
- Places de parkings possibles aussi près de la sortie (si différenciées) et dans les 2 niveaux les plus près de la surface
- Borne de paiement dans un espace accessible
- Possibilité d'installer le dispositif d'éveil à la vigilance à la distance d'un giron (0,30m) au lieu de 0,50 m
- Le nez de marche contrasté sur 3 cm
- Éviter l'effet d'éblouissement aux banques d'accueil

Des annexes à l'arrêté apportent aussi des précisions de normes qui sont très proches des normes de la voirie :

Annexe 4 : sur la détection des obstacles en saillie

Annexe 5 : sur la détection des mobiliers, bornes et poteaux

Annexe 6 : sur les bandes de guidages

Annexe 7 : sur les BEV

Annexe 8 : sur les feux de circulation aux abords des ERP et dans les IOP

Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles de formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-8, L111-8, et L 122-1 du code de la construction et de l'habitation

Ce texte donne les 3 modèles à utiliser pour déposer les agendas :

- 1 simplifié, tenant lieu d'agenda pour les bâtiments rendus accessibles avant le 27 septembre
- 1 pour un ERP
- 1 pour plusieurs ERP ou IOP (patrimoine)

Les encadrés en haut à gauche de chaque document sont très clairs sur les différentes utilisations.

Arrêté du 27 Avril 2015 (paru le 8 mai 2015)

L'arrêté du 27 avril 2015 est relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Cet arrêté est assez difficile à comprendre et à assimiler car il est très "technique" et fait appel à des connaissances financières et comptables. En ce qui concerne les communes, pour pouvoir bénéficier des périodes complémentaires pour le dépôt ou pour la réalisation de l'agenda elles doivent justifier :

- Soit d'avoir plus de 50 bâtiments
- Soit d'être dans une situation financière délicate en fournissant les comptes du dernier exercice et entre autre la marge d'autofinancement et le taux d'endettement.

En ce qui concerne les cas de force majeure ou les difficultés techniques, il est juste précisé d'en apporter la preuve. Quelques exemples sont cités : appels d'offre infructueux, délais de livraison des matériels, contraintes imprévues découvertes lors des études préalables aux travaux ou lors des travaux.

Circulaire du 21 mai 2015 relative à la mise en œuvre de l'ordonnance du 26 septembre 2014

Cette circulaire, adressée aux préfets a pour but de déterminer les actions attendues de la part de l'état, en particulier l'incitation à « communiquer » et valoriser les démarches.

L'état doit être exemplaire dans le dépôt de ses propres agendas

Quelques points à retenir :

- Le financement possible par prêt de la CDC
- La possibilité pour le préfet de réduire la durée demandée si l'ampleur des travaux n'est pas prouvée
- La circulaire contient un modèle de cerfa pour demande de prorogation
- Les commerces en pied d'immeubles ne rentrent pas dans le cadre des dérogations pour refus de l'AG des copropriétaires
- Un contrôle de légalité est prévu pour vérifier si l'accessibilité des véhicules est bien inscrite dans les marchés

2-2 Présentation des textes parus concernant le transport

Arrêté du 27 mai 2015 relatif à la demande de prorogation des délais de dépôt ou d'exécution d'un schéma directeur d'accessibilité- agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs

C'est l'équivalent pour le transport de l'arrêté du 27 avril concernant les ERP présenté à la dernière CIA.

Délais possible pour :

- Difficultés techniques : modification substantielles du champ de compétence de l'AOT, appels d'offres infructueux, délais de livraison de matériel, contraintes imprévues
- Situation financière délicate

Pour les AOT, il y a situation financière délicate si la marge d'autofinancement courant est supérieure ou égale à 0,97 et quand le taux d'endettement est supérieur ou égal à 1,2.

2-3 Présentation de textes ou informations relatives à la voirie

Décret PAMA (Plan d'action pour les mobilités actives) du 2 Juillet 2015 et l'arrêté du 23 septembre 2015

1. Feux de signalisation tricolores

Le système sonore, obligatoire depuis 1999, doit être complété par la localisation géographique via le nom des rues (sauf impossibilité technique).

Les signaux lumineux pour les piétons sont modifiés



2. Création de la notion de stationnement très gênant

La sanction pour stationnement très gênant s'élève à 135 € .

- Pour les voitures, poids lourds et deux roues motorisés :

- Sur les passages piétons
- Devant les BEV au droit des traversées
- Sur les places de stationnement réservées aux personnes handicapées
 - Uniquement pour les voitures et les poids lourds
- Sur les 5 mètres qui précèdent les passages piétons pour permettre une bonne visibilité de la traversée
- Sur les trottoirs

3. Signalisation des zones de rencontre



4. Pictogramme chiens guide d'aveugles ou d'assistance



Depuis le 22 septembre 2015, ce pictogramme est disponible pour les ERP et les services de transports .

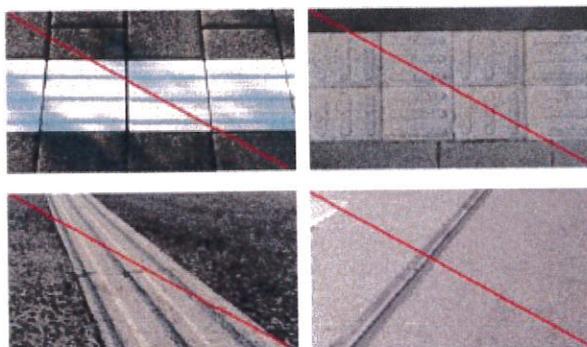
Rappel : contravention de 3ème catégorie (maximum 450€) pour refus d'accueillir les chiens guide d'aveugles ou d'assistance.

Normes des bandes de guidage.

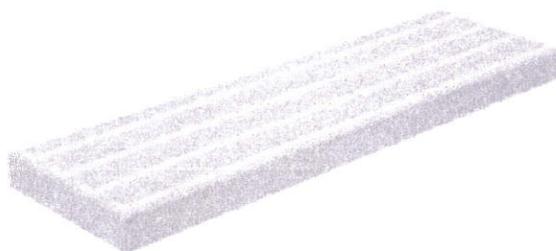
Nouvelles normes AFNOR : bandes de guidage podo-tactiles au sol

- Norme NF P 98-352 parue en Juillet 2014
- La bande est composée de 4 rails
- La longueur des rails doit être de 100 cm
- Une évacuation des eaux pluviales doit être prévue tous les 100 cm

Bandes non conformes



Bandes conformes



2-4 Présentation de textes ou informations relatives l'emploi

Extrait de la loi Macron

- Parue au JO du 7 août, des mesures relatives au développement de l'emploi des personnes handicapées et au contrat d'insertions : Article 272, 273 et 274 sont pris en compte pour le décompte des 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises :
- Accueil de personnes handicapées pour des périodes de mises en situation professionnelles et stages d'observations pour mineurs de moins de 16 ans titulaires de l'AEEH.
- Contrats de fournitures et sous traitance avec des travailleurs indépendants handicapés . Les modalités et limites doivent être fixées par décret.

2-5 Présentation de la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance du 26 septembre 2014 (tous thèmes confondus)

Globalement, la loi a ratifié l'ordonnance et y a ajouté quelques éléments dont les plus importants sont les suivants :

- Rôle des CIA : comme les commissions communales, elles doivent tenir à jour les bases de données des ERP accessibles et de ceux ayant déposé un Ad'AP
- PAVE : les communes de moins de 1000 habitants ne sont plus obligées de le réaliser (précédemment 500 habitants).
- Décision des copropriétés : le refus de l'AG des copropriétaires de faire des travaux d'accessibilité doit être motivé. Si le demandeur prend à sa charge les travaux, le refus ne peut être fait que pour les motifs classiques.
- Formations à l'accueil : les ERP accueillant plus de 200 personnes doivent former leur personnel à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées
- Prorogation des délais de dépôt des agendas : 3 ans maximum pour difficultés financières, 12 mois en cas de difficulté technique et 6 mois après un premier refus.
- Coût des TAD : il doit être identique pour les usagers PMR et pour les autres usagers dans un périmètre de transport urbain.
- Tous les refus et accords exceptionnels doivent faire l'objet d'une décision expresse motivée
- Évaluation de la mise en œuvre de la loi : elle sera faite par le ministère avant le 31 décembre 2018 (ainsi que sur l'évolution des normes)
- Le service civique est ouvert aux personnes handicapées jusqu'à 30 ans (au lieu de 25 ans)

**POINTS D'ARRÊT
EN IMPOSSIBILITE
TECHNIQUE AVEREE**

ITA avérée ouïnon

N° PEGASE1	N° TIMEO	N° SMITEEB	N° CG	Commune	Nom	ITA cause pente >5 %	ITA cause largeur plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée	
00005	57216	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Fresnel	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI	
00007	57214	00000	00000	AIX EN PROVENCE	De Broglie	NON	OUI	NON	OUI	
00008	57213	00000	00000	AIX EN PROVENCE	De Broglie	NON	OUI	NON	OUI	
00013	01073	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pole d Activites	NON	OUI	NON	OUI	
00022	00022	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Eiffel	NON	OUI	NON	OUI	
00025	00025	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Gazel	NON	OUI	NON	OUI	
00027	04289	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Saint Joseph	NON	OUI	NON	OUI	
00028	00028	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Angenot	NON	OUI	NON	OUI	
00041	00041	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Camp de Menthe	OUI	NON	SO	OUI	
00045	00044	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Club Hippique	NON	OUI	NON	OUI	
00047	00046	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Cavaliers	OUI	OUI	NON	OUI	
00048	00049	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Martin	OUI	NON	SO	OUI	
00049	00048	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Martin	NON	OUI	NON	OUI	
00052	00052	00000	00000	AIX EN PROVENCE	California	NON	OUI	NON	OUI	
00053	00053	00000	00000	AIX EN PROVENCE	California	NON	OUI	NON	OUI	
00056	00056	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Chamson	NON	OUI	NON	OUI	
00057	14802	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Roseaux	NON	OUI	NON	OUI	
00058	14765	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Mavel	NON	OUI	NON	OUI	
00059	00059	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Commanderie	NON	OUI	NON	OUI	
00064	00064	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Clmetiere de Luynes	NON	OUI	NON	OUI	
00072	00072	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Colonel Schuler	NON	OUI	NON	OUI	
00076	00077	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Giono	NON	OUI	NON	OUI	
00077	00076	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Giono	NON	OUI	NON	OUI	
00082	00081	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Floralles	NON	OUI	NON	OUI	
00083	00083	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Figuierie	NON	OUI	NON	OUI	
00085	00085	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Clos Bernadette	NON	OUI	SO	OUI	
00086	00086	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Clos Bernadette	NON	OUI	NON	OUI	
00087	00088	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Alpilles	NON	OUI	NON	OUI	
00088	00087	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Alpilles	OUI	OUI	NON	OUI	
00089	00090	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Roumanille	OUI	NON	SO	OUI	
00091	00091	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Churchill	OUI	NON	SO	OUI	
00098	00098	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Ferry	NON	OUI	NON	OUI	
00099	00099	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Parc Jourdan	NON	OUI	NON	OUI	
00100	00100	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Parc Jourdan	NON	OUI	NON	OUI	
00114	00114	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Cible	OUI	NON	SO	OUI	
00116	00117	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Infirmeries	NON	OUI	NON	OUI	
00150	00151	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Magnan	OUI	NON	SO	OUI	
00152	00152	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Val Saint Andre	OUI	NON	SO	OUI	
00168	01477	00000	00000	AIX EN PROVENCE		08-mai-45	OUI	NON	SO	OUI
00172	00176	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Cassin	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI	
00176	00172	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Cassin	OUI	NON	SO	OUI	
00182	00186	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Ecole de la Torse	NON	OUI	NON	OUI	
00184	00184	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Tubingen	NON	OUI	NON	OUI	
00185	04193	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Tubingen	OUI	OUI	NON	OUI	
00186	00182	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Ecole de la Torse	NON	OUI	NON	OUI	
00195	00195	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Hameau de la Torse	NON	OUI	NON	OUI	
00198	00198	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Emperaire	OUI	OUI	NON	OUI	
00209	00209	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pont de la Torse	NON	OUI	NON	OUI	
00254	00254	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Payot	OUI	NON	SO	OUI	
00255	00255	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Payot	OUI	NON	SO	OUI	
00260	00260	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Four d Eyglun	NON	OUI	NON	OUI	
00268	00264	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Ecole Militaire	NON	OUI	NON	OUI	
00269	00269	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bois de l Aune	NON	OUI	NON	OUI	
00280	00280	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Castors	NON	OUI	NON	OUI	
00281	00281	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Castors	NON	OUI	NON	OUI	
00286	00286	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Indochine	NON	OUI	NON	OUI	
00316	00316	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Vives	OUI	NON	SO	OUI	
00319	00319	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Vives	OUI	OUI	NON	OUI	
00322	00322	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Ravanasse	OUI	OUI	NON	OUI	

Accusé de réception en préfecture
010-20005480720161012-20160022_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ITA avérée oulnon

N. REGASSE	N. TIMEO	N. SMITEEE	N. GS	Commune	Non	ITA cause pente >5 %	ITA cause largeur plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée
00337	00337	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bagatelle	OUI	NON	SO	OUI
00338	00338	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bagatelle	OUI	NON	SO	OUI
00341	00347	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Daudet	NON	OUI	NON	OUI
00347	00341	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Daudet	NON	OUI	NON	OUI
00374	00378	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Parc de Beauregard	NON	OUI	NON	OUI
00383	00389	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Beauregard	OUI	NON	SO	OUI
00386	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Sarriette	OUI	OUI	NON	OUI
00391	00391	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bergerie	NON	OUI	NON	OUI
00392	00392	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bergerie	NON	OUI	NON	OUI
00393	00394	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Plaine	NON	OUI	NON	OUI
00394	00393	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Plaine	NON	OUI	NON	OUI
00395	00398	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Repentance	OUI	NON	SO	OUI
00398	00395	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Repentance	OUI	OUI	NON	OUI
00400	00401	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Faveloun	NON	OUI	NON	OUI
00401	00400	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Faveloun	NON	OUI	NON	OUI
00402	00403	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Avon	NON	OUI	NON	OUI
00405	00406	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Cruyes	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
00406	00405	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Cruyes	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
00437	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	B21	NON	OUI	NON	OUI
00442	01036	00000	00000	AIX EN PROVENCE	C02	NON	OUI	NON	OUI
00482	00482	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Erables	NON	OUI	NON	OUI
00483	00483	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Palatines	NON	OUI	NON	OUI
00485	04297	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Abbe Roustand	NON	OUI	NON	OUI
00486	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bessi	NON	OUI	NON	OUI
00487	04292	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Grand Domaine	NON	OUI	NON	OUI
00488	00488	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Tourterelles	NON	OUI	NON	OUI
00490	09490	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Palombes	OUI	OUI	NON	OUI
00498	00498	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pascalis	OUI	OUI	NON	OUI
00499	00499	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pascalis	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
00509	00509	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Mas d'Aubère	OUI	OUI	NON	OUI
00513	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Hopital	OUI	OUI	NON	OUI
00514	00514	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Hopital Tamaris	NON	OUI	NON	OUI
00151	09150	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Magnan	OUI	OUI	NON	OUI
00518	00518	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Fleury-Val	NON	OUI	NON	OUI
00520	00520	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Lauriers	OUI	OUI	NON	OUI
00521	00521	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Lauriers	NON	OUI	NON	OUI
00538	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Eglise	OUI	OUI	NON	OUI
00540	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Font-Rousse Bas	OUI	NON	SO	OUI
00541	00540	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Font-Rousse Bas	OUI	OUI	NON	OUI
00542	00543	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Trevarresse	NON	OUI	NON	OUI
00543	00542	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Trevarresse	OUI	OUI	NON	OUI
00549	01690	00000	00000	AIX EN PROVENCE	I.A.E.	NON	OUI	NON	OUI
00551	00551	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Camus	NON	OUI	NON	OUI
00556	00556	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Mairie de Puyriscard	NON	OUI	NON	OUI
00560	01575	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Palerne	OUI	OUI	NON	OUI
00568	00568	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Paquerettes	OUI	OUI	NON	OUI
00569	00569	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Ginette	OUI	OUI	NON	OUI
00570	00570	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Ginette	OUI	OUI	NON	OUI
00571	00571	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bellevue	OUI	NON	SO	OUI
00572	00572	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bellevue	OUI	NON	SO	OUI
00573	00574	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Muriers Blanc	OUI	OUI	NON	OUI
00574	00573	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Muriers Blanc	OUI	OUI	NON	OUI
00602	00603	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Eperon	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
00603	00602	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Eperon	NON	OUI	NON	OUI
00610	00522	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Guyon	OUI	NON	SO	OUI
00613	00612	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Montvert	OUI	NON	SO	OUI
00618	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Lauves Sud	OUI	OUI	NON	OUI
00619	00618	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Lauves Sud	OUI	OUI	NON	OUI
00623	00623	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Casams	NON	OUI	NON	OUI

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_C12_153-
 DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016

ITA avérée ouïnon

N. PEGASE1	N. TIMEO	N. SMITEER	N. CG	Commune	Nom	ITA cause pente > 5 %	ITA cause largeur-plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée
00624	00625	00000	00000	AIX EN PROVENCE	De Mazenod	NON	OUI	NON	OUI
00625	00624	00000	00000	AIX EN PROVENCE	De Mazenod	NON	OUI	NON	OUI
00636	04010	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Diouloufret	NON	OUI	NON	OUI
00647	00647	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Marguerite	OUI	NON	SO	OUI
00648	00651	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Portail Cezanne	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
00649	00649	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Portail Cezanne	OUI	OUI	NON	OUI
00650	00650	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Portail Cezanne	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
00651	00648	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Portail Cezanne	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
00654	00654	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Maruege	OUI	OUI	NON	OUI
00655	00655	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Maruege	OUI	OUI	DEPLACEMENT	OUI
00656	00656	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Maruege Haut	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
00657	00657	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Maruege Haut	OUI	OUI	NON	OUI
00662	00663	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Dr Bertrand	OUI	OUI	NON	OUI
00663	00662	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Dr Bertrand	OUI	OUI	NON	OUI
00669	01270	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Esperantistes	NON	OUI	NON	OUI
00670	00670	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Esperantistes	NON	OUI	NON	OUI
00671	00671	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Amandiers	OUI	NON	SO	OUI
00672	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Amandiers	NON	OUI	NON	OUI
00673	00673	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Peupliers	OUI	NON	SO	OUI
00674	00674	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Peupliers	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
00677	00120	00678	00000	AIX EN PROVENCE	Cezanne	OUI	OUI	NON	OUI
00678	10059	00677	00000	AIX EN PROVENCE	Cezanne	NON	OUI	NON	OUI
00679	04192	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Atelier Cezanne	OUI	OUI	NON	OUI
00681	00682	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Alexis	OUI	OUI	NON	OUI
00682	00681	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Alexis	OUI	OUI	NON	OUI
00683	01701	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Glanotti	NON	OUI	NON	OUI
00685	00685	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Violette	OUI	NON	SO	OUI
00688	00688	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Nations	NON	OUI	NON	OUI
00691	00691	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Campra	OUI	NON	SO	OUI
00699	00699	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Boulegon	NON	OUI	NON	OUI
00700	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Palais Justice	NON	OUI	NON	OUI
00700	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Palais Justice	OUI	OUI	NON	OUI
00706	00706	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Thiers	NON	OUI	NON	OUI
00707	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Thiers	NON	OUI	NON	OUI
00711	00711	00000	00000	AIX EN PROVENCE	David	NON	OUI	NON	OUI
00712	01068	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Tourelles	NON	OUI	NON	OUI
10073	04102	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Saint Jerome	OUI	NON	SO	OUI
17707	00487	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Grand Domaine	NON	OUI	NON	OUI
10018	01872	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Saint Louis	OUI	NON	SO	OUI
10033	10034	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Le Pignonnet	OUI	OUI	NON	OUI
10034	10033	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Le Pignonnet	OUI	NON	SO	OUI
10035	10036	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Debazac	NON	OUI	NON	OUI
10036	10035	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Debazac	NON	OUI	NON	OUI
10055	10055	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Coton Rouge	NON	OUI	NON	OUI
10057	10058	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bel Ormeau	NON	OUI	NON	OUI
10057	10058	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Sainte Anne	NON	OUI	NON	OUI
10058	10067	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Sainte Anne	NON	OUI	NON	OUI
10072	10071	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Gautier	NON	OUI	NON	OUI
10074	04129	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Saint Jerome	OUI	NON	SO	OUI
10075	10076	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Tour D Aygosi	OUI	NON	SO	OUI
10076	10075	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Tour D Aygosi	OUI	OUI	NON	OUI
10081	10081	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Moulin	NON	OUI	NON	OUI
10083	10084	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Arcades	OUI	NON	SO	OUI
10091	10091	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Platanes	OUI	NON	SO	OUI
10097	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Petit Nice	NON	OUI	NON	OUI
10095	10095	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Lycee Cezanne	NON	OUI	NON	OUI
10111	10111	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Amadour	NON	OUI	NON	OUI
10112	10112	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Amadour	NON	OUI	NON	OUI
10113	10114	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Raymonde	NON	OUI	NON	OUI

Accusé de réception en préfecture
013200054807-20161012-2016-012 153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ITA avérée oulnon

N° PEGASE	N° TIMEO	N° SMITEEP	N° CR	Commune	Non	ITA cause pente >5 %	ITA cause plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée
10122	10121	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Verte Colline	OUI	NON	SO	OUI
10125	10125	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Rapine	NON	OUI	NON	OUI
10126	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Rapine	NON	OUI	NON	OUI
10128	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Celony	NON	OUI	NON	OUI
10138	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Freres Grs	NON	OUI	NON	OUI
10141	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Blaque	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
10143	10143	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Chapuis	OUI	NON	SO	OUI
10144	10144	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Chapuis	NON	OUI	NON	OUI
10156	30156	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Centre Commercial des Milles	NON	OUI	NON	OUI
10157	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Couton	NON	OUI	NON	OUI
10159	10159	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Mairie des Milles	NON	OUI	NON	OUI
10168	10168	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Foucault	NON	OUI	NON	OUI
12290	12289	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Trois Bons Dieux	OUI	NON	SO	OUI
13535	13535	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Mall	NON	OUI	NON	OUI
13658	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Ampere	NON	OUI	NON	OUI
13659	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Ampere	NON	OUI	NON	OUI
13661	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bessemer	NON	OUI	NON	OUI
13661	13661	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bessemer	NON	OUI	NON	OUI
13820	13819	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Saint Benoit	NON	OUI	NON	OUI
14426	14426	00000	00000	AIX EN PROVENCE	De Green	OUI	NON	SO	OUI
14427	14427	00000	00000	AIX EN PROVENCE	De Green	NON	OUI	NON	OUI
14469	12289	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Trois Bons Dieux	OUI	OUI	NON	OUI
14471	14470	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Fontenaille	NON	OUI	NON	OUI
14559	00739	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Mas d Aubere	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
14663	14663	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Mouret	OUI	NON	SO	OUI
14702	00629	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Coquillade	NON	OUI	NON	OUI
14707	14707	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Beauvallon	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
14717	14717	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Cimetiere de Luynes	OUI	OUI	NON	OUI
14719	147119	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Cite du Livre	OUI	NON	SO	OUI
14721	10189	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Corsy	NON	OUI	NON	OUI
14750	14751	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Peintres	NON	OUI	NON	OUI
14751	14750	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Peintres	NON	OUI	NON	OUI
14767	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Montricher	NON	OUI	NON	OUI
14768	13998	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Natons	NON	OUI	NON	OUI
14770	14770	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Ontano	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
14771	14771	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Ontano	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
14777	04322	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Parc Relais Krypton	NON	OUI	NON	OUI
14791	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Rectorat	NON	OUI	NON	OUI
14802	00057	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Roseaux	NON	OUI	NON	OUI
14817	10059	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Beausoleil	NON	OUI	NON	OUI
14831	14832	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Croix de Celony	NON	OUI	NON	OUI
14838	14839	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Vallon des sources	OUI	OUI	NON	OUI
14839	14838	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Vallon des sources	NON	OUI	NON	OUI
14843	14843	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Violettes	OUI	OUI	NON	OUI
14844	14844	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Zola	NON	OUI	NON	OUI
14845	14845	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Zola	NON	OUI	NON	OUI
14860	14860	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Descartes	OUI	NON	SO	OUI
14861	14861	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Descartes	OUI	NON	SO	OUI
15020	00366	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Solarl	NON	OUI	NON	OUI
15023	15024	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Gallce	NON	OUI	NON	OUI
15024	15023	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Gallce	NON	OUI	NON	OUI
15026	15027	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Jardin de St Donat	OUI	NON	SO	OUI
15027	15026	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Jardin de St Donat	OUI	OUI	NON	OUI
15029	55029	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Chalet	OUI	OUI	NON	OUI
15044	15044	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Peytral	NON	OUI	NON	OUI
15048	15048	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Duranna Ecole	NON	OUI	NON	OUI
15065	15065	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Liberateurs	NON	OUI	NON	OUI
15144	15145	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Magellan	NON	OUI	NON	OUI
17152	17152	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pielades	OUI	OUI	DEPLACEMENT	OUI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016-012_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ITA avérée oulnon

N_PEGASE1	N_TIMEO	N_SMIPEB	N_CG	Commune	Nom	ITA cause pente >5 %	ITA cause largeur plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer la PA	ITA confirmée	
17199	17199	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Romana	NON	OUI	NON	OUI	
17206	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Brunet	OUI	NON	SO	OUI	
17220	13809	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bellegarde	NON	OUI	NON	OUI	
17224	17224	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Italle	NON	OUI	NON	OUI	
17231	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Mouret	OUI	NON	SO	OUI	
17232	17232	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Stade Carcassonne	NON	OUI	NON	OUI	
17233	17234	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Trois Moulins	NON	OUI	NON	OUI	
17377	00125	00000	00000	AIX EN PROVENCE	B20	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI	
17378	10057	00000	00000	AIX EN PROVENCE	C02	NON	OUI	NON	OUI	
17443	17443	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Silvacane	NON	OUI	NON	OUI	
17445	00148	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bourse	OUI	NON	SO	OUI	
17456	04008	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Gare du Pey Blanc	OUI	NON	SO	OUI	
17457	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Gare du Pey Blanc	NON	OUI	NON	OUI	
17458	04221	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Residence du Pey Blanc	NON	OUI	NON	OUI	
17460	04132	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Residence du Pey Blanc	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI	
17694	04297	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Abbe Roustand	NON	OUI	NON	OUI	
17696	57212	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Auriol	OUI	OUI	NON	OUI	
17698	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Beauvallon	OUI	NON	SO	OUI	
17709	00169	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Torse	NON	OUI	NON	OUI	
17710	04286	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Ecole Val Saint Andre	NON	OUI	NON	OUI	
17715	04155	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Legros	OUI	NON	SO	OUI	
17718	01888	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Maréchal Leclerc	OUI	NON	SO	OUI	
17724	10073	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Cigales	NON	OUI	NON	OUI	
17726	10074	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Cigales	OUI	NON	SO	OUI	
17727	00490	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Palombes	NON	OUI	NON	OUI	
17731	04169	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Oraison	NON	OUI	NON	OUI	
17745	04134	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Robert	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI	
17747	04036	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Robert	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI	
17749	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Mayanelle	OUI	NON	SO	OUI	
17821	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Mayanelle	NON	OUI	NON	OUI	
17833	04298	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Vendome	NON	OUI	NON	OUI	
17845	00223	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Fontcouverte	NON	OUI	NON	OUI	
17885	02018	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Brassens	NON	OUI	NON	OUI	
17889	00683	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Glanotti	NON	OUI	NON	OUI	
17890	00350	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Girelles	NON	OUI	NON	OUI	
18102	00168	00000	00000	AIX EN PROVENCE		08-mai-45	OUI	NON	SO	OUI
10021	10021	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bourse	OUI	OUI	NON	OUI	
10106	10103	00000	00000	AIX EN PROVENCE	République	NON	OUI	NON	OUI	
10138b	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Freres Gris	NON	OUI	NON	OUI	
X7	00218	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bessi	NON	OUI	NON	OUI	
00003	00038	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Europol de l Arbois	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON	
00006	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Arago	NON	OUI	CONFORME	NON	
00020	00021	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Maison d arret	NON	OUI	CONFORME	NON	
00040	00040	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Camp de Menthe	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON	
00050	01503	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pole Beauvalle	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON	
00065	14762	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Malouesse	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON	
00081	00082	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Floralles	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON	
00178	00178	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Schweltzer	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON	
00183	01886	00000	00000	AIX EN PROVENCE	De Lasseps - Mairie Annexe	NON	OUI	CONFORME	NON	
00191	00191	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Hameau de la Torse	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON	
00204	00204	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pont de la Torse	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON	
00247	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Santo Estello	NON	OUI	CONFORME	NON	
00251	00251	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Grande Thumline	NON	OUI	CONFORME	NON	
00267	00267	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Croix Verte	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON	
00271	00272	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Picasso	NON	OUI	CONFORME	NON	
00278	00278	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Rond-Point de Galice	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON	
00295	00295	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Flemming	NON	OUI	CONFORME	NON	
00311	00311	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Clos Gabriel	NON	OUI	CONFORME	NON	
00339	00339	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Domaine Des Fleurs	NON	OUI	CONFORME	NON	

Accusé de réception en préfecture
01012000548071206610121201600
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ITA avérée ou non

N. REGASSE	N. TIMEO	N. SMITEEB	N. CG	Commune	NOM	ITA causée pente >5 %	ITA causée largeur plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée
00350	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Grande Bastide	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00352	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Chopin	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00362	00362	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pinette	NON	OUI	CONFORME	NON
00364	00364	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pinette	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00387	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Sarriette	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00389	00383	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Beauregard	NON	OUI	CONFORME	NON
00403	00402	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Avon	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00408	00408	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Country PL. Paul Roure	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00436	17377	00000	00000	AIX EN PROVENCE	B20	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00444	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	C04	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00497	00497	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Parc Rigaud	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
00539	00717	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Couteron	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00545	00545	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Village Soleil	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00546	00546	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Quille	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00548	00548	00000	00000	AIX EN PROVENCE	I.A.E.	NON	OUI	CONFORME	NON
00550	00550	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Camus	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00561	01590	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Palerna	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00567	00567	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Paquerettes	NON	OUI	CONFORME	NON
00586	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	D16	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
00587	00586	00000	00000	AIX EN PROVENCE	D16	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
00588	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	D17	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
00604	00604	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Puy du Roy	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00605	00605	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Puy du Roy	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00629	14702	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Coquillade	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00630	00631	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Madeleine	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00631	00630	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Madeleine	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00632	00633	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Chesnerale	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00633	00632	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Chesnerale	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00633	00632	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Chesnerale	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00638	00638	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Chocolaterie	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00652	00653	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Loubassane	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00653	00652	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Loubassane	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00684	00684	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Notre-Dame	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
00697	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Esplanade de l Arche	NON	OUI	CONFORME	NON
00701	00709	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Palais Justice	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00885	02018	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Brassens	NON	OUI	CONFORME	NON
10005	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Gare SNCF	NON	OUI	CONFORME	NON
10015	10015	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Gambetta	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
10016	10016	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Saint Jean	NON	OUI	CONFORME	NON
10030	10030	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Brossolette	NON	OUI	CONFORME	NON
10031	10032	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Poudriere	NON	OUI	CONFORME	NON
10032	10031	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Poudriere	NON	OUI	CONFORME	NON
10032	10031	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Poudriere	NON	OUI	CONFORME	NON
10039	10039	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Schuman	NON	OUI	CONFORME	NON
10040	10040	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Schuman	NON	OUI	CONFORME	NON
10045	30045	00000	00000	AIX EN PROVENCE	L Armellere	NON	OUI	CONFORME	NON
10052	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Mere de Dieu Brulee	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10053	10053	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Berger	NON	OUI	CONFORME	NON
10058	10057	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bel Ormeau	NON	OUI	CONFORME	NON
10065	10065	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Malacrida	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10066	10066	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Malacrida	NON	OUI	CONFORME	NON
10071	10072	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Gautier	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10080	10080	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Moulin	NON	OUI	CONFORME	NON
10084	10083	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Arcades	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10116	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Saint Mitre	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10139	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bon Rencontre	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10140	00000	00000	00051	AIX EN PROVENCE	Bon Rencontre	NON	OUI	CONFORME	NON
10142	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Blaque	NON	OUI	CONFORME	NON
10145	01014	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Luynes Sud	NON	OUI	CONFORME	NON

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012_2016_CT2_153-
DE OUI CONFORME NON
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ITA avérée ou non

N. PEGASEI	N. TIMEO	N. SMITTEB	N. Cg	Commune	Non	ITA cause pente >5 %	ITA cause largeur plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée
10146	10145	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Luynes Sud	NON	OUI	CONFORME	NON
10149	10149	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Rampelin	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10151	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Trois Pigeons	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10164	00713	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Requer	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10169	10169	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Foucault	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10171	10171	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Parc Club du Golf	NON	OUI	CONFORME	NON
10172	01086	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Parc Club du Golf	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10175	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Vallon des Mourgues	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10186	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Mayanelle	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12289	01335	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Trois Bons Dieux	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12293	12294	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Collongue	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
13537	00000	00000	00051	AIX EN PROVENCE	Trois Pigeons	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
13536	13536	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Mail	NON	OUI	CONFORME	NON
13651	04172	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Zone Artisanale	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
13654	13654	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Duchesne	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
13668	04082	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pichaury	NON	OUI	CONFORME	NON
13669	13668	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pichaury	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
13888	13888	00000	00000	AIX EN PROVENCE	De la Molle	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
13889	13889	00000	00000	AIX EN PROVENCE	De la Molle	NON	OUI	CONFORME	NON
13971	13970	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Luynes Lycee	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14425	14424	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Le Frere	NON	OUI	CONFORME	NON
12289	01335	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Trois Bons Dieux	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14558	04034	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Petite Mignarde	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14559	00095	00000	00000	AIX EN PROVENCE	La Petite Mignarde	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14716	00352	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Chopin	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14755	14755	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Les Trois Sautets	NON	OUI	CONFORME	NON
14762	00065	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Malouesse	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14765	00058	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Maval	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14829	15045	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Saint Thomas	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
15032	04118	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Monclar	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
15037	15037	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Hippodrome	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
15074	15074	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Archimede	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
15075	15075	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Archimede	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
15076	15076	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Gallee	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
17207	17206	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Brunet	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17227	17227	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Beaufort	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17454	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Lignane	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17455	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Lignane	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17504	13888	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Espace Ferrato	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17699	04176	00000	00000	AIX EN PROVENCE	CLG Jas de Bouffan	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17713	01889	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Legros	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17729	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Oralon	NON	OUI	CONFORME	NON
17737	00399	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Tir a l Arc	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17741	00411	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pole d Activites	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
17815	00124	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bouffan	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17817	00123	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Bouffan	NON	OUI	CONFORME	NON
17850	00221	00000	00000	AIX EN PROVENCE	E. Brunet	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17859	01481	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Pont de la Figulere	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17886	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Esperantistes	NON	OUI	CONFORME	NON
17888	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Esperantistes	NON	OUI	CONFORME	NON
17892	00349	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Girelles	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17897	01834	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Parc Relais Route des Alpes	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17899	01838	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Parc Relais Route des Alpes	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
18050	00000	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Plan d Aillane	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
18083	04202	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Puyricard Centre	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00443	04228	00000	00000	AIX EN PROVENCE	C03	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
X9	00093	00000	00000	AIX EN PROVENCE	Piscine Yves Blanc	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10513	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	La Mounine	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10518	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	La Croix d Or	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON

Accusé de réception en préfecture
01920005480/20161012-2016-012_153-
Date de télértransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ITA avérée oulnon

N_PEGASE1	N_TIMEO	N_SMIIEB	N_CO	Commune	Nom	ITA cause pente >5 %	ITA cause largeur plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée
10521	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Pont de Bouc	NON	OUI	NON	OUI
10531	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Les Chabauds	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
10532	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	La Malle	NON	OUI	NON	OUI
10533	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	La Malle	NON	OUI	NON	OUI
10542	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	La Salle - Les Marronniers	NON	OUI	NON	OUI
10573	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Beausoleil	NON	OUI	NON	OUI
14024	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Les Murliers	NON	OUI	NON	OUI
14025	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Les Murliers	NON	OUI	NON	OUI
14026	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Les Murliers	NON	OUI	NON	OUI
14454	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	La Mule	NON	OUI	NON	OUI
14947	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Les Platanes	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
15091	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Petit Nice	NON	OUI	NON	OUI
15092	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Petit Nice	NON	OUI	NON	OUI
17464	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Le Village	OUI	OUI	NON	OUI
17462	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Le Village	NON	OUI	NON	OUI
17680	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Petites Bastides	NON	OUI	NON	OUI
10519	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	La Croix d Or	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10523	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Plan Marseillais	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10529	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Petites Bastides	NON	OUI	CONFORME	NON
10537	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Pin Porte Rouge	NON	OUI	CONFORME	NON
10541	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	La Salle - Les Marronniers	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10571	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	La Salle - Le Merle	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14036	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	La Salle - Centre Commercial	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14075	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Hameau du Verger	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14934	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Lou Cantounet	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10527	00000	00000	00000	BOUC BEL AIR	Violesl	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10664	00000	00000	00000	CABRIES	Tennis	NON	OUI	NON	OUI
10669	00000	00000	00000	CABRIES	Le Boulard CEPS	NON	OUI	NON	OUI
10670	00000	00000	00000	CABRIES	Le Boulard CEPS	NON	OUI	NON	OUI
10672	00000	00000	00000	CABRIES	Saint Martin	OUI	NON	SO	OUI
10673	00000	00000	00000	CABRIES	Les Patelles	OUI	OUI	NON	OUI
10674	00000	00000	00000	CABRIES	Les Patelles	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
10677	00000	00000	00000	CABRIES	Route de Rans	NON	OUI	NON	OUI
10678	00000	00000	00000	CABRIES	Route de Rans	NON	OUI	NON	OUI
10679	00000	00000	00000	CABRIES	Le Puits Neuf	OUI	OUI	NON	OUI
13741	00000	00000	00000	CABRIES	JEAN MOULIN	NON	OUI	NON	OUI
14156	00000	00000	00000	CABRIES	Centre de Calas	NON	OUI	NON	OUI
14157	00000	00000	00000	CABRIES	Centre de Calas	NON	OUI	NON	OUI
10662c	00000	00000	00000	CABRIES	C.C. de Calas	NON	OUI	NON	OUI
X29	00000	00000	00000	CABRIES	Cooperative	OUI	OUI	DEPLACEMENT	OUI
10662a	00000	00000	00000	CABRIES	C.C. de Calas	NON	OUI	CONFORME	NON
10662b	00000	00000	00000	CABRIES	C.C. de Calas	NON	OUI	CONFORME	NON
10662	00000	00000	00000	CABRIES	C.C. de Calas	NON	OUI	CONFORME	NON
12934	00000	00000	00679	COUDOUX	Les Poneys	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
12934	00000	00000	00679	COUDOUX	Les Poneys	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
13962	00000	00000	00000	COUDOUX	Les Collets	NON	OUI	NON	OUI
17619	00000	00000	00000	COUDOUX	Bellevue	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
12937	00000	00000	00674	COUDOUX	La Mine	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12945	00000	00000	00671	COUDOUX	Moulin du Pont	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10984	00000	00000	00000	EGUILLES	Las Fourques	NON	OUI	NON	OUI
10986	00000	00000	00000	EGUILLES	Le Garage	NON	OUI	NON	OUI
10989	00000	00000	00000	EGUILLES	Bompard	NON	OUI	NON	OUI
14490	00000	00000	00000	EGUILLES	ZI - Les Corindons	NON	OUI	NON	OUI
14491	00000	00000	00000	EGUILLES	ZI - Les Corindons	NON	OUI	NON	OUI
14492	00000	00000	00000	EGUILLES	Tourmaline	NON	OUI	NON	OUI
14493	00000	00000	00000	EGUILLES	Tourmaline	NON	OUI	NON	OUI
14495	00000	00000	00000	EGUILLES	Serpentine	NON	OUI	NON	OUI
14990	00000	00000	00000	EGUILLES	ZI - Les Corindons	OUI	OUI	NON	OUI
14489	00000	00000	00000	EGUILLES	ZI - Les Valladets	SO	OUI	NON	OUI

Accusé de réception en préfecture
019-200054807-20161012-2016-CT2-153-
DESO
Date de télérmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ITA avérée oulnon

N_PEGASEI	N_TIMEO	N_SMIITEO	N_CG	Commune	Nom	ITA cause pente >5 %	ITA cause largeur plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée
10981	00000	00000	00000	EGUILLES	Les Logissons	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10982	00000	00000	00000	EGUILLES	Les Logissons	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
10983	00000	00000	00000	EGUILLES	Les Fourques	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14494	00000	00000	00000	EGUILLES	Serpentine	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00750	00000	00000	00000	FUVEAU	Cimetiere	OUI	NON	SO	OUI
00751	00000	00000	00000	FUVEAU	Cimetière	SO	SO	SO	OUI
11139	00000	00000	00000	FUVEAU	La Barque	SO	SO	SO	OUI
11140	00000	00000	00000	FUVEAU	La Barque	SO	SO	SO	OUI
14478	00000	00000	00000	FUVEAU	Grand Vallat	SO	SO	SO	OUI
14235	00000	00000	00000	FUVEAU	Grande Bastide	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17889	00000	00000	00000	FUVEAU	Les Revaux	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11143 02	00000	00000	00000	GARDANNE	Gare Routiere_SNCF Qual 02	NON	OUI	NON	OUI
11143 03	00000	00000	00000	GARDANNE	Gare Routiere_SNCF Qual 03	NON	OUI	NON	OUI
11143 04	00000	00000	00000	GARDANNE	Gare Routiere_SNCF Qual 04	NON	OUI	NON	OUI
11143 05	00000	00000	00000	GARDANNE	Gare Routiere_SNCF Qual 05	NON	OUI	NON	OUI
11143 06	00000	00000	00000	GARDANNE	Gare Routiere_SNCF Quai 06	NON	OUI	NON	OUI
11143 01	00000	00000	00000	GARDANNE	Gare Routiere_SNCF Quai 01	NON	OUI	NON	OUI
11150	00000	00000	00000	GARDANNE	Centre Commercial	NON	OUI	NON	OUI
11151	00000	00000	00000	GARDANNE	Centre Commercial	NON	OUI	NON	OUI
11154	00000	00000	00000	GARDANNE	Valabre	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
17905	00000	00000	00000	GARDANNE	Avenue du 8 Mai	NON	OUI	NON	OUI
17907	00000	00000	00000	GARDANNE	Avenue du 8 Mai	NON	OUI	NON	OUI
17949	00000	00000	00000	GARDANNE	La Plaine	NON	OUI	NON	OUI
17979	00000	00000	00000	GARDANNE	Parc d Activites	NON	OUI	NON	OUI
18000	00000	00000	00000	GARDANNE	Avon	NON	OUI	NON	OUI
11173	00000	00000	00000	GARDANNE	Bompertuis	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14990	00000	00000	00000	GREASQUE	Vallon	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17939	00000	00000	00000	GREASQUE	Halte Routiere	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17156	00000	00000	00000	JOUQUES	Eglise	NON	OUI	NON	OUI
11321	00000	00000	00000	JOUQUES	Vallon des Asseaux	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11322	00000	00000	00000	JOUQUES	Vallon des Asseaux	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11324	00000	00000	00000	JOUQUES	Saint Jean	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14691	00000	00000	00000	JOUQUES	Le Coucoubleau	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17155	00000	00000	00000	JOUQUES	Eglise	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12150	00000	00000	00000	LA ROQUE D ANTHON	La Jacourellette	OUI	OUI	NON	OUI
12157	00000	00000	00000	LA ROQUE D ANTHON	Le Grand Clos	OUI	NON	SO	OUI
12158	00000	00000	00000	LA ROQUE D ANTHON	Le Grand Clos	OUI	NON	SO	OUI
13854	00000	00000	00000	LA ROQUE D ANTHON	St Christophe	OUI	NON	SO	OUI
17687	00000	00000	00000	LA ROQUE D ANTHON	Silvacane	OUI	NON	SO	OUI
12147	00000	00000	00000	LA ROQUE D ANTHON	La Baume	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12151	00000	00000	00000	LA ROQUE D ANTHON	La Jacourellette	NON	OUI	CONFORME	NON
12152	00000	00000	00000	LA ROQUE D ANTHON	Salle des Fetes	NON	OUI	CONFORME	NON
11337	00000	00000	00000	LAMBESC	Saint Louis	NON	OUI	NON	OUI
13992	00000	00000	00000	LAMBESC	Montée d'Aix	NON	OUI	NON	OUI
13993	00000	00000	00000	LAMBESC	Montée d'Aix	OUI	OUI	NON	OUI
14644	00000	00000	00000	LAMBESC	National	OUI	NON	SO	OUI
11334	00000	00000	00000	LAMBESC	Valdenan	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11335	00000	00000	00000	LAMBESC	Valdenan	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17373	00000	00000	00000	LAMBESC	La Gare	NON	OUI	CONFORME	NON
17374	00000	00000	00000	LAMBESC	La Gare	NON	OUI	CONFORME	NON
12071	00000	00000	00000	LE PUY STE REPARADE	Cooperative	NON	OUI	NON	OUI
12074	00000	00000	00000	LE PUY STE REPARADE	Les Farandoles	NON	OUI	NON	OUI
12057	00000	00000	00000	LE PUY STE REPARADE	Les Goirands	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12058	00000	00000	00000	LE PUY STE REPARADE	Les Goirands	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12063	00000	00000	00000	LE PUY STE REPARADE	Bas du Cours	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12066	00000	00000	00000	LE PUY STE REPARADE	Le Puits Neuf	NON	OUI	CONFORME	NON
12067	00000	00000	00000	LE PUY STE REPARADE	Le Puits Neuf	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12072	00000	00000	00000	LE PUY STE REPARADE	Cooperative	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12073	00000	00000	00000	LE PUY STE REPARADE	Les Farandoles	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON

Accuse de reception en prefecture
 013-200054807-20161012-2016-CT2-153-DE
 Date de téltransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016

ITA avérée oulnon

N. PEGASEL	N. TMO	N. SMITEER	N. CG	Commune	Nom	ITA cause pente >5 %	ITA cause largeur plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée
13752	00000	00000	00000	LE PUY STE REPARADE	La Roublne	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00139	00000	00000	00000	LE THOLONET	Parc des Sports	NON	OUI	NON	OUI
00149	00000	00000	00000	LE THOLONET	Maison Pezet	NON	OUI	NON	OUI
00137	00000	00000	00000	LE THOLONET	Ferrageon	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00157	00000	00000	00000	LE THOLONET	Pont des Chandelles	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00497	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	LES CLAIRIERES	OUI	NON	SO	OUI
00513	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	LES MATELOTS	NON	OUI	NON	OUI
00545	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	CHEMIN DE PIERREFEU	NON	OUI	NON	OUI
00546	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	CHEMIN DE PIERREFEU	NON	OUI	NON	OUI
00552	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	AV MARIUS BREMOND	NON	OUI	NON	OUI
00553	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	AV MARIUS BREMOND	OUI	OUI	NON	OUI
00556	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	LES MOUETTES	NON	OUI	NON	OUI
00557	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	LES MOUETTES	NON	OUI	NON	OUI
00560	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	Bd PAUL ARENE	OUI	OUI	NON	OUI
00566	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	LA GARDIETTE	NON	OUI	NON	OUI
00706	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	LE GRAND VERGER	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
00836	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	AV DES BASTIDES	OUI	OUI	NON	OUI
00838	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	IMPASSE DES JONQUILLES	NON	OUI	NON	OUI
01028	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	St Christophe	NON	OUI	NON	OUI
11845	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	La Renardiere	NON	OUI	NON	OUI
11846	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	La Renardiere	NON	OUI	NON	OUI
11848	00000	00491	00000	LES PENNES MIRABEAU	Victor Hugo	NON	OUI	NON	OUI
11851	00000	00494	00000	LES PENNES MIRABEAU	Av. General Leclerc	NON	OUI	NON	OUI
11852	00000	00493	00000	LES PENNES MIRABEAU	Av. General Leclerc	NON	OUI	NON	OUI
11857	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	Jeanne d Arc	NON	OUI	NON	OUI
11859	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	Monaco	NON	OUI	NON	OUI
11860	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	Monaco	NON	OUI	NON	OUI
11861	00000	01048	00000	LES PENNES MIRABEAU	Les Oliviers	NON	OUI	NON	OUI
11862	00000	01047	00000	LES PENNES MIRABEAU	Les Oliviers	NON	OUI	NON	OUI
11863	00000	01077	00000	LES PENNES MIRABEAU	Les Cadeneaux	NON	OUI	NON	OUI
11864	00000	01076	00000	LES PENNES MIRABEAU	Les Cadeneaux	NON	OUI	NON	OUI
11899	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	Square Gal De Gaulle	NON	OUI	NON	OUI
14145	00000	00819	00000	LES PENNES MIRABEAU	La Condamine	OUI	OUI	NON	OUI
14892	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	Renardiere Ecole	NON	OUI	NON	OUI
548b	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	LES BARNOUINS	NON	OUI	NON	OUI
00548	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	LES BARNOUINS	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00574	00000	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	BOWLING	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14144	00795	00000	00000	LES PENNES MIRABEAU	La Condamine	NON	OUI	CONFORME	NON
11666	00000	00000	00000	MEYRARGUES	La Carriere	OUI	NON	SO	OUI
11669	00000	00000	00000	MEYRARGUES	Pre de Ville	NON	OUI	NON	OUI
11671	00000	00000	00000	MEYRARGUES	Bibliothèque	OUI	OUI	NON	OUI
11673	00000	00000	00000	MEYRARGUES	Les Trois Gares	NON	OUI	NON	OUI
11667	00000	00000	00000	MEYRARGUES	La Carriere	NON	OUI	CONFORME	NON
11668	00000	00000	00000	MEYRARGUES	Pre de Ville	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11672	00000	00000	00000	MEYRARGUES	Les Trois Gares	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17806	00000	00000	00000	MEYRARGUES	La Prlse	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17569	00000	00000	00000	MEYRARGUES	Centre Commercial	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11696	00000	00000	00000	MEYREUIL	Bachasson	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
11698	00000	00000	00000	MEYREUIL	Les Sauvalres	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
17546	00000	00000	00000	MEYREUIL	La Plaine	OUI	OUI	NON	OUI
17548	00000	00000	00000	MEYREUIL	La Plaine	OUI	OUI	NON	OUI
17553	00000	00000	00000	MEYREUIL	Amandiers	NON	OUI	NON	OUI
11694	00000	00000	00000	MEYREUIL	Le Plan de Meyreuil	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11695	00000	00000	00000	MEYREUIL	Le Plan de Meyreuil	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11697	00000	00000	00000	MEYREUIL	Bachasson	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11699	00000	00000	00000	MEYREUIL	Les Sauvaires	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11701	00000	00000	00000	MEYREUIL	Le Canet	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17557	00000	00000	00000	MEYREUIL	Aigues Marines	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17559	00000	00000	00000	MEYREUIL	Aigues Marines	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
Date de télértransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ITA avérée oulnon

N_PEGASE1	N_TIMEO	N_SMIITEB	N_CG	Commune	Nom	ITA cause pente >5 %	ITA cause largeur plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée
14177	00000	00000	00000	MIMET	La Plaine	OUI	OUI	ELARGISSEMENT	OUI
14178	00000	00000	00000	MIMET	La Plaine	OUI	NON	SO	OUI
13681	00000	00000	00000	PERTUIS	Marechal Juin	NON	OUI	NON	OUI
13823	00000	00000	00000	PERTUIS	College Marcel Pagnol	NON	OUI	NON	OUI
13920	00000	00000	00000	PERTUIS	Bellevue	OUI	OUI	NON	OUI
14566	00000	00000	00000	PERTUIS	Cezanne	NON	OUI	NON	OUI
14583	00000	00000	00000	PERTUIS	Fontaine Maurel	NON	OUI	NON	OUI
14588	00000	00000	00000	PERTUIS	St Martin	NON	OUI	NON	OUI
14617	00000	00000	00000	PERTUIS	Republique	NON	OUI	NON	OUI
X47	00000	00000	00000	PERTUIS	Vieux moulin	NON	OUI	NON	OUI
14881	00000	00000	00000	PERTUIS	Vieux moulin	NON	OUI	NON	OUI
X48	00000	00000	00000	PERTUIS	Franklin	NON	OUI	NON	OUI
X49	00000	00000	00000	PERTUIS	St Martin	NON	OUI	NON	OUI
14906	00000	00000	00000	PERTUIS	La Diane	NON	OUI	NON	OUI
14560	00000	00000	00000	PERTUIS	Gare SNCF	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14911	00000	00000	00000	PERTUIS	De Girard	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11904	00000	00000	00000	PEYNIER	Village	NON	OUI	NON	OUI
11905	00000	00000	00000	PEYNIER	Le Lavoir	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11906	00000	00000	00000	PEYNIER	Le Lavoir	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11907	00000	00000	00000	PEYNIER	Le Vieux Moulin	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11908	00000	00000	00000	PEYNIER	Le Vieux Moulin	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11909	00000	00000	00000	PEYNIER	La Corneirelle	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
11910	00000	00000	00000	PEYNIER	La Corneirelle	NON	OUI	CONFORME	NON
11943	00000	00000	00000	PEYROLLES EN PROVENCE	Centre Peyrolles	NON	OUI	NON	OUI
11944	00000	00000	00000	PEYROLLES EN PROVENCE	Centre Peyrolles	NON	OUI	NON	OUI
11947	00000	00000	00000	PEYROLLES EN PROVENCE	Les Violettes	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
11948	00000	00000	00000	PEYROLLES EN PROVENCE	Les Violettes	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14244	00000	00000	00000	PUYLOUBIER	Le Lavoir	OUI	OUI	NON	OUI
17510	00000	00000	00000	PUYLOUBIER	Cezanne	NON	OUI	NON	OUI
17512	00000	00000	00000	PUYLOUBIER	Cezanne	NON	OUI	NON	OUI
13853	00000	00000	00000	ROGNES	St Christophe	OUI	OUI	NON	OUI
12196	00000	00000	00000	ROUSSET	Victoire	NON	OUI	NON	OUI
17691	00000	00000	00000	ROUSSET	Peisson	OUI	OUI	NON	OUI
17693	00000	00000	00000	ROUSSET	Peisson	OUI	OUI	NON	OUI
12186	00000	00000	00000	ROUSSET	Le College	NON	OUI	CONFORME	NON
12195	00000	00000	00000	ROUSSET	Victoire	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12197	00000	00000	00000	ROUSSET	Perroy	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12198	00000	00000	00000	ROUSSET	Perroy	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12199	00000	00000	00000	ROUSSET	La Plaine	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12200	00000	00000	00000	ROUSSET	La Plaine	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12201	00000	00000	00000	ROUSSET	Villeville	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12202	00000	00000	00000	ROUSSET	Villeville	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14476	00000	00000	00000	ROUSSET	La Marniere	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14477	00000	00000	00000	ROUSSET	La Marniere	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17126	00000	00000	00000	ROUSSET	Les Terrasses	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17128	00000	00000	00000	ROUSSET	Imbert	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17129	00000	00000	00000	ROUSSET	Imbert	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17131	00000	00000	00000	ROUSSET	Vacher	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12617	00000	00000	00000	SIMIANE COLLONGUE	Cours des Heros	OUI	NON	SO	OUI
14059	00000	00000	00000	SIMIANE COLLONGUE	La Greou	NON	OUI	NON	OUI
14042	00000	00000	00000	SIMIANE COLLONGUE	Le Moulin Centre Commercial	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14043	00000	00000	00000	SIMIANE COLLONGUE	Le Moulin Centre Commercial	NON	OUI	CONFORME	NON
12241	00000	00000	00000	ST ANTONIN SUR BAYON	Le Bouquet	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
14485	00000	00000	00000	ST ANTONIN SUR BAYON	Malson Ste Victoire	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12246	00000	00000	00000	ST CANNAT	La Gallinette	OUI	OUI	NON	OUI
17120	00000	00000	00000	ST CANNAT	P.A.E. La Pila Budeou	NON	OUI	NON	OUI
12247	00000	00000	00000	ST CANNAT	La Gallinette	SO	SO	SO	OUI
12273	00000	00000	00000	ST ESTEVE JANSON	Hotel de Ville	NON	OUI	NON	OUI
12274	00000	00000	00000	ST ESTEVE JANSON	Hotel de Ville	NON	OUI	NON	OUI

Accusé de réception en préfecture
013 200054807 20161012-2016 CT2_153-DE
Date de téltransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ITA avérée ouïnon

N_PEGASEI	N_TIMEO	N_SMIITEE	N_CG	Commune	Lot	ITA cause pente >5 %	ITA cause largeur plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée
14468	00000	00000	00000	ST MARC JAUMEGARDE	Les Trols Chemins	OUI	OUI	NON	OUI
14469	00000	00000	00000	ST MARC JAUMEGARDE	Les Trols Chemins	OUI	NON	SO	OUI
00462	04284	00000	00000	ST MARC JAUMEGARDE	J15	OUI	OUI	NON	OUI
12292	12291	00000	00000	ST MARC JAUMEGARDE	Domalne du Prignon	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12294	12293	00000	00000	ST MARC JAUMEGARDE	Collongue	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12293	12294	00000	00000	ST MARC JAUMEGARDE	Collongue	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
15148	00000	00000	00000	ST PAUL LEZ DURANCE	C.E.A Cadarache	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
15149	00000	00000	00000	ST PAUL LEZ DURANCE	C.E.A Cadarache	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
15150	00000	00000	00000	ST PAUL LEZ DURANCE	Centre St-Paul	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17824	00000	00000	00000	ST PAUL LEZ DURANCE	ITER	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12668	00000	00000	00000	TRETS	Halte Routiere	NON	OUI	NON	OUI
12669	00000	00000	00000	TRETS	Le Vallat	NON	OUI	NON	OUI
12670	00000	00000	00000	TRETS	Le Vallat	NON	OUI	NON	OUI
14475	00000	00000	00000	TRETS	Rene Cassin	NON	OUI	NON	OUI
12682	00000	00000	00000	VAUVENARGUES	Les Cabassols	NON	OUI	NON	OUI
12683	00000	00000	00000	VAUVENARGUES	Les Cabassols	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12724	04263	00000	00000	VENELLES	Les Logissons	NON	OUI	NON	OUI
12727	04101	00000	00000	VENELLES	Les Quatre Tours	NON	OUI	NON	OUI
12729	04307	00000	00000	VENELLES	Les Cabassols	NON	OUI	NON	OUI
13802	04265	00000	00000	VENELLES	La Poste	NON	OUI	NON	OUI
12719	00000	00000	00000	VENELLES	Les Floralles	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12722	04057	00000	00000	VENELLES	Rond Point de la Gare	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12728	04300	00000	00000	VENELLES	Les Quatre Tours	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12730	04126	00000	00000	VENELLES	Les Cabassols	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12761	00000	00000	00000	VENTABREN	Les Bonfils	OUI	NON	SO	OUI
12762	00000	00000	00000	VENTABREN	Les Bonfils	OUI	OUI	NON	OUI
12757	00000	00000	00000	VENTABREN	La Lecque	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12758	00000	00000	00000	VENTABREN	La Lecque	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12766	00000	00000	00000	VENTABREN	Le Berry	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
17165	00000	00000	00000	VENTABREN	Reine Jeanne	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00020	00000	00020	00000	VITROLLES	CHEMIN DU LION	OUI	OUI	NON	OUI
00040	00000	00000	00000	VITROLLES	Europe Estroublans	NON	OUI	NON	OUI
00047	00000	00000	00000	VITROLLES	RUE D'ATHENES	NON	OUI	NON	OUI
00048	00000	00000	00000	VITROLLES	ATHENES STOCKHOLM	OUI	OUI	NON	OUI
00051	00000	00000	00000	VITROLLES	AV DE ROME	OUI	OUI	NON	OUI
00053	00000	00053	00000	VITROLLES	EUROPE BERLIN	NON	OUI	NON	OUI
00056	00000	00000	00000	VITROLLES	CENTRE VIE ANJOLY	NON	OUI	NON	OUI
00076	00000	00000	00000	VITROLLES	LYCEE J. MONNET	NON	OUI	NON	OUI
00093	00000	00093	00000	VITROLLES	Fontblanche	OUI	NON	SO	OUI
00137	00000	00137	00000	VITROLLES	PRE BATAILLE	NON	OUI	NON	OUI
00157	00000	00000	00000	VITROLLES	COUPERIGNEZ	NON	OUI	NON	OUI
00233	00000	00153	00000	VITROLLES	La Plaine	NON	OUI	NON	OUI
00238	00000	00000	00000	VITROLLES	Marcel Pagnol	NON	OUI	NON	OUI
00603	00000	00798	00000	VITROLLES	EMILE BOUJLHAC	OUI	OUI	NON	OUI
00610	00000	00610	00000	VITROLLES	JEAN AICARD	NON	OUI	NON	OUI
00682	00000	00000	00000	VITROLLES	LES VIGNETTES - LE BAOU	NON	OUI	NON	OUI
00801	00000	00301	00000	VITROLLES	Roumanille	NON	OUI	NON	OUI
12858	00000	00369	00000	VITROLLES	Bd D. Padovani	NON	OUI	NON	OUI
12837	00000	00000	00000	VITROLLES	Victor Gelu	NON	OUI	NON	OUI
12838	00000	00000	00000	VITROLLES	Victor Gelu	NON	OUI	NON	OUI
12851	00000	00058	00000	VITROLLES	Monticelli	OUI	NON	SO	OUI
12852	00000	00057	00000	VITROLLES	Monticelli	NON	OUI	NON	OUI
12859	00000	00071	00000	VITROLLES	Vitrolles Espace Quai 03	NON	OUI	NON	OUI
12861	00000	00000	00000	VITROLLES	Les Pinchinades_Rd9	NON	OUI	NON	OUI
12905	00000	00088	00000	VITROLLES	Malrie Quartier Sud	OUI	OUI	NON	OUI
12906	00000	00087	00000	VITROLLES	Malrie Quartier Sud	NON	OUI	NON	OUI
12908	00000	00089	00000	VITROLLES	Le Repos	NON	OUI	NON	OUI
12910	00000	00091	00000	VITROLLES	Ecole Le Repos	NON	OUI	NON	OUI

Accusé de réception en préfecture
 013 200054807 20161012-20161012_153-DE
 Date de téltransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016
 68

ITA avérée oulnon

N_PEGASE1	N_TIMEO	N_SMITEEB	N_CG	Commune	Nom	ITA causé pente >5 %	ITA cause largeur plate-forme insuffisante	Possibilité de déplacer le PA	ITA confirmée
00043	00000	00043	00000	VITROLLES	Pierre Plantée Quai 04	NON	OUI	NON	OUI
14012	00000	00000	00000	VITROLLES	Pierre Plantée	NON	OUI	NON	OUI
00021	00000	00021	00000	VITROLLES	Le Vieux Moulin	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00041	00000	00000	00000	VITROLLES	EUROPE / ESTROUBLANS	NON	OUI	CONFORME	NON
00055	00000	00000	00000	VITROLLES	VOIE D'ANGLETERRE	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00138	00000	00138	00000	VITROLLES	Reine Jeanne	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
00139	00000	00139	00000	VITROLLES	Reine Jeanne	NON	OUI	DEPLACEMENT	NON
00149	00000	00149	00000	VITROLLES	ALSACE	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12902	00000	00592	00000	VITROLLES	Le Griffon Clinique	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12857	00000	00070	00000	VITROLLES	Bd D. Padovani	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12850	00000	00072	00000	VITROLLES	Vitrolles Espace Quai 01	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON
12903	00000	00086	00000	VITROLLES	CLG Beauvoir	NON	OUI	ELARGISSEMENT	NON

**POINTS D'ARRÊT
PRIORITAIRES**

⊗ CRITÈRES DE PRIORITÉ

colonne 1 = arrêt sur 1 ligne structurante

colonne 2 = arrêt partagé avec 1 autre AST

colonne 3 = arrêt à proximité d'un établissement spécialisé

colonne 4 = seul arrêt d'une commune

COMMUNE

NOM

* CRITÈRE DE PRIORITÉ

FRÉQUENTATION
PAR
SEMAINE

N° référence CPA	COMMUNE	NOM	CRITÈRE DE PRIORITÉ	TA confirmée	FRÉQUENTATION PAR SEMAINE			
00168	AIX EN PROVENCE	08-mai-45	OUI	OUI	NON	OUI	15180	
18101	AIX EN PROVENCE	08-mai-45	NON	OUI	NON	SO	nc	
18102	AIX EN PROVENCE	08-mai-45	NON	OUI	NON	OUI	nc	
00671	AIX EN PROVENCE	Amandiers	OUI	NON	NON	OUI	15147	
00672	AIX EN PROVENCE	Amandiers	NON	NON	NON	OUI	nc	
00008	AIX EN PROVENCE	Arago	NON	CG13	NON	NON	6722	
14704	AIX EN PROVENCE	Arago	NON	CG13	NON	NON	9690	
10093	AIX EN PROVENCE	Arts et Metiers	OUI	CG13	NON	NON	24745	
14706	AIX EN PROVENCE	Arts et Metiers	OUI	NON	NON	SO	3311	
00337	AIX EN PROVENCE	Bagatelle	OUI	NON	NON	OUI	70	
00338	AIX EN PROVENCE	Bagatelle	OUI	NON	NON	OUI	10129	
00363	AIX EN PROVENCE	Beauregard	OUI	NON	NON	OUI	8460	
00389	AIX EN PROVENCE	Beauregard	OUI	NON	NON	NON	10	
10059	AIX EN PROVENCE	Beausoleil	OUI	CG13	NON	NON	SO	6418
10060	AIX EN PROVENCE	Beausoleil	OUI	CG13	NON	NON	SO	35144
14817	AIX EN PROVENCE	Beausoleil	NON	NON	NON	OUI	6013	
00675	AIX EN PROVENCE	Belsson	OUI	NON	NON	SO	22858	
00676	AIX EN PROVENCE	Belsson	OUI	NON	NON	SO	349	
10057	AIX EN PROVENCE	Bel Ormeau	OUI	CG13	NON	NON	OUI	752
10058	AIX EN PROVENCE	Bel Ormeau	OUI	CG13	NON	NON	NON	11230
13809	AIX EN PROVENCE	Bellegarde	OUI	CG13	NON	NON	SO	10681
17220	AIX EN PROVENCE	Bellegarde	OUI	CG13	NON	NON	OUI	1301
00571	AIX EN PROVENCE	Bellevue	OUI	NON	NON	OUI	13080	
00572	AIX EN PROVENCE	Bellevue	OUI	NON	NON	OUI	897	
13660	AIX EN PROVENCE	Bessemer	OUI	CG13	NON	NON	SO	2168
13661	AIX EN PROVENCE	Bessemer	OUI	CG13	NON	NON	OUI	9183
13681	AIX EN PROVENCE	Bessemer	OUI	CG13	NON	NON	OUI	9183
10021	AIX EN PROVENCE	Bourse	OUI	CG13	OUI	NON	OUI	20772
17445	AIX EN PROVENCE	Bourse	NON	OUI	NON	OUI	nc	
10026	AIX EN PROVENCE	Briand	OUI	NON	NON	SO	32454	
10030	AIX EN PROVENCE	Brossollette	OUI	CG13	NON	NON	NON	36802
00052	AIX EN PROVENCE	California	OUI	NON	NON	OUI	23710	
00053	AIX EN PROVENCE	California	OUI	NON	NON	OUI	4826	
00175	AIX EN PROVENCE	Camus	OUI	NON	NON	SO	767	
00177	AIX EN PROVENCE	Camus	OUI	NON	NON	SO	12320	
00172	AIX EN PROVENCE	Cassin	NON	NON	NON	OUI	347	
00176	AIX EN PROVENCE	Cassin	NON	NON	NON	OUI	6347	
00046	AIX EN PROVENCE	Cavalliers	OUI	NON	NON	SO	6351	
00047	AIX EN PROVENCE	Cavalliers	OUI	NON	NON	OUI	123	
17383	AIX EN PROVENCE	Celony	NON	NON	NON	SO	16483	
17384	AIX EN PROVENCE	Celony	NON	NON	NON	SO	1283	
10156	AIX EN PROVENCE	Centre Commercial des Mil	OUI	NON	NON	OUI	7736	
00114	AIX EN PROVENCE	Cible	OUI	NON	NON	OUI	6912	
10077	AIX EN PROVENCE	Cible	OUI	NON	NON	SO	979	
00105	AIX EN PROVENCE	Cite U	NON	NON	NON	SO	10835	
00106	AIX EN PROVENCE	Cite U	NON	NON	NON	SO	54	
13787	AIX EN PROVENCE	CLG Arc de Meyran_LYC Z	NON	NON	NON	SO	28844	
13949	AIX EN PROVENCE	CLG Chateau Double	NON	NON	NON	SO	5788	
13805	AIX EN PROVENCE	CLG St Eulrope	NON	NON	NON	SO	20218	
00085	AIX EN PROVENCE	Clos Bernadette	OUI	NON	NON	OUI	9025	
00086	AIX EN PROVENCE	Clos Bernadette	NON	NON	NON	OUI	2261	
00309	AIX EN PROVENCE	Clos Gabriel	OUI	NON	NON	SO	18682	
00311	AIX EN PROVENCE	Clos Gabriel	OUI	NON	NON	NON	537	
00044	AIX EN PROVENCE	Club Hippique	NON	NON	NON	SO	18053	
00045	AIX EN PROVENCE	Club Hippique	OUI	NON	NON	OUI	555	
00070	AIX EN PROVENCE	Colonel Schuler	NON	NON	NON	SO	2216	
00072	AIX EN PROVENCE	Colonel Schuler	NON	NON	NON	OUI	7528	
10027	AIX EN PROVENCE	Cordeliers	OUI	NON	NON	SO	30849	
10189	AIX EN PROVENCE	Corsy	OUI	NON	NON	SO	3904	
14721	AIX EN PROVENCE	Corsy	OUI	NON	NON	OUI	16397	
10055	AIX EN PROVENCE	Coton Rouge	OUI	CG13	NON	NON	OUI	453
10056	AIX EN PROVENCE	Coton Rouge	OUI	CG13	NON	NON	SO	3492

Numéro de référence (GRA)	Localité	Statut	CG13						
13743	AIX EN PROVENCE	Colon Rouge	OUI		NON	NON	NON	SO	28280
00103	AIX EN PROVENCE	Courcy	NON		NON	NON	NON	SO	7227
00104	AIX EN PROVENCE	Courcy	NON		NON	NON	NON	SO	94
00267	AIX EN PROVENCE	Croix Verte	OUI		NON	NON	NON	NON	8493
00107	AIX EN PROVENCE	Cuques	NON		NON	NON	NON	SO	20934
10109	AIX EN PROVENCE	Dalmas	OUI		NON	NON	NON	SO	2346
10110	AIX EN PROVENCE	Dalmas	OUI		NON	NON	NON	SO	10207
00007	AIX EN PROVENCE	De Broglie	NON	CG13	NON	NON	NON	OUI	8716
00008	AIX EN PROVENCE	De Broglie	NON	CG13	NON	NON	NON	OUI	763
13888	AIX EN PROVENCE	De la Molle	OUI		NON	NON	NON	NON	18399
13889	AIX EN PROVENCE	De la Molle	OUI		NON	NON	NON	NON	3054
14860	AIX EN PROVENCE	Descartes	NON	CG13	NON	NON	NON	OUI	7953
14861	AIX EN PROVENCE	Descartes	NON	CG13	NON	NON	NON	OUI	89
00312	AIX EN PROVENCE	Deux Ormes	OUI		NON	NON	NON	SO	27435
00313	AIX EN PROVENCE	Deux Ormes	OUI		NON	NON	NON	SO	210
00339	AIX EN PROVENCE	Domaine Des Fleurs	OUI		NON	NON	NON	NON	12165
00340	AIX EN PROVENCE	Domaine Des Fleurs	OUI		NON	NON	NON	SO	1872
00662	AIX EN PROVENCE	Dr Bertrand	NON		OUI	NON	NON	OUI	69
00663	AIX EN PROVENCE	Dr Bertrand	NON		OUI	NON	NON	OUI	6242
13654	AIX EN PROVENCE	Duchesne	OUI		NON	NON	NON	NON	18338
00175	AIX EN PROVENCE	Dunant	OUI		NON	NON	NON	SO	757
00177	AIX EN PROVENCE	Dunant	OUI		NON	NON	NON	SO	12320
15048	AIX EN PROVENCE	Duranne Ecole	NON		NON	NON	NON	OUI	19668
00182	AIX EN PROVENCE	Ecole de la Torse	NON		NON	NON	NON	OUI	7883
00189	AIX EN PROVENCE	Ecole de la Torse	NON		NON	NON	NON	OUI	359
00264	AIX EN PROVENCE	Ecole Militaire	NON		NON	NON	NON	SO	6829
00288	AIX EN PROVENCE	Ecole Militaire	NON		NON	NON	NON	OUI	2128
00344	AIX EN PROVENCE	Eridan	NON		NON	NON	NON	SO	20
00345	AIX EN PROVENCE	Eridan	OUI		NON	NON	NON	SO	6557
00003	AIX EN PROVENCE	Europe de l Arbois	NON	CG13	NON	NON	NON	NON	5324
00294	AIX EN PROVENCE	Flemming	OUI		NON	NON	NON	SO	2281
00295	AIX EN PROVENCE	Flemming	OUI		NON	NON	NON	NON	19566
14470	AIX EN PROVENCE	Fontenaille	OUI		NON	NON	NON	SO	8836
14471	AIX EN PROVENCE	Fontenaille	OUI		NON	NON	NON	OUI	3097
00260	AIX EN PROVENCE	Four d Eyglun	OUI		NON	NON	NON	OUI	24897
00261	AIX EN PROVENCE	Four d Eyglun	OUI		NON	NON	NON	SO	1184
00262	AIX EN PROVENCE	Four d Eyglun	NON		NON	NON	NON	SO	211
00004	AIX EN PROVENCE	Fresnel	NON	CG13	OUI	NON	NON	SO	843
00005	AIX EN PROVENCE	Fresnel	NON	CG13	OUI	NON	NON	OUI	6038
15023	AIX EN PROVENCE	Gallce	OUI		NON	NON	NON	OUI	1519
15024	AIX EN PROVENCE	Gallce	OUI		NON	NON	NON	OUI	11765
10015	AIX EN PROVENCE	Gambetta	OUI	CG13	NON	NON	NON	NON	7632
14985	AIX EN PROVENCE	Gambetta	NON	CG13	NON	NON	NON	SO	28667
10180	AIX EN PROVENCE	Gare des Milles	OUI		NON	NON	NON	SO	577
10161	AIX EN PROVENCE	Gare des Milles	OUI		NON	NON	NON	SO	8532
00025	AIX EN PROVENCE	Gazel	OUI		NON	NON	NON	OUI	6404
00522	AIX EN PROVENCE	Guyon	NON		NON	NON	NON	SO	7487
00610	AIX EN PROVENCE	Guyon	NON		NON	NON	NON	OUI	507
00191	AIX EN PROVENCE	Hameau de la Torse	NON		NON	NON	NON	NON	295
00195	AIX EN PROVENCE	Hameau de la Torse	NON		NON	NON	NON	OUI	5577
00513	AIX EN PROVENCE	Hopital	OUI		NON	NON	NON	OUI	9316
14730	AIX EN PROVENCE	Hopital	OUI		NON	NON	NON	SO	13697
00274	AIX EN PROVENCE	Horloge	OUI		NON	NON	NON	SO	7798
00275	AIX EN PROVENCE	Horloge	OUI		NON	NON	NON	SO	2444
00116	AIX EN PROVENCE	Infirmieries	OUI		NON	NON	NON	OUI	5991
00117	AIX EN PROVENCE	Infirmieries	OUI		NON	NON	NON	SO	738
10033	AIX EN PROVENCE	Le Pignonnet	OUI		NON	NON	NON	OUI	7153
10034	AIX EN PROVENCE	Le Pignonnet	NON		NON	NON	NON	OUI	782
00037	AIX EN PROVENCE	Le Serre 01	NON		NON	NON	NON	SO	8272
00038	AIX EN PROVENCE	Le Serre 02	NON		NON	NON	NON	SO	4638
14392	AIX EN PROVENCE	Le Serre 03	NON		NON	NON	NON	SO	nc
00067	AIX EN PROVENCE	Les Alpilles	OUI		NON	NON	NON	OUI	9564

N° de référence CPA							ITA confirmée	
00088	AIX EN PROVENCE	Les Alpilles	OUI		NON	NON	OUI	2607
13666	AIX EN PROVENCE	Les Grottes	OUI	CG13	NON	NON	SO	1247
13667	AIX EN PROVENCE	Les Grottes	OUI	CG13	NON	NON	SO	6425
00652	AIX EN PROVENCE	Loubassane	NON		NON	NON	NON	8613
00653	AIX EN PROVENCE	Loubassane	NON		NON	NON	NON	131
13970	AIX EN PROVENCE	Luynes Lycée	NON	CG13	NON	NON	SO	9982
13971	AIX EN PROVENCE	Luynes Lycée	NON	CG13	NON	NON	NON	22885
10145	AIX EN PROVENCE	Luynes Sud	NON	CG13	NON	NON	NON	9338
10146	AIX EN PROVENCE	Luynes Sud	NON	CG13	NON	NON	NON	2436
10095	AIX EN PROVENCE	Lycée Cézanne	OUI		NON	NON	OUI	890
10096	AIX EN PROVENCE	Lycée Cézanne	OUI		NON	NON	SO	14935
17675	AIX EN PROVENCE	Lycée DUBY - QUAI A	NON		NON	NON	SO	11350
17677	AIX EN PROVENCE	Lycée DUBY - QUAI B	NON		NON	NON	SO	8474
00160	AIX EN PROVENCE	Magnan	OUI		NON	NON	OUI	951
00161	AIX EN PROVENCE	Magnan	OUI		NON	NON	OUI	11238
13535	AIX EN PROVENCE	Mail	NON		NON	NON	OUI	5228
13536	AIX EN PROVENCE	Mail	NON		NON	NON	NON	978
14758	AIX EN PROVENCE	Maison de la Justice et du	OUI		NON	NON	SO	10382
10065	AIX EN PROVENCE	Malacrida	NON		NON	NON	NON	186
10068	AIX EN PROVENCE	Malacrida	NON		NON	NON	NON	14447
14871	AIX EN PROVENCE	Malherbe	OUI	CG13	NON	NON	SO	50195
14842	AIX EN PROVENCE	Marcel Pagnol	NON		NON	NON	SO	148
14643	AIX EN PROVENCE	Marcel Pagnol	NON		NON	NON	SO	13074
00199	AIX EN PROVENCE	Marguerite	OUI		NON	NON	SO	25325
00646	AIX EN PROVENCE	Marguerite	NON		NON	NON	SO	45
00647	AIX EN PROVENCE	Marguerite	NON		NON	NON	OUI	23
00048	AIX EN PROVENCE	Martin	OUI		NON	NON	OUI	38
00049	AIX EN PROVENCE	Martin	OUI		NON	NON	OUI	10255
10017	AIX EN PROVENCE	Micilis	OUI	CG13	NON	NON	SO	32718
00702	AIX EN PROVENCE	Mirabeau	NON		NON	NON	SO	10341
00703	AIX EN PROVENCE	Mirabeau	NON		NON	NON	SO	5884
14663	AIX EN PROVENCE	Mouret	OUI	CG13	OUI	NON	OUI	6570
17231	AIX EN PROVENCE	Mouret	OUI	CG13	OUI	NON	OUI	12718
15064	AIX EN PROVENCE	Nalivite	NON		NON	NON	SO	11639
00694	AIX EN PROVENCE	Niollon	OUI		NON	NON	SO	15146
00684	AIX EN PROVENCE	Notre-Dame	OUI		NON	NON	NON	19052
00700	AIX EN PROVENCE	Palais Justice	NON		NON	NON	OUI	9939
00700	AIX EN PROVENCE	Palais Justice	NON		NON	NON	OUI	9939
00701	AIX EN PROVENCE	Palais Justice	NON		NON	NON	NON	nc
10047	AIX EN PROVENCE	Parade	OUI	CG13	NON	NON	SO	5198
10048	AIX EN PROVENCE	Parade	OUI	CG13	NON	NON	SO	27830
00256	AIX EN PROVENCE	Parc d Arlane	OUI		NON	NON	SO	15015
00257	AIX EN PROVENCE	Parc d Arlene	OUI		NON	NON	SO	1641
00374	AIX EN PROVENCE	Parc de Beauregard	OUI		NON	NON	OUI	14793
00376	AIX EN PROVENCE	Parc de Beauregard	OUI		NON	NON	SO	13
00292	AIX EN PROVENCE	Parc Saint Mitre	OUI		NON	NON	SO	593
00293	AIX EN PROVENCE	Parc Saint Mitre	OUI		NON	NON	SO	8306
10097	AIX EN PROVENCE	Petit Nice	NON		NON	NON	OUI	823
10098	AIX EN PROVENCE	Petit Nice	NON		NON	NON	SO	550
14862	AIX EN PROVENCE	Petit Nice	OUI		NON	NON	SO	16561
10107	AIX EN PROVENCE	Petite Chartreuse	OUI		NON	NON	SO	1875
10108	AIX EN PROVENCE	Petite Chartreuse	OUI		NON	NON	SO	6295
00673	AIX EN PROVENCE	Peupliers	OUI		NON	NON	OUI	19864
00674	AIX EN PROVENCE	Peupliers	OUI		NON	NON	OUI	234
00362	AIX EN PROVENCE	Pinette	OUI		NON	NON	NON	89
00364	AIX EN PROVENCE	Pinette	OUI		NON	NON	NON	16058
17151	AIX EN PROVENCE	Pleiades	NON		NON	NON	SO	5428
17152	AIX EN PROVENCE	Pleiades	NON		NON	NON	OUI	42
00013	AIX EN PROVENCE	Pole d Activites	OUI	CG13	NON	NON	OUI	3536
10170	AIX EN PROVENCE	Pole d Activites	OUI	CG13	NON	NON	SO	13521
17741	AIX EN PROVENCE	Pole d Activites	NON	CG13	NON	NON	NON	nc
10041	AIX EN PROVENCE	Pont de l Arc	NON	CG13	NON	NON	SO	4376

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 23/10/2016

N° référence CPA	Nom de la commune	Nom de l'habitat	Etat	CG13	Etat	Etat	ITA confirmée	Surface
10042	AIX EN PROVENCE	Pont de l Arc	NON	CG13	NON	NON	SO	1880
14787	AIX EN PROVENCE	Pont de l Arc	NON		NON	NON	SO	15818
14440	AIX EN PROVENCE	Pont des Cornelles	NON		NON	NON	SO	18342
14441	AIX EN PROVENCE	Pont des Cornelles	NON		NON	NON	SO	nc
00648	AIX EN PROVENCE	Portail Cezanne	NON		NON	NON	OUI	540
00649	AIX EN PROVENCE	Portail Cezanne	OUI		NON	NON	OUI	10438
00650	AIX EN PROVENCE	Portail Cezanne	NON		NON	NON	OUI	106
00651	AIX EN PROVENCE	Portail Cezanne	NON		NON	NON	OUI	2033
10031	AIX EN PROVENCE	Poudriere	OUI	CG13	NON	NON	NON	11955
10032	AIX EN PROVENCE	Poudriere	OUI	CG13	NON	NON	NON	8887
10032	AIX EN PROVENCE	Poudriere	OUI	CG13	NON	NON	NON	8887
00101	AIX EN PROVENCE	Puget	NON		NON	NON	SO	7722
00102	AIX EN PROVENCE	Puget	NON		NON	NON	SO	83
14863	AIX EN PROVENCE	Quai Saint Louis N°1	NON		NON	NON	SO	18405
13967	AIX EN PROVENCE	Quai Saint Louis N°2	NON		NON	NON	SO	14125
13968	AIX EN PROVENCE	Quai Saint Louis N°3	NON		NON	NON	SO	14712
14864	AIX EN PROVENCE	Quai Saint Louis N°4	NON		NON	NON	SO	nc
00085	AIX EN PROVENCE	Reine Jeanne	OUI		NON	NON	SO	7150
00098	AIX EN PROVENCE	Reine Jeanne	OUI		NON	NON	SO	1908
10103	AIX EN PROVENCE	Republique	OUI		NON	NON	SO	13148
10106	AIX EN PROVENCE	République	OUI		NON	NON	OUI	9231
17458	AIX EN PROVENCE	Residence du Pey Blanc	NON		OUI	NON	OUI	5277
17460	AIX EN PROVENCE	Residence du Pey Blanc	NON		OUI	NON	OUI	432
15014	AIX EN PROVENCE	Rocher Du Dragon	OUI		NON	NON	SO	19936
15014	AIX EN PROVENCE	Rocher Du Dragon	OUI		NON	NON	SO	19936
15016	AIX EN PROVENCE	Rocher Du Dragon	OUI		NON	NON	SO	7656
15004	AIX EN PROVENCE	Roi Rene	OUI	CG13	NON	NON	SO	32137
14800	AIX EN PROVENCE	Rond-Point d Egulles	OUI		NON	NON	SO	10857
14801	AIX EN PROVENCE	Rond-Point d Egulles	OUI		NON	NON	SO	534
00278	AIX EN PROVENCE	Rond-Point de Galice	OUI		NON	NON	NON	6271
13819	AIX EN PROVENCE	Saint Benoit	OUI		NON	NON	SO	94
13820	AIX EN PROVENCE	Saint Benoit	OUI		NON	NON	OUI	42165
00156	AIX EN PROVENCE	Saint Exupery	OUI		NON	NON	SO	4038
00158	AIX EN PROVENCE	Saint Exupery	OUI		NON	NON	SO	31522
10016	AIX EN PROVENCE	Saint Jean	OUI	CG13	NON	NON	NON	10087
00027	AIX EN PROVENCE	Saint Joseph	OUI		NON	NON	OUI	11248
14811	AIX EN PROVENCE	Salle des Fetes Puyricard	NON		NON	NON	SO	6234
14812	AIX EN PROVENCE	Salle des Fetes Puyricard	NON		NON	NON	SO	10714
00178	AIX EN PROVENCE	Schweitzer	OUI		NON	NON	NON	17458
00179	AIX EN PROVENCE	Schweitzer	OUI		NON	NON	SO	907
10024	AIX EN PROVENCE	Sextius	OUI	CG13	NON	NON	SO	47381
00566	AIX EN PROVENCE	Solarl	OUI		NON	NON	SO	16720
15020	AIX EN PROVENCE	Solarl	OUI		NON	NON	OUI	3148
00250	AIX EN PROVENCE	Stade Carcassonne	NON		NON	NON	SO	9974
17232	AIX EN PROVENCE	Stade Carcassonne	NON		NON	NON	OUI	1306
00276	AIX EN PROVENCE	Stade Ouest	OUI		NON	NON	SO	9615
00277	AIX EN PROVENCE	Stade Ouest	OUI		NON	NON	SO	724
00892	AIX EN PROVENCE	Thermes	OUI	CG13	OUI	NON	SO	11464
10075	AIX EN PROVENCE	Tour D Aygosl	OUI		NON	NON	OUI	2470
10076	AIX EN PROVENCE	Tour D Aygosl	OUI		NON	NON	OUI	11294
17233	AIX EN PROVENCE	Trois Moulins	OUI		NON	NON	OUI	8086
17234	AIX EN PROVENCE	Trois Moulins	OUI		NON	NON	SO	363
00118	AIX EN PROVENCE	Val de l Arc	OUI		NON	NON	SO	21039
00152	AIX EN PROVENCE	Val Saint Andre	OUI		NON	NON	OUI	22276
14837	AIX EN PROVENCE	Val Saint Andre	OUI		NON	NON	SO	24261
10121	AIX EN PROVENCE	Verte Colline	NON		NON	NON	SO	11963
10122	AIX EN PROVENCE	Verte Colline	NON		NON	NON	OUI	626
14844	AIX EN PROVENCE	Zola	OUI		NON	NON	OUI	22480
14845	AIX EN PROVENCE	Zola	OUI		NON	NON	OUI	6859
14486	BEAURECUEIL	Camping	NON		NON	NON	SO	906
14282	BEAURECUEIL	Gautier	NON		NON	NON	SO	1413
10573	BOUC BEL AIR	Beausoleil	NON		NON	NON	OUI	331

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
 DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016

N° référence CPA							TA confirmée	
14927	BOUC BEL AIR	Beausoleil	NON		NON	NON	SO	2168
10514	BOUC BEL AIR	C.C. Rhin et Danube	NON	CG13	NON	NON	SO	375
10515	BOUC BEL AIR	C.C. Rhin et Danube	NON	CG13	NON	NON	SO	2163
14027	BOUC BEL AIR	CLG Georges Brassens	NON		NON	NON	SO	21901
17236	BOUC BEL AIR	L Ollverale	NON		NON	NON	SO	2569
17237	BOUC BEL AIR	L Ollverale	NON		NON	NON	SO	97
10518	BOUC BEL AIR	La Croix d Or	NON	CG13	NON	NON	OUI	2573
10519	BOUC BEL AIR	La Croix d Or	NON	CG13	NON	NON	NON	394
10532	BOUC BEL AIR	La Malle	NON	CG13	NON	NON	OUI	3450
10533	BOUC BEL AIR	La Malle	NON	CG13	NON	NON	OUI	3828
10512	BOUC BEL AIR	La Mounine	NON	CG13	NON	NON	SO	1516
10513	BOUC BEL AIR	La Mounine	NON	CG13	NON	NON	OUI	6846
14036	BOUC BEL AIR	La Salle - Centre Commerce	NON		NON	NON	NON	2061
14037	BOUC BEL AIR	La Salle - Centre Commerce	NON		NON	NON	SO	1182
14070	BOUC BEL AIR	La Tuilerie	NON		NON	NON	SO	87
14071	BOUC BEL AIR	La Tuilerie	NON		NON	NON	SO	3001
10690	BOUC BEL AIR	Les Amandiers	NON		NON	NON	SO	2196
14032	BOUC BEL AIR	Les Micocouliers	NON		NON	NON	SO	1805
14033	BOUC BEL AIR	Les Micocouliers	NON		NON	NON	SO	2114
14024	BOUC BEL AIR	Les Murlers	NON		NON	NON	OUI	470
14025	BOUC BEL AIR	Les Murlers	NON		NON	NON	OUI	895
14026	BOUC BEL AIR	Les Murlers	NON		NON	NON	OUI	4805
10598	BOUC BEL AIR	Sainte Anne	NON		NON	NON	SO	48
14036	BOUC BEL AIR	Sainte Anne	NON		NON	NON	SO	2365
10662	CABRIES	C.C. de Calas	NON	CG13	NON	NON	NON	5746
10663	CABRIES	C.C. de Calas	NON	CG13	NON	NON	SO	1462
10662a	CABRIES	C.C. de Calas	NON	CG13	NON	NON	NON	5746
10662b	CABRIES	C.C. de Calas	NON	CG13	NON	NON	NON	5746
00336	CABRIES	CLG Marie Mauron	NON		NON	NON	SO	13831
13737	CABRIES	Clos Saint Imbert	NON		NON	NON	SO	4003
13737b	CABRIES	Clos Saint Imbert	NON		NON	NON	SO	4003
15051	CABRIES	Plan de Campagne	NON	CG13	NON	NON	SO	2311
15052	CABRIES	Plan de Campagne	NON	CG13	NON	NON	SO	3
10664	CABRIES	Tennis	NON	CG13	NON	NON	OUI	2126
10665	CABRIES	Tennis	NON	CG13	NON	NON	SO	217
10784	CHATEAUNEUF LE ROUGE	La Gavotte	NON		NON	NON	SO	3616
10781	CHATEAUNEUF LE ROUGE	La Geinette	NON		NON	NON	SO	109
10782	CHATEAUNEUF LE ROUGE	La Geinette	NON		NON	NON	SO	2638
15086	CHATEAUNEUF LE ROUGE	Le Village	NON		NON	NON	SO	4155
10787	CHATEAUNEUF LE ROUGE	Le Village N7	NON		NON	NON	SO	2046
10788	CHATEAUNEUF LE ROUGE	Le Village N7	NON		NON	NON	SO	nc
12930	COUDOUX	Centre Village	NON		NON	NON	SO	2463
12931	COUDOUX	Centre Village	NON		NON	NON	SO	15
12932	COUDOUX	Collet Poste	NON		NON	NON	SO	2073
01088	COUDOUX	COUDOUX CENTRE	NON		NON	NON	SO	nc
12934	COUDOUX	Les Poneys	NON	CG13	NON	NON	OUI	2140
12934	COUDOUX	Les Poneys	NON	CG13	NON	NON	OUI	2140
10978	EGUILLES	Cooperative	NON		NON	OUI	SO	12083
13936	EGUILLES	Duby	NON		NON	NON	SO	32
13937	EGUILLES	Duby	NON		NON	NON	SO	6037
00054	EGUILLES	Ecole du Cros	NON		NON	NON	SO	3059
17410	EGUILLES	Fabregues	NON		NON	NON	SO	2986
10986	EGUILLES	Le Garage	NON		NON	NON	SO	4273
10986	EGUILLES	Le Garage	NON		NON	NON	OUI	246
13057	EGUILLES	Les Acaclas	NON		NON	NON	SO	3392
10972	EGUILLES	Les Lampis	NON		NON	NON	SO	3890
10981	EGUILLES	Les Logissons	NON		NON	NON	NON	5214
10982	EGUILLES	Les Logissons	NON		NON	NON	NON	462
11000	EGUILLES	Rastel	NON		NON	OUI	SO	2820
14494	EGUILLES	Serpentine	NON		NON	OUI	NON	2105
14495	EGUILLES	Serpentine	NON		NON	OUI	OUI	44
13938	EGUILLES	Surville	NON		NON	NON	SO	8

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 25/10/2016

N° référence CPA							ITA confirmée	
13939	EGUILLES	Surville	NON		NON	NON	SO	2092
15062	FUVEAU	08-mai-46	NON		NON	NON	SO	293
15083	FUVEAU	08-mai-46	NON		NON	NON	SO	2679
15007	FUVEAU	CLG Font d Aurumy	NON		NON	NON	SO	12304
15008	FUVEAU	CLG Font d Aurumy	NON		NON	NON	SO	1072
11134	FUVEAU	Halte Routiere	NON		NON	NON	SO	11083
11139	FUVEAU	La Barque	NON		NON	NON	OUI	3226
11140	FUVEAU	La Barque	NON		NON	NON	OUI	871
17494	FUVEAU	Les Vertus	NON		NON	NON	SO	2314
17496	FUVEAU	Les Vertus	NON		NON	NON	SO	19
17901	GARDANNE	Anciens Combattants	NON		NON	NON	SO	nc
17903	GARDANNE	Anciens Combattants	NON		NON	NON	SO	nc
11183	GARDANNE	Avenue des Ecoles	NON		NON	NON	SO	nc
17904	GARDANNE	Avenue des Ecoles	NON		NON	NON	SO	nc
17905	GARDANNE	Avenue du 8 Mai	NON	CG13	NON	NON	OUI	nc
17907	GARDANNE	Avenue du 8 Mai	NON	CG13	NON	NON	OUI	nc
18000	GARDANNE	Avon	NON		NON	NON	OUI	nc
18002	GARDANNE	Avon	NON		NON	NON	SO	nc
11173	GARDANNE	Bompertuis	NON		OUI	NON	NON	nc
17909	GARDANNE	Brossolette Lycee Fourcad	NON		NON	NON	SO	nc
17911	GARDANNE	Brossolette Lycee Fourcad	NON		NON	NON	SO	nc
11160	GARDANNE	Centre Commercial	NON	CG13	NON	NON	OUI	nc
11151	GARDANNE	Centre Commercial	NON	CG13	NON	NON	OUI	nc
17949	GARDANNE	La Plaine	NON		NON	NON	OUI	nc
11179	GARDANNE	Lycee Fourcade	NON	CG13	NON	NON	SO	nc
11180	GARDANNE	Lycee Fourcade	NON	CG13	NON	NON	SO	nc
11181	GARDANNE	Maison du Peuple	NON	CG13	NON	NON	SO	nc
17979	GARDANNE	Parc d Activites	NON		OUI	NON	OUI	nc
11152	GARDANNE	Saint Roch	NON		OUI	NON	SO	nc
11153	GARDANNE	Saint Roch	NON		OUI	NON	SO	nc
11154	GARDANNE	Valabre	NON	CG13	NON	NON	OUI	nc
17939	GREASQUE	Halte Routiere	NON	CG13	NON	NON	NON	nc
17941	GREASQUE	Halte Routiere	NON	CG13	NON	NON	SO	nc
14990	GREASQUE	Vallon	NON		NON	NON	NON	nc
14991	GREASQUE	Vallon	NON		NON	NON	SO	nc
17155	JOUQUES	Eglise	NON		NON	NON	NON	24
17156	JOUQUES	Eglise	NON		NON	NON	OUI	3517
14691	JOUQUES	Le Couloubleau	NON		NON	NON	NON	10674
14691b	JOUQUES	Le Couloubleau	NON		NON	NON	SO	10674
11318	JOUQUES	Le Deffend	NON		NON	NON	SO	3996
17407	JOUQUES	Le Petit Colomblier	NON		NON	NON	SO	6198
14697	JOUQUES	Mairie	NON		NON	NON	SO	19
14698	JOUQUES	Mairie	NON		NON	NON	SO	11206
11323	JOUQUES	Saint Jean	NON		NON	NON	SO	3686
11324	JOUQUES	Saint Jean	NON		NON	NON	NON	47
11319	JOUQUES	Ste Marguerite	NON		NON	NON	SO	14
11320	JOUQUES	Ste Marguerite	NON		NON	NON	SO	5988
12150	LA ROQUE D ANTHON	La Jacourellette	NON	CG13	NON	NON	OUI	11241
12151	LA ROQUE D ANTHON	La Jacourellette	NON		NON	NON	NON	78
12157	LA ROQUE D ANTHON	Le Grand Clos	NON	CG13	NON	NON	OUI	12786
12158	LA ROQUE D ANTHON	Le Grand Clos	NON	CG13	NON	NON	OUI	2035
12148	LA ROQUE D ANTHON	Le Trou de Magnan	NON	CG13	NON	NON	SO	3054
12149	LA ROQUE D ANTHON	Le Trou de Magnan	NON	CG13	NON	NON	SO	49
12152	LA ROQUE D ANTHON	Salle des Fetes	NON	CG13	OUI	NON	NON	15737
12153	LA ROQUE D ANTHON	Salle des Fetes	NON	CG13	NON	NON	SO	789
13854	LA ROQUE D ANTHON	St Christophe	NON		NON	NON	OUI	6972
13990	LAMBESC	Hotel de Ville	NON	CG13	NON	NON	SO	16286
13992	LAMBESC	Montée d'Aix	NON	CG13	NON	NON	OUI	12544
13993	LAMBESC	Montée d'Aix	NON	CG13	NON	NON	OUI	409
11336	LAMBESC	Saint Louis	NON		NON	NON	SO	14041
11337	LAMBESC	Saint Louis	NON		NON	NON	OUI	331
11334	LAMBESC	Valdenan	NON		NON	NON	NON	1877

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

N° référence CFA							TA confirmée	
11336	LAMBESC	Valdenan	NON		NON	NON	NON	2278
12076	LE PUY STE REPARADE	CAT Phllibert	NON		NON	NON	SO	4026
17808	LE PUY STE REPARADE	CLG Le Puy Sainte Repara	NON		NON	NON	SO	6122
12071	LE PUY STE REPARADE	Cooperative	NON		NON	NON	OUI	588
12072	LE PUY STE REPARADE	Cooperative	NON		NON	NON	NON	3087
13752	LE PUY STE REPARADE	La Roubine	NON		NON	NON	NON	1208
13753	LE PUY STE REPARADE	La Roubine	NON		NON	NON	NON	3787
12066	LE PUY STE REPARADE	Le Puits Neuf	NON		NON	NON	NON	3899
12067	LE PUY STE REPARADE	Le Puits Neuf	NON		NON	NON	NON	873
12073	LE PUY STE REPARADE	Les Farandoles	NON		NON	NON	NON	2434
12074	LE PUY STE REPARADE	Les Farandoles	NON		NON	NON	OUI	29
12061	LE PUY STE REPARADE	Les Viaux	NON		NON	NON	SO	157
12062	LE PUY STE REPARADE	Les Viaux	NON		NON	NON	SO	4576
13746	LE PUY STE REPARADE	Parking Cezanne	NON		NON	NON	SO	9339
00136	LE THOLONET	Ferrageon	NON		NON	NON	NON	152
00137	LE THOLONET	Ferrageon	NON		NON	NON	NON	5301
12860	LE THOLONET	La Cause	NON		NON	NON	SO	3893
12861	LE THOLONET	La Cause	NON		NON	NON	SO	1059
00147	LE THOLONET	Maison Pezet	NON		NON	NON	SO	2755
00148	LE THOLONET	Maison Pezet	NON		NON	NON	OUI	172
00154	LE THOLONET	Pont des Chandelles	NON		NON	NON	SO	125
00157	LE THOLONET	Pont des Chandelles	NON		NON	NON	NON	8375
11870	MEYRARGUES	Bibliothèque	NON		NON	NON	SO	18237
11671	MEYRARGUES	Bibliothèque	NON		NON	NON	OUI	1656
11084	MEYRARGUES	La Baraque	NON		NON	NON	SO	366
11665	MEYRARGUES	La Baraque	NON		NON	NON	SO	2192
17806	MEYRARGUES	La Prise	NON		NON	NON	NON	5826
11672	MEYRARGUES	Les Trois Gares	NON		NON	NON	NON	776
11673	MEYRARGUES	Les Trois Gares	NON		NON	NON	OUI	462
11668	MEYRARGUES	Pre de Ville	NON		NON	NON	NON	nc
11669	MEYRARGUES	Pre de Ville	NON		NON	NON	OUI	3185
17177	MEYRARGUES	Vincent Scotto	NON		NON	NON	SO	5804
17114	MEYREUIL	Barlatier	NON		NON	NON	SO	2784
17115	MEYREUIL	Barlatier	NON		NON	NON	SO	916
11692	MEYREUIL	La Croix	NON	CG13	NON	NON	SO	2304
11693	MEYREUIL	La Croix	NON	CG13	NON	NON	SO	3300
11700	MEYREUIL	Le Canet	NON		NON	NON	SO	424
11701	MEYREUIL	Le Canet	NON		NON	NON	NON	2078
11694	MEYREUIL	Le Plan de Meyreuil	NON	CG13	NON	NON	NON	2439
11696	MEYREUIL	Le Plan de Meyreuil	NON	CG13	NON	NON	NON	152
14180	MIMET	Les Rampauds	NON		NON	NON	SO	3828
14181	MIMET	Les Rampauds	NON		NON	NON	SO	nc
14616	PERTUIS	Bolry	NON		NON	NON	SO	3796
14560	PERTUIS	Gare SNCF	NON		NON	NON	NON	10776
13919	PERTUIS	La Placne	NON		NON	NON	SO	2700
13827	PERTUIS	Lycée Val de Durance	NON		NON	NON	SO	14753
14880	PERTUIS	Notre Dame des Anges	NON		NON	NON	SO	3610
X63	PERTUIS	Notre Dame des Anges	NON		NON	NON	SO	nc
14435	PERTUIS	Place Gardin	NON		NON	NON	SO	2806
13924	PERTUIS	Verdun	NON		NON	NON	SO	6882
13925	PERTUIS	Verdun	NON		NON	NON	SO	195
17500	PEYNIER	Domaine des Michels	NON		NON	NON	SO	2967
11909	PEYNIER	La Corneirelle	NON	CG13	NON	NON	NON	890
11910	PEYNIER	La Corneirelle	NON	CG13	NON	NON	NON	2025
11901	PEYNIER	La Lecque	NON	CG13	NON	NON	SO	176
11902	PEYNIER	La Lecque	NON	CG13	NON	NON	SO	3074
11905	PEYNIER	Le Lavoir	NON	CG13	NON	NON	NON	129
11906	PEYNIER	Le Lavoir	NON	CG13	NON	NON	NON	3652
11903	PEYNIER	Village	NON	CG13	NON	NON	SO	4949
11904	PEYNIER	Village	NON	CG13	NON	NON	OUI	595
11943	PEYROLLES EN PROVENCE	Centre Peyrolles	NON		NON	NON	OUI	1749
11944	PEYROLLES EN PROVENCE	Centre Peyrolles	NON		NON	NON	OUI	38434

Numéro de référence CPA	Commune	Nom du lieu	NON	CG13	NON	NON	SO	nc
13800	PEYROLLES EN PROVENCE	College Jean Jaures	NON		NON	NON	SO	22315
11947	PEYROLLES EN PROVENCE	Les Violettes	NON		NON	NON	NON	4640
11948	PEYROLLES EN PROVENCE	Les Violettes	NON		NON	NON	NON	424
14244	PUYLOUBIER	Le Lavoir	NON		NON	NON	OUI	43
14245	PUYLOUBIER	Le Lavoir	NON		NON	NON	SO	5803
16070	PUYLOUBIER	Les Palleres	NON		NON	NON	SO	2876
16071	PUYLOUBIER	Les Palleres	NON		NON	NON	SO	14
13855	ROGNES	College des Garrigues	NON		NON	NON	SO	16802
13856	ROGNES	College des Garrigues	NON		NON	NON	SO	329
13857	ROGNES	Collage des Garrigues	NON		NON	NON	SO	nc
13788	ROGNES	Eplanade Saint Denis	NON		NON	NON	SO	29006
12124	ROGNES	L' Etape	NON		NON	NON	SO	326
12125	ROGNES	L' Etape	NON		NON	NON	SO	2442
13853	ROGNES	St Christophe	NON		NON	NON	OUI	3117
14478	ROUSSET	La Marniere	NON	CG13	NON	NON	NON	4092
14477	ROUSSET	La Marniere	NON	CG13	NON	NON	NON	380
12199	ROUSSET	La Plaine	NON	CG13	NON	NON	NON	147
12200	ROUSSET	La Plaine	NON	CG13	NON	NON	NON	882
12196	ROUSSET	Le College	NON	CG13	NON	NON	NON	9100
14310	ROUSSET	Les Ecoles	NON	CG13	OUI	NON	SO	17878
14311	ROUSSET	Les Ecoles	NON		OUI	NON	SO	2703
15017	ROUSSET	Les Ribas	NON		NON	NON	SO	300
15018	ROUSSET	Les Ribas	NON		NON	NON	SO	3111
12195	ROUSSET	Victoire	NON	CG13	NON	NON	NON	2387
12196	ROUSSET	Victoire	NON	CG13	NON	NON	OUI	329
14045	SIMIANE COLLONGUE	CLG de Simiane	NON		NON	NON	SO	2455
12827	SIMIANE COLLONGUE	Gare de Simiane	NON		NON	NON	SO	1187
12241	ST ANTONIN SUR BAYON	Le Bouquet	NON		NON	OUI	NON	615
14484	ST ANTONIN SUR BAYON	Maison Ste Victoire	NON		NON	NON	SO	67
14485	ST ANTONIN SUR BAYON	Maison Ste Victoire	NON		NON	OUI	NON	421
12248	ST CANNAT	Cave cooperative	NON		NON	NON	SO	403
17191	ST CANNAT	Cave cooperative	NON		NON	NON	SO	7481
12244	ST CANNAT	Centre	NON	CG13	NON	NON	SO	27489
12245	ST CANNAT	Centre	NON	CG13	NON	NON	SO	3197
12124	ST CANNAT	L Etape	NON		NON	NON	SO	325
12125	ST CANNAT	L Etape	NON		NON	NON	SO	2442
12246	ST CANNAT	La Gallinette	NON		NON	NON	OUI	3427
12247	ST CANNAT	La Gallinette	NON		NON	NON	OUI	193
17120	ST CANNAT	P.A.E. La Pile Budeou	NON	CG13	NON	NON	OUI	1503
17121	ST CANNAT	P.A.E. La Pile Budeou	NON	CG13	NON	NON	SO	3856
12273	ST ESTEVE JANSON	Hotel de Ville	NON		NON	NON	OUI	803
12274	ST ESTEVE JANSON	Hotel de Ville	NON		NON	NON	OUI	2955
12296	ST MARC JAUMEGARDE	Chemin des Savoyards	NON		NON	NON	SO	50
12297	ST MARC JAUMEGARDE	Chemin des Savoyards	NON		NON	NON	SO	299
12293	ST MARC JAUMEGARDE	Collongue	NON		NON	NON	NON	21
12294	ST MARC JAUMEGARDE	Collongue	NON		NON	NON	NON	8
00482	ST MARC JAUMEGARDE	J15	NON		NON	NON	OUI	54
00477	ST MARC JAUMEGARDE	J15bls	NON		NON	NON	SO	nc
14468	ST MARC JAUMEGARDE	Les Trois Chemins	NON		NON	NON	OUI	72
14469	ST MARC JAUMEGARDE	Les Trois Chemins	NON		NON	NON	OUI	59
12298	ST MARC JAUMEGARDE	Mairie	NON		NON	NON	SO	106
12299	ST MARC JAUMEGARDE	Mairie	NON		NON	NON	SO	12
15148	ST PAUL LEZ DURANCE	C.E.A Caderache	NON		NON	NON	NON	1034
15149	ST PAUL LEZ DURANCE	C.E.A Caderache	NON		NON	NON	NON	18
14854	ST PAUL LEZ DURANCE	Centre St-Paul	NON		NON	NON	SO	4120
15150	ST PAUL LEZ DURANCE	Centre St-Paul	NON		NON	NON	NON	43
17824	ST PAUL LEZ DURANCE	ITER	NON		NON	NON	NON	2182
14474	TRETS	Cassin	NON		NON	NON	SO	22596
12668	TRETS	Halte Routiere	NON	CG13	NON	NON	OUI	46763
12669	TRETS	Le Vallat	NON	CG13	NON	NON	OUI	114
12670	TRETS	Le Vallat	NON	CG13	NON	NON	OUI	2763
00001	VAUVENARGUES	Saint Pierre	NON		NON	NON	SO	2483

N° référence DPA							ITA confirmée	
14519	VAUVENARGUES	Vauvenargues (Centre Villa	NON		NON	NON	SO	nc
17385	VAUVENARGUES	Vauvenargues (Centre Villa	NON		NON	NON	SO	4571
14659	VAUVENARGUES	Village Haut	NON		NON	NON	SO	795
14662	VAUVENARGUES	Village Haut	NON		NON	NON	SO	7
15113	VENELLES	Allée du Parc	NON		NON	NON	SO	6450
17789	VENELLES	Allée du Parc	NON		NON	NON	SO	nc
13802	VENELLES	La Poste	NON		NON	NON	OUI	5022
12729	VENELLES	Les Cabassols	NON	Région	NON	NON	OUI	1848
12730	VENELLES	Les Cabassols	NON	Région	NON	NON	NON	4280
12719	VENELLES	Les Florailles	NON		NON	NON	NON	552
12720	VENELLES	Les Florailles	NON		NON	NON	SO	2109
12723	VENELLES	Les Loglssons	NON		NON	NON	SO	262
12724	VENELLES	Les Loglssons	NON		NON	NON	OUI	2978
17768	VENELLES	Mairie	NON		NON	NON	SO	3
17770	VENELLES	Mairie	NON		NON	NON	SO	nc
12743	VENELLES	Matins Clairs	NON		NON	NON	SO	3664
12744	VENELLES	Matins Clairs	NON		NON	NON	SO	nc
12721	VENELLES	Rond Point de la Gare	NON		NON	NON	SO	811
12722	VENELLES	Rond Point de la Gare	NON		NON	NON	NON	8093
12751	VENELLES	Val de Touraine	NON		NON	NON	SO	2038
15106	VENELLES	Val de Touraine	NON		NON	NON	SO	262
00080	VENTABREN	La Cooperative	NON		NON	NON	SO	191
12783	VENTABREN	La Cooperative	NON		NON	NON	SO	3393
00734	VENTABREN	La Cremade	NON		NON	NON	SO	31
00735	VENTABREN	La Cremade	NON		NON	NON	SO	2093
12765	VENTABREN	Le Berry	NON		NON	NON	SO	26
12766	VENTABREN	Le Berry	NON		NON	NON	NON	2367
12761	VENTABREN	Les Bonfils	NON	CG13	NON	NON	OUI	3369
12762	VENTABREN	Les Bonfils	NON	CG13	NON	NON	OUI	68
12775	VENTABREN	Les Vences	NON		NON	NON	SO	14
12776	VENTABREN	Les Vences	NON		NON	NON	SO	3626

Annexe 4 : Consultation de la commission sur les Adap des communes

Consultation de la commission sur le lancement de la démarche Ad'Ap de la ville d'Aix en Provence

C'est dans le cadre de la concertation que la ville d'Aix en Provence a souhaité aujourd'hui faire part de sa démarche.

C'est le bureau d'étude A2CH – ACCEO qui a remporté le marché et qui présente ce jour une partie théorique. La commission intercommunale a ensuite posé une série de questions.

L'étude va se dérouler en 3 phases :

Recueil des données et définition de la stratégie
Élaboration et validation du programme de travaux
Formalisation de l'AdAP pour le dépôt en préfecture

Les diagnostics seront terminés pour le 1^{er} mai afin de permettre ensuite à la ville de réaliser son agenda.

Le niveau d'accessibilité est un outil de programmation. Il sera remis à la ville un fichier Excel qui permettra de faire des tris et d'utiliser des filtres. Il sera également utile pour suivre ensuite les progressions du niveau d'accessibilité.

Un premier classement sera fait par la société en fonction de la gravité et du niveau d'impact des travaux ce qui permettra de repérer tout ce qui peut être traité en interne.

Il indiquera aussi un niveau de priorisation en fonction des critères suivants : taux de fréquentation, localisation du site, ancienneté des locaux, redondance de la prestation, devenir du bâtiment.

Il sera parfois préférable de reconstruire et de déplacer un service : ce sont les élus qui auront la réponse.

Combien de bâtiments vont 'ils être diagnostiqués et de quels types sont 'ils ?

La ville d'Aix compte entre 350 et 470 ERP en comptant les bâtiments neufs car la ville a préféré les faire tous diagnostiquer. Elle n'a donc pas envoyé d'attestations d'accessibilité bien que 15 à 20 % puissent sans doute être accessibles. Certains bâtiments étaient accessibles pour les UFR mais peu pour tous les types de handicap.

Ils se répartissent à peu près comme suit :

86 écoles
66 bâtiments administratifs
8 ERP pour le 3^{ème} age
35 bâtiments associatifs
26 crèches
13 bâtiments culturels
11 églises
5 ERP pour la jeunesse
16 ERP pour le social
70 bâtiments sportifs

Pour le reste, ce sont des IOP et certains lieux qui sont actuellement des zones de travail vont être étudiés dans l'hypothèse d'un changement de destination.

Il conviendra de faire des choix : par exemple sur 3 écoles dans le même secteur, l'une peut être rendue accessible et les autres feront l'objet de dérogation avec mesures de substitution pour l'un ou l'autre type de handicap.

La Présidente de la commission souligne la nécessité de ne pas faire de choix trop discriminant et de permettre la mixité entre types de handicaps et avec les enfants valides. Par ailleurs, rien ne garantit l'accord de la commission à la DDTM sur ces mesures.

Un lien sera-t-il fait avec le PAVE ?

Il sera apporté une attention particulière aux voiries les plus favorables pour prioriser les travaux.

La nouvelle salle des fêtes aux Milles est-elle équipée d'un ascenseur et d'une boucle magnétique ?

L'ascenseur est installé et la boucle va l'être prochainement. Un petit débat s'est engagé sur l'obligation ou pas d'avoir une boucle magnétique dans cet équipement.

Comment le travail sera-t-il mené vis-à-vis de l'Architecte des bâtiments de France ?

Le contact sera pris après la réalisation des diagnostics. Le maximum de choses sera fait avec son accord.

Comment sera traitée l'accessibilité du Musée du vieil Aix ? La solution d'un monte escalier pourra-t-elle être choisie ?

C'est une solution qui est très sérieusement à l'étude et qui sera proposée comme mesure de substitution. Il est rappelé l'importance de la formation à son utilisation.

Un seul appareil pourrait être mutualisé pour plusieurs sites.

Est-ce qu'une intervention est prévue pour les toilettes adaptées ? Toilettes publiques et aussi toilettes dans les bars et restaurants ?

Les toilettes publiques seront équipées. En ce qui concerne les restaurateurs, ce n'est pas une obligation communale de s'en occuper. Toutefois la ville d'Aix s'en préoccupe et les encourage lors de tous les contacts, en particulier lors des visites de la commission de sécurité. Elle les incite à afficher dans les locaux une information sur la proximité d'une toilette publique accessible quand cela existe. Ce peut d'ailleurs être une aide pour obtenir une dérogation. Un cas est cité sur Avignon. Les restaurateurs disposant de toilettes adaptées pourraient aussi autoriser les restaurants voisins qui n'en ont pas à y envoyer leurs clients.

Quelle est la concertation envisagée ?

Sur la ville d'Aix en Provence, la concertation sera faite après la définition d'une première stratégie par les élus. Elle concernera les associations de commerçants et les associations de personnes handicapées. L'APF (association des paralysés de France) et l'AFTC (association des familles des traumatisés crâniens), présents ce jour sont intéressés pour participer à des rencontres et à des essais. Un contact sera donc pris avec eux. A défaut de commission communale, la commission intercommunale pour l'accessibilité recevra très volontiers la ville d'Aix pour poursuivre la réflexion sur ces travaux.

La commission intercommunale se réjouit de l'entrée dans la démarche de la Ville d'Aix en Provence pour la mise en accessibilité de ses bâtiments et remercie les intervenants.

HOTEL DE VILLE



La commune de la roque d'Anthéron lance comme d'autres communes la réalisation de son AD'AP avec le soutien d'un bureau d'étude spécialisé. Afin d'obtenir un financement du conseil général, elle avait besoin de la validation de la commission.

La problématique des bâtiments classés avec l'exemple de l'abbaye de Sylvacane a été abordé. L'accès au "dortoir des moines" est difficile avec des marches hautes et étroites. Même la solution souhaitée pour certains musées à Aix par Yann Moinaux, l'utilisation d'un monte-escalier, paraît difficile. Des solutions de substitutions peuvent être prévues comme la diffusion d'image des lieux inaccessibles par caméra de surveillance, par un drone, par un film...

D'autres sites posent problème et feront sans doute l'objet de demande de dérogation : l'une des écoles et le village de vacances. A terme, au moins un quart des bâtiments sera complètement accessible. Les autres le seront pour certains handicaps mais pas d'autres.

Un marché pour assistance a été lancé par un Bureau d'étude avec :

- Mise à jour des diagnostics d'accessibilité (10 bâtiments)
- Réalisation de certains diagnostics (31 bâtiments)
- Établissement de l'agenda

La commission a émis un avis favorable pour le lancement de l'Ad'AP de la Roque.

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Beurecueil

En préalable, quelques mots sur la commune

- 580 habitants
- 9,6km²
- Cône de perception de la Ste Victoire
- Pas d'autorisation ABF
- Pas de commerces à part un restaurant
- Une maison de retraite (ONAC)

Des travaux de voirie sont en cours ou prévus sur les 3 cheminements principaux, ils vont résoudre plusieurs problèmes de ressauts à l'entrée des bâtiments.

PLAN de BEAURECUEIL



Critères de priorisation

- Prioriser mairie et école
- Prendre en compte la programmation des travaux de voirie
- Prendre en compte les possibilités de financement et les dates de dépôt des dossiers de demande

Agenda sur 3 ans

NOM DE L'ERP	Année 1				Année 2				Année 3			
	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4
Mairie et salle polyvalente												
école												
église												
cimetière												

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016

Accès Salle Polyvalente



MAIRIE



École



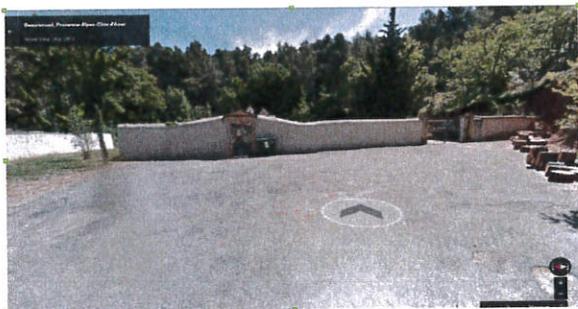
Église



Accès Latéral Église



Cimetière



la Ferme

bâtiment accessible avec quelques améliorations à apporter (hors agenda)



Coût prévisionnel

Les chiffrages ne sont pas terminés

A ce jour :

- 29 200 € année 1 (à compléter par reprise devers du nouveau cimetière)
- 13 200 € année 2
- 11 200 € année 3 (à compléter par cheminement latéral église et intérieur ancien cimetière)

Après cette présentation, l'élue Mme Rochia a répondu aux questions de la commission

- La salle du rez de chaussée est- elle ouverte en permanence?

Non elle fonctionnera à la demande. Les personnes handicapées disposeront d'une sonnette pour appeler et un visiophone sera posé, conformément à la loi.

- Où se passeront les mariages si UFR?

Dans la salle polyvalente en bas mais sans autorisation à demander car c'est le même bâtiment.

- Comment va se réaliser l'accessibilité du vieux cimetière?

En ce qui concerne les nids d'abeille, afin qu'ils permettent à des fauteuils roulants de circuler il faut être soigneux dans la réalisation par un bon terrassement et des produits de qualité.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Beaurecueil.

Consultation de la Commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap du CCAS de Aix en Provence

La plupart des locaux occupés par le CCAS appartiennent à la ville (le ligourés en particulier) , seuls 3 bâtiments constituent le patrimoine du CCAS. Le passage en CIA n'est pas habituel mais le CCAS est membre de la CIA en qualité d'expert et de représentant des personnes âgées et a donc jugé normal de mener cette concertation.

L'Hôtel de Chateurenard

Le bâtiment est donné en quasi-propriété à la ville d'Aix en Provence qui l'a inclus dans son agenda. Il est classé par les bâtiments de France.

Le Sans souci (restaurant 3ème age et foyer logement)

Ce bâtiment appartient pour le rez-de-chaussée et le sous sol au CCAS et pour les étages à Famille et Provence. L'étage est loué par le CCAS. Tous les décisions doivent donc être prises et partagées financièrement avec ce bailleur.

Le problème principal est l'accès au bâtiment à partir du boulevard extérieur avec une volée de marche. Techniquement une solution est possible avec la création d'une rampe. Un deuxième accès par la cour existe et pourrait être formalisé pour les UFR avec quelques aménagements (sonnette, place de parking etc)

Antenne centre ville qui abrite des services sociaux dans la rue lisses des cordeliers

La mise en conformité porte sur les escaliers et les toilettes. Seule une partie du bâtiment sera accessible, ce qui ne pose pas de problème pour une 5e catégorie , tous les services pouvant être rendus en bas.

L'agenda est souhaité sur 3 ans mais les travaux seront sans doute faits avant.

Le coût total, pour ce qui est connu (hors entrée du sans souci) est de 35 000€.

Après cette présentation, le DST Monsieur Ramognino a entendu les commentaires et répondu aux questions de la commission

L'agenda est déposé sans que la négociation avec Famille et Provence soit aboutie ?

Oui, la période de négociation fait partie de l'agenda

Est 'il envisagé une mutualisation avec les services de la ville ?

Non, cela n'arrive en fait presque jamais.

Pour le sans souci, quel sera le choix ?

La décision n'est pas encore prise, les deux accès sont possibles techniquement et autorisés par la législation. Certes, l'entrée par le boulevard est moins discriminante.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda du CCAS de la ville d'Aix en Provence. Elle précise avoir une préférence pour que l'accès accessible au Sans Souci se fasse par l'entrée principale.

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Cabriès

Sur la commune de Cabriès, on recense déjà des bâtiments accessibles : 6 déclarations sur l'honneur ont été établies et 5 bâtiments seront accessibles dès le 28 septembre 2015.

28 établissements font l'objet de l'Ad'Ap dont 12 IOP.

La commune de Cabriès souhaite présenter son Ad'Ap sur 9 ans au conseil municipal du 15 septembre 2015. La durée sera motivée par la situation financière délicate de la commune.

La commune a de nombreux problèmes d'accès aux bâtiments à cause de différences de niveau et certains sont même impossibles à rendre accessibles, il faudra donc les délocaliser.

Seuls certains bâtiments, les plus problématiques, feront l'objet d'une présentation en commission pour recueillir son avis.

Eglise et Presbytère de Calas

Description des bâtiments

- L'église de Calas a un seul accès depuis la porte principale.
- Le bâtiment du Presbytère est utilisé par le public au RDC, les étages ne sont pas ouverts au public.

Principaux éléments de non-conformité

- Problème d'accès à l'église en raison des places de stationnement handicapés qui ne sont pas accessibles. Les escaliers ne sont pas aux normes et il n'y a pas de rampes.
- Pour le presbytère une marche devant la porte d'entrée rend l'accès difficile. Le stationnement doit se faire sur le parking de la maison Garavaque car la pente est trop importante depuis le stationnement à côté de l'église.
- Le cheminement entre l'église et le presbytère n'est pas accessible car les escaliers ne sont aux normes.



Les principales solutions envisagées sont de réaménager le stationnement, l'accès à l'église et la liaison avec la mairie dans le cadre d'un projet d'aménagement global et de mettre aux normes les marches de l'église.

Parc club de l'Arbois

Description des bâtiments

Le parc club de l'Arbois est un site qui n'est pas accessible et dont la conformité risque de poser problème du fait des nombreuses différences de niveau entre chaque bâtiment et des distances importantes entre chaque site.



Les solutions principales pour chaque bâtiments sont de créer des places de stationnements à proximité des bâtiments, de mettre aux normes les escaliers, créer des blocs sanitaires adaptés et surtout réorganiser les services.

Musée château de Cabriès

Description des bâtiments

- Le musée château ouvert au public est sur 3 niveaux dont 1 sous-sol
- L'accès se fait depuis le village en passant sous le porche puis par la cour du château
- Le château n'est pas classé aux monuments historiques mais il se situe dans le périmètre des 500m de l'église classée aux monuments historiques

Principaux éléments de non-conformité

- La principale difficulté concerne l'accès au musée et la topographie rend l'accès impossible aux personnes en fauteuil roulant
- Il y a un véritable problème pour identifier le parking et le musée
- Le sanitaire au RDC n'est pas adapté aux personnes handicapées, mais le bâtiment ne l'est pas non plus. Il n'y a pas d'ascenseur et les escaliers ne sont pas complètement équipés.
- Des dérogations au titre de l'impossibilité technique liée aux caractéristiques du terrain et des travaux dans le périmètre d'un bâtiment classé ou inscrit sont demandées
- Pour autant des améliorations seront apportées pour les autres handicaps



Plusieurs solutions de mise en conformité sont envisagées par la commission, dont la pose d'un ascenseur pour rendre le château accessible. **Finalement, un monte escalier est proposé par la commission en solution de substitution à l'ascenseur. Le coût indicatif est de 7000€ HT.**

La salle de mariages sera t'elle accessible ?

Le rez-de-chaussé de la mairie sera totalement accessible à partir du 28 septembre 2015, mais la salle des mariages se trouve à l'étage. Il s'agit d'un bâtiment ancien qui n'est pas facile à modifier et de plus, le plancher de la salle est peu résistant. La question posée était donc de savoir si la salle pouvait être délocalisée dans un autre bâtiment. La commission estime que ce n'est pas un problème du moment que la salle est considérée comme salle des mariages et à condition que les citoyens soient clairement informés que la salle des mariages de la mairie est inaccessible (par l'affichage en mairie ou sur le site internet)..Les conditions administratives pour le transfert de la salle vont être vérifiée par la mission handicap. Est il suffisant de déplacer la statue de la Marianne ?

La commission a émis un avis favorable global pour la présentation de l'agenda de la commune de Cabriès après avoir émis quelques propositions d'aménagements. Sur la durée, la commission ne se prononce pas car les critères sont définis par arrêté et seul le préfet a le pouvoir pour accorder ou pas cette durée.

Consultation de la Commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Châteauneuf le Rouge

Liste des 26 ERP

AT HOME Agence immobilière, Bibliothèque, Boucherie, Boulangerie le fournil, Brasserie, Caisse d'épargne, Club des Aînés, Coiffure, Crèche le Cabri, Ecole de danse, Ecole de musique, Ecole élémentaire ST Victoire, École maternelle ST Victoire, Eglise, Espace jeunes, La Poste, Mairie, Ostéopathe, Presse, Restaurant, Maison du Château, Salle de Gym, Salle Frédéric Mistral, Salle voûtée, Stade Papin, Tennis club, Utile

Résultats des diagnostics initiaux

- Indices d'accessibilité initial (avant travaux) : **12%**
- Indice d'accessibilité potentiel (après travaux) : **90%**
- Coût total des travaux estimés à **302 070 € HT** (

Critères de hiérarchisation pour l'Ad'Ap

- Nature et complexité des travaux
- Répartition par corps d'état (pour passer des marchés avec économies d'échelles)
- Montant des travaux
- Evolution des bâtiments / Projets de la commune

Durée de l'Ad'Ap

2 périodes de 3 ans soit 6 ans

- 1ère période : 2016, 2017, 2018 et 2ème période : 2019, 2020, 2021

Proposition de priorisation sur les 6 années

Année1

Agence Immobilière : 2 300 €	La Poste : 1 200 €
Brasserie : 5 690 €	La Mairie : 6 726 €
Caisse d'épargne : 1 200 €	Ostéopathe : 1 200 €
Club des Aînés : 1 100 €	Presse : 1 200 €
Salon de coiffure : 2 470 €	Restaurant : 2 950 €
Crèche le Cabri : 400 €	Salle de gym : 2 750 €
Ecole Elémentaire Ste Victoire : 11 885 €	Salle Frédéric Mistral : 1 100 €
Ecole Maternelle Ste Victoire : 400 €	Salle voutée : 1 100 €
Eglise : 2 098 €	Stade Papin : 2 750 €
Tennis club : 1 100 €	
Bibliothèque : 1 100 €	

TOTAL : 50 137 €

Année 2

Bibliothèque : 500 €
Boucherie : 1 250 €
Boulangerie Le Fournil : 645 €
Brasserie : 70 €
Eglise : 7 748 €
Restaurant du Château : 5 828 €
Salle Frédéric Mistral : 10 128 €
Salle Voutée : 1 935 €

TOTAL : 28 104 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Année 3

Bibliothèque : 180 €
Crèche Le Cabri : 6 810 €
Stade Papin : 20 118 €

TOTAL : 27 108 €

Année 4

Agence Immobilière : 1 120 €	Eglise : 368 €
Bibliothèque : 2 998 €	La Poste : 120 €
Boucherie : 70 €	Mairie : 13 622 €
Caisse d'Épargne : 320 €	Ostéopathe : 120 €
Club des Aînés : 5 434 €	Presse : 120 €
Ecole Élémentaire Ste Victoire : 5 138 €	Restaurant : 3 290 €
Ecole Maternelle : 1 620 €	Salle Frédéric Mistral : 368 €
Utile : 570 €	

TOTAL : 35 278 €

Année 5

Bibliothèque : 15 059 €
Brasserie : 7 455 €
Ecole Élémentaire : 8 750 €
Espaces jeunes : 13 268 €
La Poste : 2 500 €
Ostéopathe : 3 420 €
Presse : 1 200 €

TOTAL : 51 652€

Année 6

Ecole de Danse : 5 434 € (construction neuve prévue pour regroupement des services)
Ecole de Musique : 4 142 € (construction neuve prévue pour regroupement des services)
Salle de Gym : 20 050 € (construction neuve prévue pour regroupement des services)
Tennis Club : 13 805 € (construction neuve prévue pour regroupement des services)

TOTAL : 45 331€

Les coûts de l'année 6 ne sont pas vraiment connus , ils seront sans doute beaucoup plus élevés que ceux indiqués.

Demandes de dérogation

- **École Ste victoire**
- **Club des aînés**
- **Mairie**
- **Musée**

École Ste victoire

Dérogation pour laisser inaccessible la salle de travaux pratiques située au 1er étage

Motif de dérogation : disproportion manifeste entre les coûts et les conséquences

Moyen de substitution : aide à la personne



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 31/10/2016

Club des aînés

Dérogation laisser la cuisine inaccessible :
largeur de passage (mur porteur)

Motif de dérogation : impossibilité technique
Moyen de substitution : service à la personne



Mairie

Dérogation pour laisser inaccessibles la mairie
aux usagers en fauteuil roulant

Motif de dérogation : préservation du
patrimoine architectural

Moyen de substitution : création d'un bureau
banalisé accessible dans un local à côté de la
mairie / utilisation de la salle voûtée – salle
Frédéric Mistral pour la salle des actes



Musée



- Dérogation pour laisser inaccessible le musée
situé au 2ème étage de la Mairie

Motif de dérogation : disproportion manifeste
entre les coûts et les conséquences

Moyen de substitution : délocalisation du
musée

Exemples de travaux de mise en conformité qui seront réalisés

Bibliothèque

Création d'une rampe d'accès commune avec la
salle Frédéric Mistral

Mise en conformité de l'accueil (mobilier et
boucle magnétique)

Équipements des escaliers - étage déjà
accessible par un élévateur



Église

Création d'une rampe d'accès extérieure et mise en conformité du sas par un plancher



Ecole élémentaire

Mise en conformité des sanitaires et des escaliers



Après cette présentation, la représentante du bureau d'étude Accesmetrie, Madame Roux , en l'absence de représentant de la commune (excusé), a entendu les commentaires de la commission et répondu à ses questions

La salle d'accueil de la mairie sera t' elle ouverte en permanence ?

Oui, d'ailleurs elle deviendra l'accueil pour tous les usagers. Les mariages et le conseil municipal auront lieu dans la salle voûtée.

Le musée ne peut 'il pas être déplacé ?

C'est prévu et le musée sera sans doute transformé en logements. La dérogation est demandée par « précaution », au cas ou le transfert prendrai plus de temps que prévu.

Pourquoi la dérogation pour la salle à l'étage de l'école puisque le service peut être rendu au rez-de-chaussée pour un enfant handicapé ?

Il s'agit d'une salle de travaux pratiques avec du matériel difficile à déplacer et pour les enfants l'aide à la personne est plus facile à mettre en œuvre. Un membre de la commission fait remarquer que cela dépend , hélas, de la bonne volonté de l'enseignant.

Pourquoi tous les commerces sont'ils en année 4 ?

La commune a créé un mini-centre commercial assez récemment. Donc il y a peu de soucis pour l'accès extérieur. La négociation avec les locataires n'a pas pu se faire pendant la réalisation de l'agenda pour la partie intérieure qui les concerne. Cela laisse le temps aux locataires de la prévoir et de la financer.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Châteauneuf le Rouge

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Consultation de la Commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Coudoux

En préalable quelques mots sur la commune :

Coudoux vient de " colline douce". On peut donc imaginer les pentes....

Population : 3 524 habitants

35 personnes ont une carte d'invalidité

518 personnes âgées dont 345 ont plus de 70 ans

Patrimoine communal : 29 équipements recevant du public dont : 25 ERP (4 en 4ème catégorie et 21 en 5ème)

Le budget moyen d'investissement est de 1,5 million par an. L'effort fait en faveur de l'accessibilité est donc important sur 2 ans.

PAVE : diagnostic et chiffrage réalisés en 2011

Bâtiments : diagnostic et chiffrage réalisés en 2012 et 2013

Programmation des travaux en 3 phases :

2014/2015

2015/2020

2020

En 2020, la fermeture partielle ou totale de 3 bâtiments est prévue : le 1^{er} étage de la police municipale, le CCAS et la MJC.

Travaux réalisés dans la phase 1

La 1^{ère} phase de travaux a concerné 22 équipements en 2014/2015

coût : 807 679 € TTC

Financement : 347 188 € soit 52%(essentiellement CPA)

Quelques bâtiments sont présentés à la commission .

Agenda d'accessibilité programmée de la ville de Coudoux

Commission Intercommunale d'Accessibilité du 02 juillet 2015



avant et après travaux

accès salle associative (poker)



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Agenda d'accessibilité programmée de la ville de Coudoux

Commission Intercommunale d'Accessibilité du 02 juillet 2015



accès école maternelle



avant et après travaux

Travaux prévus dans la phase 2

Agenda d'accessibilité programmée de la ville de Coudoux

Commission Intercommunale d'Accessibilité du 02 juillet 2015



cheminement cimetière
(partie récente)



avant et après travaux

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Agenda d'accessibilité programmée de la ville de Coudoux

Commission Intercommunale d'Accessibilité du 02 juillet 2015



l'église



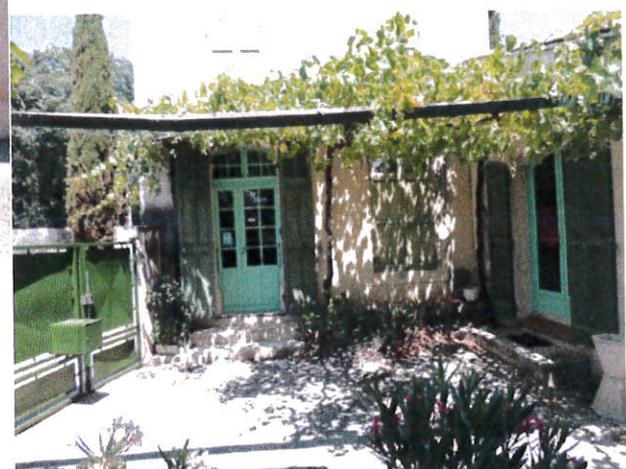
la cantine scolaire

Agenda d'accessibilité programmée de la ville de Coudoux

Commission Intercommunale d'Accessibilité du 02 juillet 2015



la police municipale



le ccas

Agenda d'accessibilité programmée de la ville de Coudoux

Commission Intercommunale d'Accessibilité du 02 juillet 2015

mise en œuvre de l'agenda

	Année 1				Année 2				Année 3				Période 2			coût prévisionnel € TTC
	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Année 1	Année 2	Année 3	
salle des fêtes																78 880 €
cantine scolaire																5 080 €
cimetière																87 600 €
église																31 937 €
stade																304 400 €
police municipale																3 630 €
boulodrome																364 880 €
ccas																1 000 €
mjc																0 €

Après cette présentation, le Maire Monsieur Barret a répondu à quelques questions de la commission.

- Après la pose du monte escalier au local associatif il y a des risques de vandalisme?

Dans ce lieu le risque est très faible car les bureaux des services techniques sont installés à côté et la cour est fermée la nuit. Le coût du monte escalier de Coudoux est d'environ 20.000 €

-Qu'en est-il des trottoirs et en particulier des bateaux?

Beaucoup sont faits ou en cours. Toutefois l'ensemble des trottoirs de la ville n'est pas accessible. Par contre il n'y a pas de pavés.

-Pour l'église, quel sera le choix?

Pour l'église, la difficulté est plus esthétique que financière. L'ABF doit se prononcer. Le diocèse a accepté de changer le tambour de la porte.

-il faut vérifier pour le CCAS si un garde-corps est nécessaire (c'est peut-être la photo qui donne cette impression).

La commission emet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Coudoux .

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
Date de téltransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune d'Eguilles

Présentation de la commune :

La commune d'Eguilles est un village provençal de 7 787 habitants en 2010 et environ 8 000 en 2015.

Située à près de 10 kilomètres à l'ouest de la commune d'Aix en Provence. La commune appartient à la première couronne périurbaine d'Aix en Provence qui a connu un fort développement démographique dans les années 70.

Ces dernières années ont vues des investissements importants autour de l'enfance. Après la réalisation d'un multi-accueil ouvert en 2007, la commune a réalisé un « Espace jeune » pour les adolescents et en 2015 un Accueil de loisirs sans Hébergement au domaine de Saint Martin pour un effectif de 75 enfants dans un premier temps.

Liste des 13 ERP et 7 IOP

ERP

- CCAS/ Service Jeunesse
- Groupe scolaire Surville
- WC Public
- Bibliothèque pour tous
- Bibliothèque Foyer rural
- Groupe scolaire Surville
- Groupe scolaire du Cros
- Salle Omnisports
- Salle Georges DUBY
- Chapelle des Figons
- Vestiaires du stade
- Eglise,
- Hôtel de Ville
- Foyer restaurant

IOP

- Square Guidone
- Square Alexis Louis
- Cimetière 1
- Cimetière 2
- Cimetière 3
- Parc Fonlaure
- Terrain de boules

Résultats des diagnostics initiaux

- Indice accessibilité avant travaux : 18%
- Indice d'accessibilité (après travaux) : 90%
- Coût total des travaux : (avec travaux en cours) : **1 401 700 € HT**

Critères de hiérarchisation pour l'Ad'Ap

- Du devenir incertain parfois de l'établissement (bibliothèques),
- De l'importance des actions de mise en conformité au regard des différents type de handicaps et de l'écart entre le niveau d'accessibilité existant et le niveau réglementaire,
- De la nécessité d'intégrer les actions de mise en conformité pour l'accessibilité à un projet de rénovation,
- Des projets de construction d'un nouvel équipement de "remplacement",
- De lisser dans le temps le financement des travaux de coûts importants

Durée de l'Ad'Ap : 6 ans

Proposition de priorisation sur les 6 années

Année 1

ERP	Coût	Total Annuel
Vestiaires Stade (Etude - Maitrise d'Oeuvre)	20 000 €	
		20 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Année 2

ERP	Coût	Total Annuel
CCAS / Service Jeunesse	58 000	
Vestiaires stade - travaux	500 000 €	
Cimetière 2 - Place PMR	1 800 €	
Cimetière 3 - Place PMR	1 800 €	
Terrain de Boule	1 500 €	
Salle Omnisports	6 700 €	
Hôtel de Ville	40 000	609 800

Année 3

ERP	Coût	Total Annuel
Square Guidone	5 000 €	
Square Alexis Louis	3 000 €	
Liaison cimetière	4 700 €	
Cimetière 1	12 000	
Fontlaure	5 000 €	
Foyer Restaurant 3ème age	22 000 €	
Groupe Scolaire Cros	100 000 €	
Hôtel de Ville	100 000 €	251 700 €

Année 4

ERP	Coût	Total Annuel
Foyer	14 000 €	
Groupe scolaire Surville	25 000 €	
Salle Omnisports	30 000	
Chapelle des Figons	1 800	
Eglise	1 800	72 600€

Année 5

ERP	Coût	Total Annuel
Surville - Maternelle	28 000	
Surville - Primaire	55 000	
Duby - Etude	3 000	86 000

Année 6

ERP	Coût	Total Annuel
WC public	5 600	
Duby	330 000	
Bibliothèque pour tous	6 000	
Bibliothèque Foyer rural	6 000	
Foyer restaurant	14 000	361 600

Montant total sur la durée de l'Ad/AP = 1 401 700 € HT
soit une moyenne de 70 085 € HT par bâtiment.

- 5 demandes de dérogation :
 - Cimetière 1
 - Bibliothèque Foyer Rural
 - Chapelle des Figons
 - Église
 - Hôtel de Ville

Présentation de quelques dérogations :

Bibliothèque Foyer Rural

Situation

Rue des Jasses dans une ancienne école de Filles
Classement ERP : 5 - 5ème catégorie

Diagnostic établi en 2015

Porte d'entrée intérieure 77 cm.
Pas de signalétique
Porte d'entrée comportant 2 battants de 64 cm de passage et une marche de 20 cm

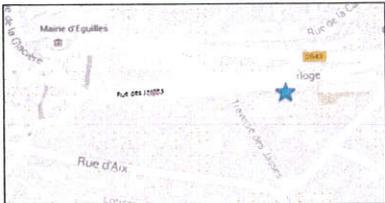
Préconisations

Mise en place signalétique.
Aucune solution technique l'entrée et la marche qui évite la pénétration de l'eau dans les bâtiments pas de possibilité de remonter à l'intérieur car sas desservant aussi un logement - Demande de DEROGATION

Moyen de substitution

Deuxième bibliothèque accessible sur la Commune
A terme projet de délocalisation dans un nouveau pôle culturel à aménager.





Coût : 1 800 € HT

EGLISE

Situation

L'Eglise paroissiale Saint-Julien se situe dans le centre du Village. Celle-ci est inscrite par arrêté du 27 Août 1984 au titre des Monuments Historiques

Classement ERP : Type V 5ème catégorie

Diagnostic établi en 2015

La porte latérale de plein pied sur la chaussée : 3 marches à l'intérieur descendante de 21 cm.
Perron entrée principale : 7 marches de 16 cm.
Porte latérale : 3 marches intérieures
Pas de signalétique

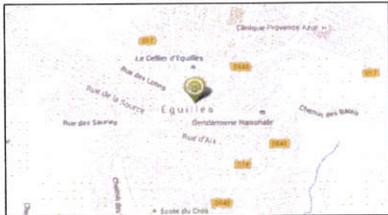
Préconisations

La signalétique sera mise en place.
Aucune solution technique pour les portes et Bâtiment inscrit Monument Historique
DEMANDE DE DEROGATION accès

Moyen de substitution

Accompagnement humain / Aide à la personne





Coût : 1 800 € HT

HOTEL DE VILLE

Situation

Le château se situe dans le centre du Village. Celui-ci est inscrit par arrêté du 29 Août 1984 au titre des Monuments Historiques (toiture, façade, escaliers Intérieurs)
Classement ERP : Type W L 5ème catégorie

Diagnostic établi en 2011

L'accès au parvis de l'Hôtel de Ville ne se fait que par deux escaliers non équipés de façon conforme. De nouvelles marches sont présentes au niveau de l'entrée dans le bâtiment. L'accès au service Etat Civil et sécurité civile nécessite le franchissement de marches. Absence de sanitaires adaptés dans le bâtiment.
L'accès au étage ne se fait que par un escalier non équipé de façon conforme. Certaines largeurs utiles de passage des portes dans les étages sont insuffisantes. Absence de mobilier conforme pour recevoir des usagers en fauteuil roulant dans certains bureaux. Absence de bandes contrastées sur certains vitrages et d'une boucle d'induction magnétique dans la salle du conseil et à l'Etat Civil.

Préconisations

Un dispositif d'appel au bas de l'escalier principal sera mis en place car l'accès à la future entrée latérale peut nécessiter une aide à la personne de par la pente excessive. Cette entrée devra être signalée depuis la façade principale, Mise en conformité des escaliers, Création d'un sanitaire adapté sous l'escalier. Les escaliers intérieur seront mis en conformité sous accord des services compétents (conservation du patrimoine), un boucle d'induction sera mise en place dans la salle du conseil.
La signalétique sera mise en place.
Aucune solution technique pour les portes : bâtiment inscrit Inventaire Monuments Historiques (Façades, Toiture, Cage d'escaliers) - Coût d'un ascenseur 140 000 € sans résoudre l'accès depuis le carnis et redistribution interne des bureaux (ERP/Code du Travail)

Moyen de substitution

Accompagnement humain / Aide à la personne et bureau accessible dans un immeuble municipal situé en face de la Mairie




Coût : 140 000 € HT

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Exemples d'accessibilité réalisées ou qui le seront

Foyer Restaurant 3ème Age

Situation

Implanté dans le centre du village le foyer restaurant peut accueillir 70 personnes

Classement ERP : Type N – 5^{ème} catégorie

Diagnostic établi en 2011

Les principaux obstacles se trouvaient sur les abords du site. En effet celui-ci n'était pas relié par un cheminement accessible à tous au parking situé à proximité. (Escalier ou rampe non conforme). Les équipements portes et sanitaires sont non conformes

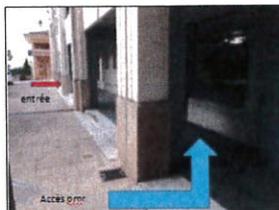
Réalisé avant 2015

L'accès au site a été réalisé par une rampe sous les arcades de la Grand Place. Les escaliers vers la Grand Place puis devant le site pour accéder à la porte ont été remis en conformité. Les équipements portes et sanitaires seront adaptés.

Préconisations en 2015

La Grand Place étant aujourd'hui ouverte à la circulation générale, une place spécifique reste à signaler. Les équipements portes et sanitaires seront mis en conformité.

Coût : 36 000 €



Groupe Scolaire du CROS - MATERNELLE

Situation

Groupe Scolaire du Cros situé au Sud du Village

Classement ERP : Type R/N 3^{ème} catégorie

Diagnostic établi en 2011 :

Balilage vertical de la place de stationnement non conforme. Les équipements de la porte d'entrée principale ne sont pas conformes.

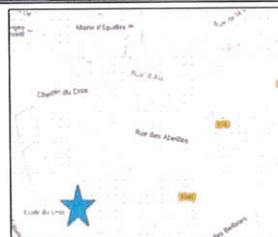
Absence de sanitaire adapté pour les adultes. La pente entre la partie haute et la partie basse de la salle polyvalente est excessive. Les voies de marches sur le site ne sont pas équipées de façons conformes. Certaines parties vitrées ne sont pas marquées. La largeur utile de passage d'une porte à deux vantaux est insuffisante

Préconisations

La place de stationnement réservée sera mise en conformité ainsi que les entrées (principales et du soir). Toutes les voies de marches seront équipées de façons conformes. Les lavabos seront mis aux normes d'accessibilité.

Les entrées depuis la cour récréation seront mises en conformité. La porte non conforme dans le cheminement sera déposée. Les parties vitrées seront marquées par des contrastes. Un sanitaire adapté sera créé pour les adultes.

Coût : 42 810 € HT



Groupe Scolaire du CROS - ELEMENTAIRE

Situation

Groupe Scolaire du Cros situé au Sud du Village

Classement ERP : Type R/N 3^{ème} catégorie

Diagnostic établi en 2011

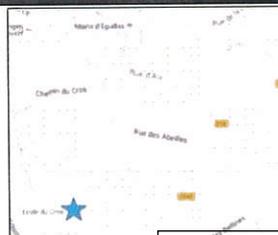
Présence de grille et d'un interphone non conforme devant l'école. Absence de place de stationnement réservée. La porte d'entrée dans le bâtiment depuis la cour de récréation présente une largeur utile du vantail libre insuffisante.

Le sanitaire adapté des élèves et celui du personnel ne sont pas équipés de façons conformes et ne sont pas balisés. Les lavabos sont non conformes. L'équipement des escaliers est non conforme. Certaines parties vitrées ne sont pas marquées.

Préconisations

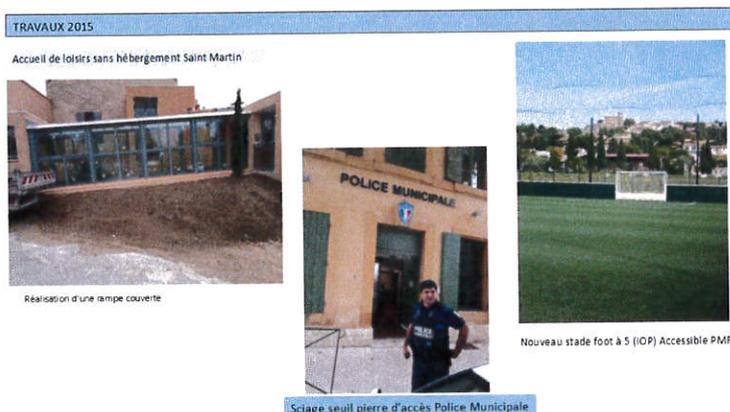
Les grilles non conformes seront remplacées. Un visiophone sera placé à la bonne hauteur. Deux places réservées PMR seront aménagées sur le parking. La rampe d'accès dans la cour de récréation sera mise en conformité. La porte d'accès au bâtiment depuis la cour de récréation sera tiercée. Les deux sanitaires seront adaptés, ainsi que les lavabos. Les escaliers seront mis en conformité.

Coût : 57 190€ HT



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 31/10/2016

Quelques travaux réalisés en 2015



Après cette présentation, le représentant de la commune, Monsieur OLIVETTI a entendu les commentaires et a répondu aux questions de la commission

- **Pour le bureau de réception en face de la mairie, faudra-t-il prendre des rendez-vous ?**

Non, les services descendront à la demande. La construction d'une mairie annexe n'est pas envisagée.

- **Pour le cimetière, la commission suggère une autre solution :** au lieu de goudronner il est possible de mettre en place des « nids d'abeille », solution beaucoup moins coûteuse. De plus, elle permet l'ouverture des caveaux et l'évacuation de l'eau.

- **L'accès au foyer restaurant du troisième âge semble rester difficile ?**

Il y aura une création PMR sur la place.

De plus, la commune a mis en place un minibus de ramassage des personnes âgées, à 11 heures et après le repas. Il est adapté aux fauteuils roulants.

- **Pour le stade de foot,** il est précisé qu'il s'agit d'un terrain en accès libre avec un gazon synthétique. Si une équipe « handi-foot » venait à se mettre en place sur la commune, elle pourrait être accueillie en salle.

- **Les abords de la salle Duby pourraient-ils être améliorés ?** (la personne handicapée qui pose la question précise qu'elle a déjà pu accéder à cette salle).

Oui, il y aura la création d'une deuxième place de stationnement et la pente de la rampe d'accès sera adoucie.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune d'Eguilles

Consultation de la Commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Gréasque

Liste des 21 ERP

Bibliothèque, Centre de Loisirs LEC, Ecole Amabert, Ecole maternelle Marie, Mauron, Eglise, Gymnase, Hôtel de Ville, La Poste, Le Château, Mairie Annexe, Maison des Sportifs, Micro crèche, Musée de la Mine, Restauration scolaire, Salle des cités, Salle des sociétés, Salle Louise Michel, Salle Raymond Galhuid, Services Techniques, Stade tribunes, Syndicat d'initiatives.

Méthologie de diagnostic de la société Accesmétrie

- Le diagnostic est basé sur une **analyse fonctionnelle**
- Un **relevé des obstacles** est effectué
- Une **estimation chiffrée** est faite pour chaque obstacle
- Des **indices d'accessibilité actuel et potentiel** sont générés(ils représentent le pourcentage de fonctions accessibles dans un bâtiment)

Résultats des diagnostics initiaux

- Indices d'accessibilité initial (avant travaux) : **21%**
- Indice d'accessibilité potentiel (après travaux) : **95%**
- Coût total des travaux estimés à **666 639 € HT** dont environ 50 000 € HT pour les extérieurs (place de stationnement, cheminement)

Critères de hiérarchisation

- Opération d'ensemble prévue par la municipalité
- Projet de requalification
- Evolution des bâtiments
- Cout de mise en accessibilité
- Nature des travaux

Durée de l'Ad'Ap

2 périodes de 3 ans soit 6 ans

- 1ère période : 2016, 2017, 2018 et 2ème période : 2019, 2020, 2021

Proposition de priorisation

Année 1	
Bibliothèque	17 808 €
Gymnase	16 615 €
La Poste	5 425 €
Mairie annexe	4 772 €
Salle des cités	2 500 €
Salle des sociétés	3 350 €
Salle Louise Michel	3 630 €
Salle Galhuid	6 955 €
Mairie Principale	85 555 €
TOTAL	146 610 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Année 2	
Centre de Loisirs	17 250 €
Ecole Maternelle	16 555 €
Eglise	9 860 €
Gymnase	16 615 €
La Poste	5 425 €
Le stade	20 570 €
Mairie Principale	85 555 €
TOTAL	171 830 €

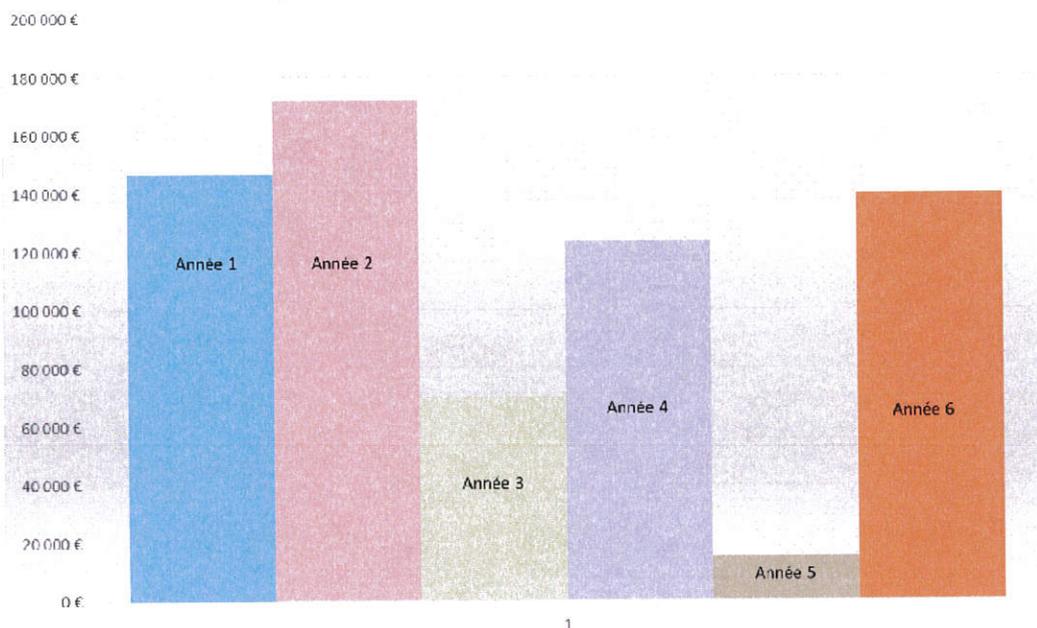
Année 3	
Centre de Loisirs	17 250 €
Ecole Maternelle	16 554 €
Maison des sportifs	10 168 €
Restaurant scolaire	3 490 €
Le stade	20 570 €
Syndicat d'initiative	2 315 €
TOTAL	70 347 €

Année 4	
Ecole élémentaire Amalbert	90 401 €
Crèche	6 650 €
Restaurant scolaire	3 490 €
Le stade	20 570 €
Syndicat d'initiative	2 315 €
TOTAL	123 426 €

Année 5	
Musée de la Mine	4 433 €
Salle des Cités	5 640 €
Services techniques	5 005 €
TOTAL	15 078 €

Année 6	
Château	134 916 €
Musée de la Mine	4 432 €
TOTAL	139 348 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016



1

Demandes de dérogation

Centre de Loisir LEC

Dérogation pour laisser inaccessible la cuisine d'été extérieure pour disproportion manifeste entre les coûts et les conséquences.

Estimation de mise en accessibilité pour le handicap moteur : 50 000€ HT



Ecole Amalbert

Dérogation pour laisser inaccessible le 1^{er} étage du bâtiment associatif comprenant 2 salles d'activités que l'on retrouve à l'identique au RDC

Estimation de mise en accessibilité pour le handicap moteur : 50 000 € HT



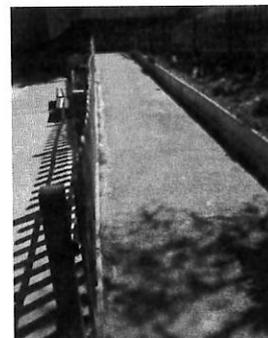
Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016

Ecole Maternelle Marie Mauron

Dérogation pour laisser en l'état la rampe d'accès existante pour disproportion manifeste entre les coûts et les conséquences (perte considérable de l'espace dédié à la cour de récréation)

Pente actuelle : 7.8%

Moyen de substitution : accompagnement humain car ce n'est pas l'entrée de l'école mais l'accès à la partie haute de l'école



Église

Dérogation pour laisser inaccessible la tribune pour disproportion manifeste entre les coûts et les conséquences pour le handicap moteur

Moyen de substitution : utiliser la partie principale au Rdc de l'église

Après cette présentation, les élus de Gréasque Mme Léa, Mme Giraud et Mr Fernandez ont répondu aux questions de la commission :

-Il est proposé de supprimer complètement les marches et de créer une pente longue pour la cuisine d'été ?

C'est impossible, la pente serait trop importante. De plus cette cuisine d'été n'est pas utilisée, hormis pour du stockage. La commission suggère alors de l'extraire de l'Agenda et de le reclasser de ERP à ERT.

-Pourquoi la bibliothèque a-t-elle été priorisée avant l'école et la crèche qui semblent à priori plus importants?

Il y a déjà une école accessible alors que la bibliothèque est unique et très fréquentée. Il y passe aussi de fréquentes animations pour tous les publics.

- Et la salle de mariage?

A Gréasque, la salle des mariages sera accessible plus tard pour l'instant elle a été déplacée avec autorisation du procureur pour une durée indéfinie.

Actuellement la mairie n'a même pas de rez de chaussée.

- Peut on faire quelque chose pour la salle en étage à l'école?

En ce qui concerne l'école de Gréasque, la salle à l'étage n'est qu'une salle complémentaire. De plus il y aura un réaménagement complet avec déclassement de la salle d'ici 2 ans.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Gréasque .

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Lambesc :

- **33 ERP** dans cette démarche

Annexe du 8 mai	École Van Gogh	CPAM-CMP
Halte-garderie Pause Doudou	COSEC et Gymnase	MJC
Beaudoux université	Salle des associations	Médiathèque
Foyer-repas l'Oustalet	Crèche Prévert	MTC
Chapelle Saint-Roch	Musée du Vieux Lambesc	Hôtel Dieu
Église Notre-Dame de l'Assomption	Crèche Touchatout	Salle Sévigné
Complexe des sports - Pavillon d'accueil	Petit gymnase	Hôtel de Ville
Mairie Annexe	École maternelle la Ventarelle	
Complexe des sports - Petit Stade	Pôle Jeunesse	
Maison Bertoglio	École maternelle les écureuils	
Complexe des sports - Tennis Mille Club	Police municipale	
Salle des fêtes Georges Brassens	École Prévert et réfectoire	
Services techniques – Bâtiment Premio	Stade municipal Charles Serre	

- Résultat des diagnostics :

- indice d'accessibilité initial de 28 % avant les travaux.
- indice d'accessibilité potentiel de 83 % après les travaux.
- 1 448 030€ = coût total estimé HT et hors MOE (Maîtrise d'œuvre).

- Critères de priorisation :

- Besoins actuels en matière d'accessibilité des bâtiments,
- Fréquentation des bâtiments,
- Nature, complexité et montant des travaux.

- Proposition de planification élaborée :

- 2 périodes de 3 ans, soit 6 ans (33 ERP dont au moins un bâtiment du 1er groupe) :
 - 1ère période : 2016, 2017, 2018
 - 2ème période : 2019, 2020, 2021

Année 1	ERP	Type d'intervention	Coût estimé en € HT	Total annuel en € TTC
2016	Ecole Van Gogh	Etudes et travaux	191 450 € HT	260 448 € TTC
	Salle des associations	Etudes et travaux	8 060 € HT	
	Police Municipale	études	3 250 € HT	
	Salle Georges Brassens	Etudes et Maitrise d'œuvre	3 000 € HT	
	Mairie annexe	Etudes et travaux	11 280 € HT	
Année 2	ERP	Type d'intervention	Coût estimé en € HT	Total annuel en € TTC
2017	Ecole maternelle les écureuils	Etudes et travaux	27 930 € HT	95 136 € TTC
	Police Municipale	Travaux	9 290 € HT	
	Salle Georges Brassens	Etudes et travaux	35 570 € HT	
	Médiathèque	Etudes et travaux	5 700 € HT	
	Pole jeunesse	Etudes et travaux	790 € HT	

Année 3	ERP	Type d'intervention	Coût estimé en € HT	Total annuel en € TTC
2018	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Etudes et travaux	29 210 € HT	327 408 € TTC
	Foyer repas l'Oustalet	Etudes et travaux	24 300 € HT	
	Stade Charles Serre	Etudes	3 000 € HT	
	Petit stade	Etudes et travaux	27 680 € HT	
	Salle Sévigné	Etudes et travaux	7 840 € HT	
	Chapelle St-Roch	Etudes et travaux	3 270 € HT	
	Beaudoux université	Etudes et travaux	48 510 € HT	
	Services Techniques Bâtiment PREMIO	Etudes et travaux	7 240 € HT	
	CPAM/ CMP	Etudes et travaux	27 390 € HT	
	Complexe sportif - Pavillon accueil	Travaux sur portes	3 400 € HT	
	Ecole de la Ventarelle	Etudes et travaux	11 470 € HT	
	Maison Bertoglio	Etudes	50 690 € HT	
	MTC	Etudes et travaux	14 510 € HT	
	MJC	Etudes et travaux	14 330 € HT	

Dès l'année 4, les travaux d'accessibilité sont plus complexes et approfondis :

Année 4	ERP	Type d'intervention	Coût estimé en € HT	Total annuel en € TTC
2019	Hôtel Dieu	Travaux (sauf ascenseur)	129 670 € HT	296 268 € TTC
	Stade	Travaux	76 570 € HT	
	COSEC / Gymnase	Travaux (sauf sanitaires)	25 690 € HT	
	annexe 8 mai	Etudes et travaux	14 960 € HT	

Année 5	ERP	Type d'intervention	Coût estimé en € HT	Total annuel en € TTC
2020	Hôtel Dieu	Ascenseur	216 400 € HT	321 804 € TTC
	Complexe sportif - Pavillon accueil	Travaux sans les portes	15 160 € HT	
	Halte-garderie Pause doudou	Etudes et travaux	9 470 € HT	
	Petit Gymnase	Etudes	1 000 € HT	
	COSEC / Gymnase	Travaux sur sanitaires	26 140 € HT	

La 6ème année engendre des travaux importants (ascenseurs...)

Année 6	ERP	Type d'intervention	Coût estimé en € HT	Total annuel en € TTC
2021	Ecole Prévert	Etudes et travaux	40 990 € HT	628 920 € TTC
	Crèche touchatout	Etudes et travaux	19 180 € HT	
	Crèche Prévert	Etudes et travaux	11 450 € HT	
	Musée du Vieux Lambesc	Etudes et travaux	23 750 € HT	
	Petit gymnase	Travaux	48 760 € HT	
	Tennis mille club	Etudes et travaux	63 000 € HT	
	Hôtel de ville	Etudes et travaux	316 970 € HT	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

- Le montant global sur la durée de l'Ad'Ap est estimé à 1 929 984 € TTC (y compris coûts d'études) soit une moyenne de 58 485 € TTC par bâtiment.
- Le nombre total d'obstacles s'élève à 611, soit en moyenne 19 obstacles par bâtiment.
- Demandes de dérogations : Beaudoux université, école les Ecureuils, école Prevert, école van Gogh, église de l'Assomption, hôtel Dieu, musée du vieux lambesc, pôle jeunesse, salle des fêtes brassens, CPAM. Quelques dérogations sont présentées.



École Prevert :

- Laisser l'ensemble de l'école inaccessible aux UFR.
- Motif : Impossibilité technique.
- Moyen de substitution : Utiliser l'école Van Gogh située à une centaine de mètres pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap.



École Van Gogh :

- Laisser inaccessible le RDC haut (toute petite partie d'inaccessible).
- Motif : Disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre technique d'accessibilité et leurs coûts.
- Moyen de substitution : réorganisation fonctionnelle (infirmerie et RASED à descendre en RDC).



Église Notre-Dame de l'Assomption :

- Laisser la chapelle de la résurrection inaccessible.
- Motif : Impossibilité technique et préservation du patrimoine.
- Moyen de substitution : aucun.



Musée du Vieux Lambesc :

- Laisser l'étage inaccessible (petite partie du bâtiment).
- Motif : Disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité et leurs coûts.
- Moyen de substitution : aucun.



Pôle jeunesse :

- Laisser inaccessible le Pôle jeunesse (petite salle de 40 m²).
- Motif : Disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité et leurs effets sur l'usage du bâtiment.
- Moyen de substitution : délocalisation du service à envisager.



Salle des fêtes Georges Brassens :

- Dérogation pour l'accès à la scène.
- Motif : Disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité et leurs effets sur l'usage du bâtiment.
- Moyen de substitution : élévateur mobile avec système d'aide à la personne.



CPAM / CMP :

- Laisser l'étage inaccessible.
- Motif : Disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre technique d'accessibilité et leurs coûts.
- Moyen de substitution : délocalisation du service à envisager.



• Exemples de réalisations programmées :

- Mise en place d'ascenseur dans certains bâtiments comme à l'école Van Gogh, l'Hôtel de Ville ou l'Hôtel Dieu.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

- Mise en place de rampes d'accès vers l'entrée des bâtiments comme à la CPAM, à la crèche Touchatout ou à la police municipale.



• Bien d'autres réalisations sont prévues comme la création de sanitaires adaptés à tous, la mise en place d'équipements d'escaliers, etc.

Au terme de cette présentation, les représentants de la ville de Lambesc Monsieur Duval et Mesdames Kaïd-Bravo et Chabert, ont entendu les commentaires et répondu aux questions de la commission :

- Concernant l'Ad'Ap de la commune de Lambesc, une réflexion plus globale ne pourrait-elle être envisagée ?

Oui en effet, les travaux comprenant des ascenseurs comme à l'Hôtel de Ville par exemple serviront également aux personnes âgées ou aux personnes avec une poussette.

- L'Hôtel de Ville n'est pas du tout accessible du fait des recommandations de l'ABF, comment les PMR peuvent-elles se marier ? En mairie annexe ?

Il est arrivé que des personnes en fauteuil soient portées mais c'est risqué. Les mairies annexes sont trop petites. Il existe une salle des associations en face de la mairie qui va être rendue accessible. L'autorisation d'y célébrer des mariages pourra être demandée.

- Comment les PMR peuvent avoir accès aux services administratifs ?

Des permanences se tiennent en rez-de-chaussée et le bureau du maire est en rez-de-chaussée. L'utilisation de mairies annexes est prévue.

- Il n'apparaît pas d'IOP dans le projet. Pourquoi ?

À l'origine, les élus avaient intégré ces travaux dans le PAVE. Le bureau d'étude leur a signalé qu'ils devaient être dans l'agenda. L'Ad'Ap n'est pas terminé, certains projets sont à finaliser, comme l'accessibilité au cimetière.

-Peut-on envisager un siège monte-escalier ?

Non car il diminue la largeur du passage et n'est pas accepté par la commission de sécurité. Ce dispositif n'est pas réglementaire. De plus, il oblige à laisser le fauteuil roulant en bas et à l'arrivée que faire ?

-La salle des fêtes Georges Brassens ne devrait pas faire l'objet d'une dérogation ?

Si le moyen de substitution envisagé est un élévateur mobile avec un système d'aide à la personne, il n'y a pas besoin de demander une dérogation, l'accessibilité à la scène est en effet assurée par un moyen sûr et reconnu et qui est en place avant l'événement.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Lambesc.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'AP de la commune du Puy Ste Réparate

La directrice générale des services , Mme CHELAGHEMDIB excuse les absences de Mme Imbert et de M. Chabaliér, élus de la commune en charge de ces dossiers. Elle présente l'agenda avec M.LECCIA, architecte pour la commune.

Le village compte 5500 habitants. En ce qui concerne l'accessibilité, un « retard » a été pris pour la réalisation du PAVE et des diagnostics bâtiments. Les diagnostics ont été confiés à un bureau d'étude.

Pour autant, depuis 2008, à chaque réalisation l'accessibilité a été intégrée dans les projets (toilettes publiques, extension des cimetières par exemple).

La commune compte 26 ERP et 5 IOP. A ce jour, seul un bâtiment est accessible pour tous les types de handicap : l'ancienne sécurité sociale transformée en local péri-scolaire.

La plupart des ERP sont concentrés sur le centre-ville et quelques-uns sont situés sur le hameau de St Canadet.

Liste des établissements et IOP dans l'agenda :

N°ERP	catégorie	Liste des ERP	Période accessibilité	Coût des travaux
1	2	COSEC	Période 2	152 300 €
2	3	École élémentaire la Quiho	Période 2	247 100 €
3	3	Salle des fêtes	Année 1	18 900 €
4	4	École maternelle Arc-en-Ciel	Année 3	66 200 €
5	5	Hôtel de Ville – CCAS	Année 3	50 900 €
6	5	Église du Puy Sainte Réparate	Année 1	6 200 €
7	5	Eglise de saint Canadet	Année 1	7 700 €
8	5	Ecole de saint Canadet	Année 2	20 100 €
9	5	Comité Communale des feux et forêts	Année 2	26 800 €
10	5	La Poste	Année 1	16 400 €
11	5	Boulodrome	Année 1	14 200 €
12	5	Crèche la Farandole	Année 2	24 100 €
13	5	Gymnase scolaire	Période 2	93 500 €
14	5	Restaurant scolaire	Année 1	19 600 €
15	5	Foyer club les Cigales	Année 2	43 700 €
16	5	Mille Club	Année 2	20 700 €
17	5	Tennis Club	Année 1	15 400 €
18	5	Vestiaires du Stade	Année 3	42 800 €
19	IOP	Cimetière du Puy Sainte Réparate	Année 1	1 600 €
20	IOP	Cimetière St Canadet	Année 3	40 400 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

21	IOP	Boulodrome	Année 1	6 700 €
22	IOP	Jardin public	Année 1	14 000 €
23	IOP	Stade de football	Année 1	1 000 €
24	4	CLSH		Néant
25	5	Maison des jeunes		Néant
26	5	Mission locale		Néant
27	5	Maison des associations		Néant
28	5	Bureau des orthophoniste		Néant
29	5	Local courte échelle		Néant
30	5	Cinéma la cigale		Néant

Pour 18 bâtiments, les travaux seront importants .

7 bâtiments vont être déclassés pour être utilisés en lieux de travail ou en logements sociaux. Aucun travaux ne seront donc engagés car l'échéance de ces événements est dans la période de l'agenda. Un nouveau quartier va se constituer autour de l'ancienne cave coopérative en hypercentre et de nouvelles implantations seront possibles pour les ERP à relocaliser. Une grande maison des associations va voir également le jour dans une nouvelle ZAD.

Les priorités ont été fixées à partir de plusieurs paramètres :

- Terminer l'accessibilité complète sur les ERP commencés
- Réaliser les travaux les moins onéreux ou de faible ampleur en premier lieu
- Prioriser les bâtiments les plus symboliques tels que les : école cantine et mairie
- Prendre en compte les opportunités de nouvelles constructions
- Privilégier les possibilités de budgétisation

La durée de l'agenda est de 6 ans . 11 bâtiments seront mis en accessibilité la 1ère année, puis 5 la 2e année , puis 4 la 3e année. Sur la 2e période de 3 ans, seuls 3 bâtiments seront rendus accessibles mais ce sont ceux de 2e et 3e catégorie, pour qui les travaux sont les plus coûteux.

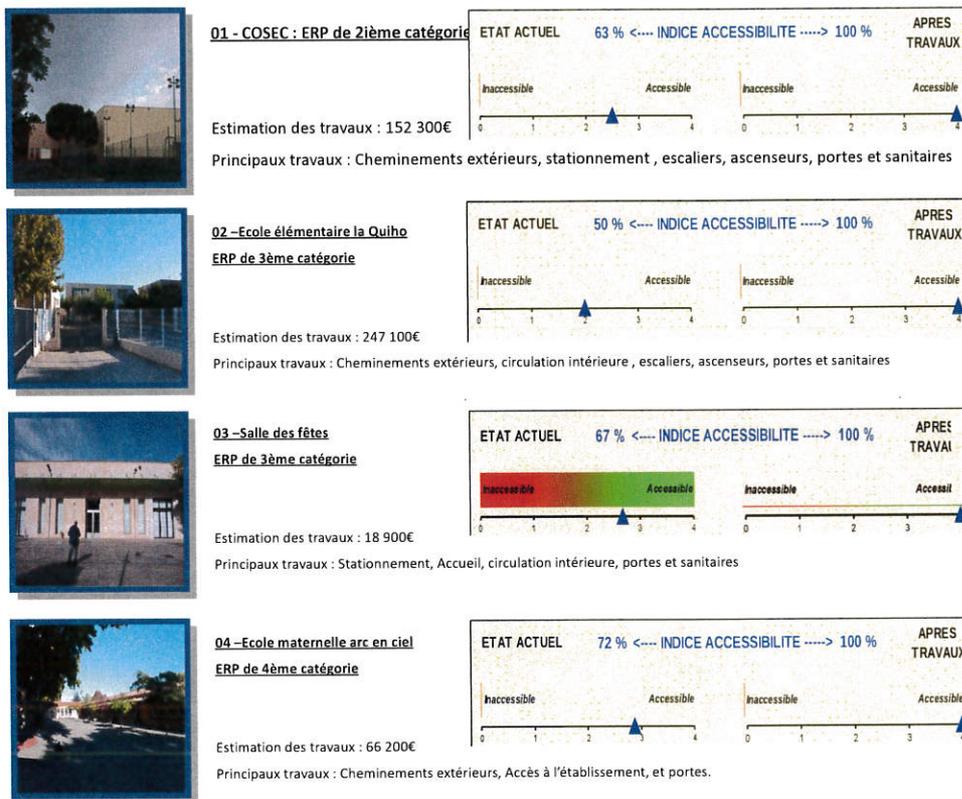
Coût estimatif de la mise en accessibilité : 950 300,00€ HT minimum

Année 1	121 700,00€ HT
Année 2	135 400,00€ HT
Année 3	200 300,00€ HT
Période 2	492 900,00€ HT
Total	950 000 € HT

Chaque établissement a été présenté à la commission sous la forme suivante : une petite photo, les indices d'accessibilité avant et après travaux, le coût des travaux et quelques commentaires sur la nature des travaux

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Les 4 premiers sont présentés ci-dessous en exemple.



Les représentants de la commune Mme CHELAGHEMDIB et M. LECCIA ont répondu aux questions de la commission.

- La scène de la salle des fêtes est accessible aux PMR ?

Mr LECCIA n'a pas souvenir que la question ait été soulevée par le cabinet qui a réalisé le diagnostic. Il est donc probable qu'une rampe existe.

La commission indique, si ce n'est pas le cas, qu'il existe des élévateurs pour scène transportables.

- Pourquoi le cinéma n'est il pas mis en accessibilité ?

La commune est locataire donc elle ne peut pas investir des fonds publics dans un bâtiment privé. Un nouveau projet va voir le jour qui regroupera dans un même espace culturel plusieurs équipements. Le projet est dans la phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage .

- En quelle matière sont les allées du cimetière ?

S'agissant du cimetière du village, les allées sont en béton désactivé dans la nouvelle partie qui résulte des travaux d'extension livrés en 2013, ce qui est très bien mais ce revêtement ne peut pas être mis en œuvre dans l'ancien cimetière car il faudrait le casser à chaque inhumation. La commission suggère alors d'utiliser « Les nids d'abeille » déjà préconisés dans d'autres communes. S'agissant du cimetière de St Canadet, il fait l'objet de la seule dérogation que demande la commune pour l'accès à la partie ancienne du cimetière. Un visiophone va être posé et il sera relié à la police municipale pour demander à se faire accompagner au portillon.

- Quel est le coût d'un ascenseur ?

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Il est difficile de répondre car cela dépend des travaux de pose et de la hauteur. A titre d'exemple une réalisation R+1 muni d'une cage micro-perforée s'est élevée à 74 000 €

- La salle de fête est-elle équipée d'une boucle magnétique ?

Oui, elle y est déjà. D'autres bâtiments vont être équipés en boucles de guichet (la poste et la mairie)

Un membre de la commission a souvenir que la porte de la poste pose un problème ;

Elle va être changée.

En attendant les travaux, des enfants handicapés pourraient ' ils être scolarisés ?

Oui, une des école a déjà un ascenseur mais comme elle est très grande avec 13 classes et donc en 3e catégorie, tous les espaces doivent être accessibles.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda d'accessibilité de la commune du Puy Sainte Réparate.

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune du Tholonet

La commune du Tholonet souhaite présenter son agenda sur 5 ans. La majorité des ERP se situent sur Palette.

La salle de l'Ours :

Quelques éléments sont à revoir comme la signalétique, un ressaut à supprimer et la barre de fermeture des toilettes à revoir.

Salle Ferrat :

La signalétique doit être mise en place et les toilettes doivent être mises aux normes tout comme les marches des trois escaliers (contrastage des marches).

Mairie :

La porte de la mairie doit être changée ainsi que le bureau d'accueil qui ne permet pas l'accès aux personnes en fauteuil. De plus l'accessibilité des escaliers doit être revue.



La crèche :

Un visiophone doit être installé, les cheminements doivent être repris et les escaliers doivent être mis aux normes.

Ecole maternelle :

La création d'une rampe est nécessaire. La mise aux normes des escaliers est prévu dans les travaux.



Ecole primaire/cantine :

Le parvis et la pente menant à l'école sont dégradés, des travaux de voirie sont prévus. De plus, la signalétique est à mettre en place et les escaliers doivent être mis aux normes.

Parc des sports :

Le parc des sports va être rénové d'ici fin 2015, l'accessibilité sera donc prise en compte dans les travaux de rénovation.

Espace Georges Duby :

Le bâtiment ayant un problème de structure, une étude va être menée afin de savoir si il est possible de détruire le bâtiment pour ensuite le refaire en totalité.

La commission souhaite que les murs extérieurs soient conservés.



Locaux commerces :

La demande de travaux doit être présentée à l'assemblée des copropriétaires. Pour mémoire, les commerces en pied d'immeuble ne rentrent pas dans le cadre des dérogations pour refus de l'AG des copropriétaires.



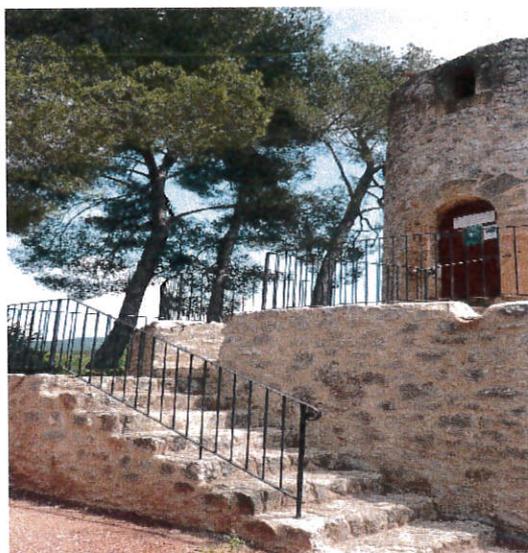
L'église :

L'église pose différents problèmes, en effet le cheminement est difficile et de plus, l'église est classée. Il faut donc l'avis de l'architecte des bâtiments pour mettre les escaliers aux normes ou faire une demande de dérogation.



Le Moulin de Cezanne :

Le Moulin de Cezanne étant un monument classé, une demande de dérogation va être formulée. L'idée d'un monte escalier a été formulée mais étant donné la complexité du site elle n'a pas été retenue.



Le cimetière :

Une place PMR va être créée, les cheminements vont être améliorés et les escaliers vont être mis aux normes.

Le Boulodrome :

Un ressaut est à supprimer afin que l'accès aux UFR soit possible.

Aire de jeu de l'Arc :

Une idée a été émise par la commission. Des passerelles en bois pourraient être aménagées afin de faciliter le cheminement.

En complément, la commune du Tholonet a présenté les travaux de voirie effectués depuis peu. Fin été 2015, on pourra circuler facilement d'une entrée à l'autre du village. Le conseil général a donné son accord pour rétrécir la voie à 7m.

Exemples de réalisation :

Les cheminements piétons ont été aménagés grâce à l'élargissement du trottoir, de plus tout les réseaux ont été refait et enfouis.

CHEMINEMENTS AVANT



CHEMINEMENTS APRÈS



Calendrier de réalisation

NOM DE L'ERP	2015				2016				2017				Période 2		
	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	2018	2019	2020
1- salle de l'ours															
2- salle Ferrat															
3- mairie															
4- crèche															
5- centre aéré et club des jeunes															
6- école maternelle															
7- école primaire et cantine															
8- Parc des sports															
9- espace duby															
10- cabinet du médecin															
11- La Poste															
12- Supérette															
13- église															
14- moulin Cézanne															
15- cimetièrre															
16- boulodrome															
17- jeux enfants bord de l'arc															

Le montant global des travaux est estimé à 1 571 000€ hors espace Duby.

La commission a émis un avis favorable pour l'agenda de la commune du Tholonet.

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016

Consultation de la commission sur le projet de l'Ad'Ap de la commune de Meyrargues

Patrimoine de la commune de Meyrargues



<u>Nombres d'établissements</u>	<u>Catégorie</u>
Chapelle	5-type V
Salle des oliviers	5-type L
Cimetière	5-type PA
Poste de police	5- typeW
Théâtre de verdure	4- type PA
bibliothèque Pourane	5- type S
école primaire	4- type R
eglise	5- type V
médiathèque	5- type S
local annexe plaine	4- type L
salle associations	5- type L
poste	5- type W
salle des fetes	3- type L
mairie-services techniques	5- type W
ASM-stades	3- type PA
foyer 3ème age	5- type LN
ecole maternelle	4- type R
crèche	5- type R
gymnase	4- type LX

Stratégie patrimoniale de la commune

Priorités de la Mairie: Educative et sociale

<p>2016: effort extérieur</p> <p>A. Stationnements B. Cheminements extérieurs C. Accès</p> <p>2018:</p> <p>A. Equipements sanitaires B. Mains courantes</p> <p>2020:</p> <p>A. Sanitaires B. Eclairages</p>	<p>2017: effort intérieur (Phase la plus chère)</p> <p>A. Mobilier B. Signalétique C. Aménagements D. Visiophonie</p> <p>2019:</p> <p>A. Rampes d'accès</p> <p>2021:</p> <p>A. Mobilier B. Mains courantes</p>
--	--

La méthode employée est celle de travailler par corps de métiers pour réaliser des économies d'échelle .

Durée des travaux : 2 périodes de 3 ans

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
 DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016

Coût des travaux de l'agenda : Total 230 410 €

dont 61 820€ en année 1

87 585€ en année 2

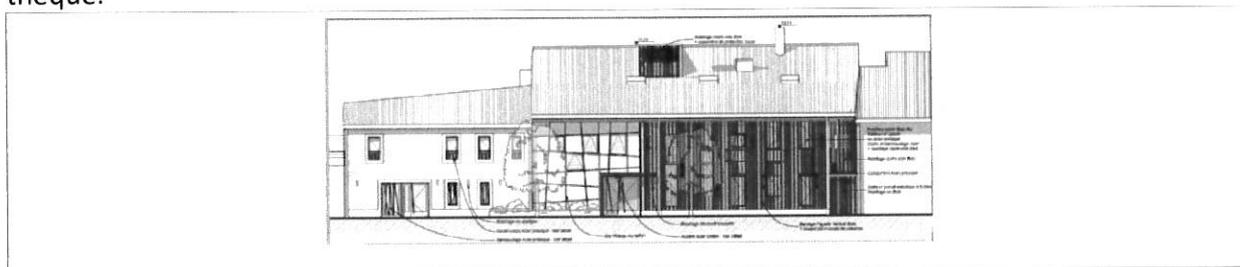
14 900€ en année 3

66 105€ en période 2

Demandes de dérogations : église et gymnase

Pour l'église, la dérogation est due à la très forte pente de la rue qui y mène. Et pour le gymnase, l'exiguïté des couloirs est impossible à modifier sur une partie.

Un des bâtiments est parfaitement accessible car il sera inauguré demain . Il s'agit de la médiathèque.



Après cette présentation les représentants de la commune Monsieur BERTRAND et Monsieur GRAVEL ont entendu les commentaires et répondu aux questions de la commission.

- Et le château de Meyrargues ?

Le château est un bâtiment privé, qui a cessé son activité hôtelière et dans lequel des logements vont être créés.

- La commission émet une réserve sur la méthode employée : aucun bâtiment ne sera totalement accessible avant 6 ans . De plus, les rampes d'accès sont mises en 2019 , ce qui est tardif.

Beaucoup de bâtiments ont des rampes non conformes mais elles sont praticables et utilisables avec un peu d'aide humaine. Il est donc possible aux personnes en fauteuil de pénétrer dans les bâtiments. Seule l'école primaire pose un problème majeur, tous les autres ERP peuvent accueillir en rez de chaussée plus ou moins conforme mais praticable.

Dans ce cas , il faut mettre en place de l'aide humaine et de la signalétique pour en informer les usagers .

Pour la signalétique ce sera fait et pour l'aide humaine, ce sera difficile dans certains lieux par manque de personnel mais à réfléchir. Dans les bâtiments anciens, les services doivent modifier leurs fonctionnements.

- A la salle des fêtes en particulier, il y a une rampe d'accès qui est très difficile à monter et surtout qui est très instable . Pouvez vous la traiter plus rapidement ?

Le scellement va être quasi immédiat. La main courante va être installée et les jours ou la salle est ouverte pour un spectacle, une personne restera à proximité pour aider. Par ailleurs, l'élu présent s'engage à mettre les travaux de cette rampe en priorité.

- Pour aller de la mairie à la poste, il y a un trottoir difficile, sans « bateau » .

C'est un problème de voirie qui n'est pas traité dans le cadre de cet agenda. Le PAVE n'a pas encore été validé par le conseil municipal.

Compte tenu des engagements d'adaptation donnés , la commission émet un avis favorable au projet d'Ad'AP de la commune de Meyrargues

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Consultation de la Commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Meyreuil

Liste des 22 ERP et IOP

Centre Administratif et Médiathèque, Chapelle Saint Antoine, Ecole du Chef Lieu, Ecole maternelle Chazal, Eglise Saint Marc, Espace La croix, Groupe scolaire Virgile Arène, Gymnase municipal, Halte Garderie, Hôtel de Ville, La Poste, Salle Jean Monnet, Stade et Vestiaires, Club House, Crèche Municipale, Mairie Annexe et Marché couvert, Salle de location du Canet, square des mineurs, Cimetière de la Bouaou, Cimetière du Père Delmas, domaine de valbrillant

Résultats des diagnostics initiaux

- Indices d'accessibilité initial (avant travaux) : **57%**
- Indice d'accessibilité potentiel (après travaux) : **99%**
- Coût total des travaux estimés à **493 200 € HT** (

Liste des ERP et IOP déjà accessibles (travaux réalisés)

club house, crèche municipale, mairie annexe et marché couvert, salle location du Canet, square des mineurs.

Montant réel investi depuis 2012 : 78 179€

Critères de hiérarchisation pour l'Ad'Ap

- Nature et complexité des travaux
- Coût de mise en accessibilité
- Evolution des bâtiments / Projets de la commune (création d'une école communale)
- Notion de service public

Durée de l'Ad'Ap

2 périodes de 3 ans soit 6 ans

- 1ère période : 2016, 2017, 2018 et 2ème période : 2019, 2020, 2021

Proposition de priorisation sur les 6 années

Année 1	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2016	Ecole maternelle Chazal	3 400€ HT	30 100€ HT
	Espace La croix	2 200 € HT	
	Gymnase municipal	10 400 € HT	
	Hôtel de Ville	14 100 € HT	

Année 2	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2017	Centre Administratif et Médiathèque	32 900 € HT	43 600 € HT
	Halte Garderie	10 700 € HT	
	Salle Jean Monnet	Réfection global	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Année 3	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2018	Domaine de Valbrillant	16 900 € HT	35 600 € HT
	La Poste	18 700 € HT	
Année 4	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2019	Eglise Saint Marc	13 900 € HT	37 900 € HT
	Stade et vestiaires	24 000 € HT	
Année 5	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2020	Chapelle Saint Antoine	8 000 € HT	66 640 € HT
	Cimetière de la Bouaou	27 640 € HT	
	Cimetière du Père Delmas	31 000 € HT	
Année 6	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2021	Ecole du Chef Lieu	106 000 € HT	282 270 € HT
	Groupe scolaire Virgile Arène	173 000 € HT	
	Salle Chalamet	3 270 € HT	

Montant total sur la durée de l'Ad'AP = 499 380€ HT,
soit une moyenne de 29 375 € HT par bâtiment.

Demandes de dérogation

- Cimetière de la BOUAOU
- Cimetière du Père Delmas
- Eglise St Marc
- Salle Chalamet
- Stade et vestiaires

Quelques dérogations sont présentées

Cimetière du Père Delmas

- Dérogation pour une pente excessive dans le cimetière (12%), escalier non doublé, et revêtement non conforme
- Motif de dérogation : impossibilité technique et disproportion manifeste
- Moyen de substitution : Pose d'un visiophone relié à la mairie et aide à la personne (un employé communal se déplacera pour aider la personne)



Salle Chalamet

- Dérogation pour laisser la salle Chalamet inaccessible
- Motif de dérogation : disproportion manifeste entre le gain d'accessibilité et les conséquences
- Moyen de substitution : Proposer aux associations de les recevoir dans une autre salle accessible



Stades et vestiaires

- Dérogation pour l'étage du vestiaire inaccessible
- Motif de dérogation : disproportion manifeste entre les couts et les conséquences
- Moyen de substitution : Recevoir l'ensemble des usagers au RdC pour les inscriptions ou dans le club house à proximité



Exemples de travaux déjà réalisés

Centre administratif



Hôtel de ville avant



Après



Salle du Canet avant



Après



Après cette présentation, l'adjoint au maire, Monsieur Santini a entendu les commentaires et répondu aux questions de la commission

La particularité de la commune est évoquée.

5 pôles de vie assez éloignés les uns des autres ce qui entraîne la multiplicité des lieux. Le coût final sera certainement plus élevé que prévu.

Pourquoi le critère de priorité « fréquentation » n'a t' il pas été utilisé ?

En particulier, il n'a pas été utilisé pour les écoles, car une étude va être lancée pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire et s'il voit le jour, d'autres projets sur les écoles actuelles seront abandonnés ou modifiés.

Pourquoi est ' il mentionné l'autel de l'église qui d'habitude n'est pas concerné par la mise en accessibilité ?

Pour les PMR, l'accès se fera par l'arrière par un plan incliné amovible qui débouche sur l'autel.

Stade et vestiaires : la commission suggère un déclassement de ce local en ERT ?

La commune préfère le mettre en dérogation car l'usage ultérieur n'est pas fixé.

Sur les photos qui ont été montrées du gymnase, il semble manquer les débordements de main courante ?

C'est exact, elles seront prolongées ainsi que dans beaucoup d'autres bâtiments. Il est précisé qu'un ascenseur à usage réservé est dans ce bâtiment.

Quelle est l'activité de l'ERP « valbrillant » ?

Pour l'instant aucune, le bâtiment est fermé. Les travaux débutent par la réfection du toit et il n'y a pas de projet bien établi.

La commission s'est particulièrement intéressée à l'accessibilité des deux cimetières .

Après les échanges, la municipalité s'engage à étudier attentivement la possibilité d'améliorer le cheminement par la pose de « nids d'abeille » sous les graviers . Les escaliers seront également aménagés.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Meyreuil

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 24/10/2016

Consultation de la Commission sur le projet de contenu de la commune de Peyrolles

Commune de 4848 habitants s'étendant sur 34900 hectares

Au nord, la Durance et sa vallée

Au sud, le massif du Grand Concors, altitude max 782m

Traversée par la D96 (ex N96) qui relie Aix à Manosque

En préalable il est indiqué que la commune est dans une zone ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) et que certains bâtiments anciens sont classés ou inscrits aux monuments historiques. En conséquence, tous les travaux , y compris ceux à l'intérieur , doivent faire l'objet d'une concertation avec L'ABF (Architecte des Bâtiments de France) Ce travail est long et indispensable et les positions de l'ABF peuvent fluctuer.

A ce jour, tous les diagnostics lui ont été transmis et la commune est en attente d'un premier avis. Cela a une grande conséquence sur l'agenda . Concernant ces bâtiments, il est impossible de dire si l'accessibilité , notamment pour les usagers en fauteuil roulant sera réalisée ou pas. Il est raisonnable d'envisager des dérogations et de prévoir de longues durées d'études des dossiers.L'objectif est d'avoir mi 2016 une vue claire de ce qu'il sera possible de faire.

Liste des 29 ERP et IOP

Poste, services techniques , église, police municipale, salle socio-culturelle, Local Amoretti, école primaire, gymnase, office du tourisme, cimetière, crèche, salle association Loubatas, restos du cœur, école maternelle, gendarmerie, guinguette, chapelle st sépulcre, musée, association 1-2-3 petits pas, presbytère, maison Brousquier, perception, école de musique, chapelle notre dame d'Astor, forestiers sapeurs, local foot, mairie, club house tennis, parc salle socio-culturelle .

Résultats des diagnostics initiaux

- Indices d'accessibilité initial (avant travaux) : **26%**
- Indice d'accessibilité potentiel (après travaux) : **82% (si avis favorable ABF)**
- Coût total des travaux estimés à **820 000 € TTC**

Critères de hiérarchisation pour l'Ad'Ap

- Importance de l'établissement en termes de fréquentation
- Nécessité de fermeture de l'établissement et durée de celle ci
- Lissage dans le temps des projets les plus coûteux
- Durée de la consultation ABF et besoin d'obtenir un avis conforme et favorable

Durée de l'Ad'Ap

2 périodes de 3 ans soit 6 ans

- 1ère période : 2015, 2016, 2017 et 2ème période : 2018, 2019, 2020

Montant total sur la durée de l'Ad'AP = 820 000€ TTC,

Demandes de dérogation envisagées

9 bâtiments sous avis ABF

- Hôtel de ville
- Église
- Salle association Loubatas
- Chapelle St sépulcre

- Musée
- Presbytère
- Local médical Maison brouquier
- École de musique
- Chapelle notre dame d'Astor

et 3 bâtiments pour disproportion manifeste

Seuls quelques bâtiments ont fait l'objet d'une présentation détaillée à la commission.

HOTEL DE VILLE



Dit « Le château », classé aux monuments historiques, d'autres avis que l'ABF seront nécessaires (la DRAC, le LRMH, etc) dérogation pour les usagers en fauteuil roulant car l'ABF ne voudra pas d'ascenseur
Mesure de substitution : le personnel peut descendre dans une petite salle et la salle des mariages déplacée si besoin.

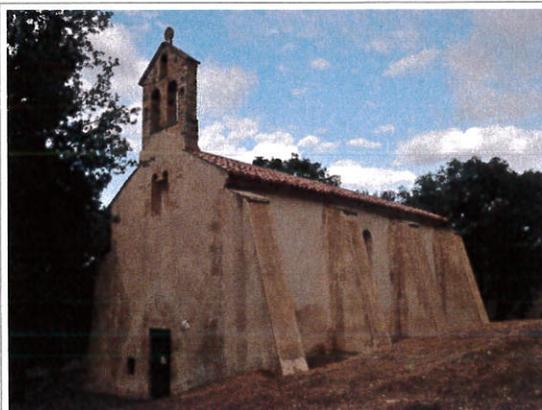
Chapelle Notre dame d'Astor

Bâtiment inscrit aux monuments historiques
Chapelle refaite en intérieur en 2008 après des dégradations.

Actuellement fermée, si elle est ouverte à nouveau ce sera avec des aménagements mais une dérogation restera certainement car une rampe d'accès serait très longue.

Le cheminement est sur du gravier mais il peut être damé.

Prévision de 24 000€ de travaux



4 bâtiments sont délocalisés ou font l'objet d'une requalification complète

Seuls quelques bâtiments ont fait l'objet d'une présentation détaillée à la commission.

Bungalows du club de tennis



Locaux qui seront remplacés, voire détruits
Projet d'un club de tennis conforme en 2020



Caserne des sapeurs pompiers

Relocalisation à Jouques /Peyrolles en 2016/2017

Projet à venir en 2018 pour une réalisation en 2019/2020

**Pour 16 bâtiments , les travaux sont connus et prévus dans la programmation.
Seuls quelques bâtiments ont fait l'objet d'une présentation détaillée à la commission.**

École maternelle

L'accès est conforme, le bâtiment est récent mais la signalétique et le handicap visuel ont été « oubliés » La réalisation sera rapide. Des barrières vont être posées pour protéger les classes de la curiosité.



Proposition de priorisation sur les 6 années : confère tableau en fin de document

Après cette présentation, les élus Messieurs Decanis et Fouyat ont entendu les commentaires et répondu aux questions de la commission

les associations de PH rappellent que le choix des pavés est fondamental. Ils doivent permettre un confort de circulation minimal. La commune répond que ceux qui sont prévus ont été testés par des personnes en fauteuil roulant.

Pour la mairie, du fait de toutes ces démarches, rien n'est jamais fait comme travaux ?

Seul un entretien minimal est assuré. Dès qu'il faut « changer » la moindre chose », l'ABF est saisi

Les coûts cités incluent'ils les frais d'étude ?

Non, il faut prévoir au moins 10 % de plus. De toutes façons, il est certain, compte tenu des contraintes que le budget sera plus élevé au final.

Pour le bâtiment des services techniques et autres associations, la commission suggère d'envisager une délocalisation des activités car elles concernent des publics qui ont besoin d'une bonne accessibilité : resto du cœur et association qui s'occupe de petits enfants

Que deviendra le bâtiment des sapeurs pompiers ?

Peut-être l'implantation des services techniques ou des halles de commerçants

Comment avez-vous chiffré les travaux sur les bâtiments comme la mairie ?

En se basant sur les évaluations des diagnostics tout en sachant que certains coûts seront remplacés certainement par d'autres. Exemple, la mairie avec un coût de 154 152€ qui correspond principalement au coût de l'ascenseur envisagé mais qui ne sera certainement pas réalisé.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016



Commune de Peyrolles-en-Provence

Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)



			Année 2015				2016				2017				2018				2019				2020					
	Lieu	Adresse	Montant	ABF	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1	Le Poste	Rue Barème	10 008																									
2	Ancienne Caserne ST	Route de la Durance	1 860																									
3	Eglise	Place de Péglise	49 296	Oui					Envoi instruction dossier ABF																			
4	Police Municipale	Rue de la Gare	7 152																									
5	Salle Socio Culturelle	Rue Aimé Bernard	69 960																									
6	Local Amoretti	14 place Albert Laurent	7 620																									
7	Ecole Primaire	Rue des Ecoles	225 672																									
8	Gymnase	chemin de Souttevers	15 384																									
9	Office du tourisme	Place Albert Laurent	7 692																									
10	Cimetière	Route du Plan																										
11	Crèche	Rue Aimé Bernard	21 396																									
12	Salle Association CIPP Loubatas	17 rue de chemin neuf	4 500	Oui					Envoi instruction dossier ABF				Projet DRAC/ABF/LRMH															
13	Local Rесто du Cœur	Route de la Durance	6 576																									
14	Ecole maternelle	Route de la Durance	3 500																									
15	Gendarmerie	chemin de Souttevers	14 616																									
16	Guinguette	Rue Aimé Bernard	15 864																									
17	Chapelle Saint Sépulture	Place du Saint Sépulture	6 840	Oui					Envoi instruction dossier ABF																			
18	Musée	Place Hôtel de ville	1 764	Oui					Envoi instruction dossier ABF				Intégré au projet DRAC/ABF/LRMH du															
19	Association 1, 2 3 petits pas	Route de la Durance	3 984																									
20	Presbytère	Rue de l'église	3 456	Oui					Envoi instruction dossier ABF																			
21	Maison Brouquier	5, place de l'Hôtel de ville	23 664	Oui					Envoi instruction dossier ABF				Intégré au projet DRAC/ABF/LRMH du château attente de décision															
22	Perceptron	Rue Sainte Anne	51 620																									
23	Ecole de musique	Rue Aimé Bernard	14 400	Oui					Envoi instruction dossier ABF				Intégré au projet DRAC/ABF/LRMH du château															
24	Chapelle Notre Dame D'Astor	Quartier Saint Joseph	24 768	Oui					Envoi instruction dossier ABF																			
25	Forestiers Sapeurs	Route de la Durance	16 404																									
26	Local Foot	Stade Max Sequerra	56 832																									
27	Mairie	9 Place Hôtel de ville	154 152	Oui					Envoi instruction dossier ABF				Intégré au projet DRAC/ABF/LRMH du château attente de décision															
28	Club House Tennis	Route du Plan	21 168																									
29	Parc Salle socio Culturelle	Boulevard du Coudelot																										

La commission prend acte des difficultés de la commune à programmer et à réaliser l'accessibilité de ses bâtiments du fait de l'intervention de l'ABF et donne un avis favorable au projet de la commune de Peyrolles

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 20/10/2016

Consultation de la commission sur le projet de l'Ad'Ap de la commune de Puylobier

1. En préalable, quelques mots sur la commune

Puylobier fait partie du bassin de vie de la Haute-Vallée de l'Arc. Ce dernier a enregistré au cours de ces dix dernières années, des évolutions rapides et profondes. L'émergence d'un pôle industriel de premier ordre, a engendré des besoins nouveaux dans le domaine résidentiel et en matière d'équipements collectifs. C'est aujourd'hui devenu un espace très sollicité qui doit adapter son potentiel de développement à la préservation d'un environnement exceptionnel et à la permanence d'une agriculture incontournable.

La population de Puylobier a augmenté de près de 58.88 % entre 1982 et 2006 passant de 1121 à 1781 habitants. La croissance démographique communale de 1999 à 2006 a été de 20,91 % (moyenne CPA de 10,69%).

La topographie du village cause beaucoup de problèmes.

	<p>Rue Jacquemet et Chemin de la palière</p> <p>Des travaux de voiries sont en cours ou prévus sur les cheminements principaux, ils vont résoudre plusieurs problèmes de ressauts à l'entrée des bâtiments. La supérette est devenue accessible grâce à ces travaux.</p>
--	--

2. Critères de priorisation

Prioriser les bâtiments symboliques comme mairies et écoles.

Prendre en compte les travaux de voirie déjà programmés

Privilégier les possibilités de financement

Envisager des délocalisations d'activités

	<p>Bibliothèque</p> <p>La bibliothèque se trouve dans les étages, en demi-niveau Le musée au rez de chaussée est accessible.</p>
---	---



Église Sainte Marie

Vieille église laissée longtemps à l'abandon. Elle posée sur une butte.

Il est prévu d'y installer une verrière pour la transformer en lieux d'exposition.

Demande de dérogation pour impossibilité technique due à la topographie.

3. Liste des ERP et IOP intégrés dans l'agenda d'accessibilité

- Salle des vertus
- Esplanade des vertus
- Poste
- Foyer des Aînés
- Ecole élémentaire
- Toilettes publiques 1
- Toilette publiques 2
- Local Photo club
- Mairie
- Eglise Saint Pons
- Cimetière
- Crèche
- Salle de sport Christian Baldo
- Courts de tennis
- stade Francis Méano
- Camping le Cézanne
- Local Kinésithérapeute
- Bibliothèque
- Syndicat d'initiative
- Eglise Sainte Marie
- Jardin de lecture
- Musée du moulin à huile
- Salle belle aventure
- Foyer rural

ERP déjà accessibles

- École maternelle
- Théâtre plein air
- Restaurant relais
- Supérette
- City stade
- Skate Park

4. Agenda sur 6 ans

NOM DEL'ERP	2016				2017				2018				2019	2020	2021
	Année 1				Année 2				Année 3				Période 2		
	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Année 4	Année 5	Année 6
Salle des vertus															
Esplanade des Vertus															
Poste															
Ecole élémentaire															
Toilettes publiques 1															
Toilettes publiques 2															
Local Photo Club															
Groupe Mairie															
Eglise Saint-Pons															
Cimetière															
Crèche															
Salle de sport Christian Baldo															
Courts de tennis + Stade François Méano															
Camping Le Cézanne															
Local kinésithérapeute															
Bibliothèque + Musée															
Eglise Ste Marie															
Jardin de lecture															

5. Listes des dérogations envisagées

Nom et numéro de L'ERP/IOP	Type de handicap concerné par la dérogation	Motif	descriptif de la dérogation
Bibliothèque + Musée	Moteur	Impossibilité technique due à la topographie du terrain	4 demi niveaux dans les locaux
Eglise ste marie	Moteur	Impossibilité technique due à la topographie du terrain	Escalier
Groupe Mairie	Moteur	Impossibilité technique	Pour syndicat, initiative et local associatif : marches et pente car salle semi-enterrée
Cimetière	Moteur	Impossibilité technique	Pente supérieure à 6%
Jardin de lecture	Moteur	Rupture de la chaîne de déplacement	Pente supérieure à 6%. Accès voiture et fauteuil roulant impossible

6. Présentation de quelques bâtiments qui seront mis en accessibilité : Mairie



Exemples de mise en place d'un élévateur



Église Saint Pons

Elle est située le long d'une rue en pente.
Le plan incliné amène le long de la façade.



La Poste

La commune se charge des travaux à l'extérieur.
Ils consistent à remonter la pente afin de
pomper un dénivelé dû à l'épaisseur des murs.
La poste se charge des aménagements
intérieurs



l'Esplanade des vertus

Deux parkings sont accessibles l'un par en haut
et l'autre par en bas.

7. Coût prévisionnel des travaux de l'agenda : TOTAL de 1 277 210 €

Mais, les coûts spécifiques de l'accessibilité ne peuvent pas toujours être individualisés (esplanade des vertus par exemple) et parfois, les coûts exacts d'opération qui vont demander des études ne sont pas précis (camping par exemple)

A ce jour :

- Année 1 : 810 000 €
- Année 2 : 69 210 €
- Année 3 : 196 000 €
- Année 4 : 50 000 €
- Année 5 : 75 000 €
- Année 6 : 77 000 €

Après cette présentation le représentant de la commune Monsieur LECLERC a entendu les commentaires et a répondu aux questions de la commission.

- À quelle hauteur se trouve le distributeur de la poste ?

La pente va être remonté de 10 cm environ et ce sera bon.

- Combien y a-t-il d'élèves ?

Environ 200 soit 10 % de la population. A l'école , ce sont les sanitaires et les escaliers qui sont à revoir.

- Comment sont les trottoirs ? La représentante de l'APF précise que dans des petites rues, il vaut mieux parfois ne pas mettre de trottoirs.

La question a été prise en compte ; Ainsi, le chemin neuf n'a été refait qu'avec un seul vrai trottoir. La rue centrale a une chaussée mixte. Les travaux se font avec consultation des riverains et visent à recalibrer la voie pour les trottoirs et à ménager des places de stationnement.

- Quelle est l'origine du nom « les vertus » ?

Sans doute de la révolution : les vertus républicaines.

- La dérogation concerne t'elle tout le cimetière ?

Pour le cimetière, une partie sera accessible mais l'accès au « carré de la légion » et à la dernière extension ne sera possible qu'avec une aide humaine à cause d'une forte pente. Les allées principales sont goudronnées et doivent être renouvelées.

La commission émet un avis favorable au projet d'Ad'AP de la commune de Puylobier.

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Rognes

Liste des 25 ERP

Hôtel de ville, MJC, La Poste, Ancienne bibliothèque - Maison du Patrimoine, Médiathèque / Ludothèque / Bâtiment administratif, Office du Tourisme, CCAS / Bureau Municipal de l'Emploi, Epicerie sociale, Foyer du 3ème âge, Salle des Associations, Comité des fêtes / Police Municipale, Eglise, SPAR, Local fleuriste, Ecole maternelle, Groupe scolaire Verrier, Crèche Bébé Câlin, Salle Parc des Garrigues, Gymnase et Dojo, Bungalows stade, Club house tennis, Annexe mairie (ancien garage), Cimetière, Cabinet médical, Sanitaire public

Méthologie de diagnostic de la société Accesmétrie

- Le diagnostic est basé sur une **analyse fonctionnelle**
- Un **relevé des obstacles** est effectué
- Une **estimation chiffrée** est faite pour chaque obstacle
- Des **indices d'accessibilité actuel et potentiel** sont générés (ils représentent le pourcentage de fonctions accessibles dans un bâtiment)

Résultats des diagnostics initiaux

- Indices d'accessibilité initial (avant travaux) : **16%**
- Indice d'accessibilité potentiel (après travaux) : **83%**
- Coût total des travaux estimés à **931 493.94 € HT** (y compris travaux de réfection sur le club house tennis et annexe mairie)

Critères de hiérarchisation pour l'Ad'Ap

- Nature et complexité des travaux
- Coût de mise en accessibilité
- Evolution des bâtiments / Projets de la commune
- Opération de requalification du centre ancien
- Fréquentation des bâtiments
- Vocation sociale

Le critère financier a aussi joué car des projets conséquents ont déjà démarré (la station d'épuration par exemple). Les dépenses les plus importantes seront donc en fin d'agenda. La requalification en cours du centre ancien va permettre de déménager certains ERP, il faut donc attendre pour éviter les doubles dépenses.

Durée de l'Ad'Ap

2 périodes de 3 ans soit 6 ans

- 1ère période : 2016, 2017, 2018 et 2ème période : 2019, 2020, 2021

Proposition de priorisation sur les 6 années

Année 1	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2016	Club House tennis	13 689.00 €	105 727.44 €
	(partie réfection)	48 594.00 €	
	Annexe Mairie	18 395.00 €	
	(partie réfection)	24 360.44 €	
	Sanitaires publics	689.00 €	

Année 2	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2017	Hôtel de ville	27 573.00 €	138 216.00 €
	Groupe scolaire R. Verrier	51 740.00 €	
	Crèche Bébé Câlin	30 082.00 €	
	Eglise	8 099.00 €	
	Salle des associations	20 527.00 €	
	Local fleuriste	195.00 €	

Année 4	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2019	Foyer du 3e âge	59 930.00 €	148 785.00 €
	Office de tourisme	56 485.00 €	
	La Poste	25 701.00 €	
	Spar	65.00 €	
	Police Municipale/ Comité des fêtes	6 604.00 €	

Année 5	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2020	Stade	45 526.00 €	237 757.00 €
	Gymnase/Dojo	26 104.00 €	
	MJC	82 082.00 €	
	Cimetière	79 560.00 €	
	Cabinet médical	4 485.00 €	

Année 6	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
	Salle des Garrigues	27 937.00 €	225 212.00 €
2021	Bâtiment St Etienne (administratif)	169 624.00 €	
	Médiathèque	27 651.00 €	

Montant total sur la durée de l'Ad'AP = 931 493.94 € HT,
soit une moyenne de 37 259.75 € HT par bâtiment.

Demandes de dérogation

- Hôtel de ville
- Épicerie sociale
- Police municipale, comité des Fêtes
- Local fleuriste
- Crèche bébé câlin
- Gymnase et dojo
- Local médical
- CCAS et bureau emploi

Présentation de quelques dérogations :

HOTEL DE VILLE

Dérogation pour laisser inaccessible la mairie (entrée problématique)

- Motif de dérogation : impossibilité technique
- Moyen de substitution : Accueillir les Usagers en Fauteuil Roulant dans la mairie annexe pour tous les actes administratifs. Les conseils municipaux sont filmés et retransmis sur la page web de la commune. Pour la salle des mariages : demander une dérogation et utiliser un lieu accessible



Épicerie Sociale

- Dérogation pour laisser inaccessible l'épicerie sociale
- Motif de dérogation : impossibilité technique (obstacle topographique, pente jusqu'à 20,7%)



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 27/10/2016

Crèche Bébé Câlin

Dérogation pour laisser en l'état l'entrée de la crèche (pas de palier conforme devant la porte côté intérieur)

Motif de dérogation : disproportion manifeste entre les coûts et les conséquences

- Moyen de substitution : Accompagnement humain / aide à la personne (un dispositif d'appel mis en conformité au niveau du portillon d'entrée de la crèche)



Cabinet médical

Dérogation pour la pose d'une rampe amovible pliable à l'entrée du cabinet (ne respectant pas les valeurs de pente réglementaires) avec aide à la personne

Motif de dérogation : impossibilité technique (emprise sur la voirie)



Cabinet médical

Dérogation pour laisser en l'état la largeur du couloir dans le cabinet médical (l = 105 cm)

Motif de dérogation : disproportion manifeste entre les coûts et les conséquences (réduction de la surface d'activité)



Il est précisé que le médecin part en retraite d'ici 5 à 6 ans.

CCAS / Bureau Municipal de l'Emploi

Dérogation pour la pose d'une rampe amovible pliable à l'entrée du CCAS (ne respectant pas les valeurs de pente réglementaires) avec aide à la personne

Motif de dérogation : impossibilité technique (emprise sur la voirie)

Dérogation pour laisser inaccessibles les locaux dans la première partie du bâtiment

Motif de dérogation : disproportion manifeste entre les coûts et les conséquences

Moyen de substitution : recevoir les Usagers en Fauteuil Roulant dans la première salle d'accueil ou dans la mairie annexe



Il est précisé que les permanences de la PMI(protection maternelle et infantile vont être déplacées ainsi que d'autres activités.

Après cette présentation, le maire Monsieur Corno et la DGS, Madame Vitalis ont entendu les commentaires et répondu aux questions de la commission

Pourquoi le foyer du 3e age n' est 'il mis en conformité que la 4e année ?

Le coût de la mise en œuvre totale est très élevé car le bâtiment est complexe, mais l'accès aux repas sera possible dès la 1ère année.

Le représentant de la commune de Eguilles tient à préciser que la baisse des dotations globales de l'état va mettre les communes en difficulté pour réaliser tous ces travaux d'accessibilité.

Où se passeront les mariages si UFR?

Ils seront possibles dans la m^{me} salle si les invités ne sont pas trop nombreux . La salle fait environ 10m sur 5 m, un terrain est disponible derrière et pourrait accueillir une extension si besoin.

Pour accéder à la mairie, peut t' on envisager le monte escaliers déjà évoqué dans plusieurs réunions ?.

L'état des escaliers , très usés ne le permettra sans doute pas. De plus ce dispositif correspond à une utilisation volontaire, dans un lieu culturel, mais pas à une utilisation obligatoire pour accéder à un lieu administratif.

Et les conseils municipaux, peuvent 'ils être délocalisés ?

C'est plus difficile de quitter l'hôtel de ville car on peut avoir besoin de documents. Pour les sujets très importants, il y a souvent des réunions publiques dans une salle accessible.

Dans certains locaux, serait 'il possible de décroisonner ou déplacer des cloisons ?

Parfois oui, (le bureau emploi par exemple) mais le coût serait très élevé, d'où l'utilisation de la dérogation pour disproportion manifeste. Dans d'autres endroits (la 2 ème partie du CCAS par exemple), même si « on casse tout », l'accessibilité reste problématique.

Il serait mieux de déplacer l'épicerie sociale ainsi que le CCAS ?

Cette éventualité n'a pas été étudiée mais le maire s'engage à le faire en fonction des projets de restructuration en cours de l'ancienne coopérative. De même, au départ du médecin, il sera possible d'envisager des gros travaux en supprimant des cloisons et de reprendre le local pour y mettre le CCAS ou l'épicerie sociale. Les commentaires des personnes handicapées seront prises en compte. Il est rappelé que chaque fois que des solutions étaient possibles, elles ont été retenues. Ainsi dans certains bâtiments qui n'ont pas été présenté dans le détail, des élévateurs sont programmés. La commission prend acte de cet engagement et souhaite qu'il aboutisse à quelques améliorations dans les projets.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Rognes

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Simiane Collongue

Liste des 13 ERP et 6 IOP

Mairie, Salle Masson, Foyer et salles associatives, Centre aéré des Marres , Salle des Marres, École primaire, École maternelle, Crèche-bibliothèque-école de musique, Pôle culture et vie locale, Complexe sportif et culturel, Église, Chapelle Saint-Germain, Vestiaires du foot et stade, Cimetière, Jardin de la mairie, Cours des héros et boulodrome, Citystade et skateparc, Ferme pédagogique, Terrains de tennis des Marres

Méthologie de diagnostic de la société Accesmétrie

- Le diagnostic est basé sur une **analyse fonctionnelle**
- Un **relevé des obstacles** est effectué
- Une **estimation chiffrée** est faite pour chaque obstacle
- Des **indices d'accessibilité actuel et potentiel** sont générés(ils représentent le pourcentage de fonctions accessibles dans un bâtiment)

Résultats des diagnostics initiaux

- Indices d'accessibilité initial (avant travaux) : **31%**
- Indice d'accessibilité potentiel (après travaux) : **91%**
- Coût total des travaux estimés à **869 427 € HT**

Critères de hiérarchisation pour l'Ad'Ap

- Fréquentation des bâtiments
- Vocation sociale
- Nature et complexité des travaux
- Montant des travaux de mise en accessibilité
- Evolution des bâtiments / Projets de la commune

Durée de l'Ad'Ap

2 périodes de 3 ans soit 6 ans

- 1ère période : 2016, 2017, 2018 et 2ème période : 2019, 2020, 2021

Proposition de priorisation sur les 6 années

Année 1	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2016	Mairie	55 110 €	148 130 €
	Ecole maternelle	26 560 €	
	Ecole primaire	66 460 €	

Année 2	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2017	Complexe sportif et culturel	146 550 €	146 550 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Année 3	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2018	Crèche-Bibliothèque-Ecole de musique	194 660 €	194 660 €

Année 4	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2019	Pôle culture et vie locale	15 740 €	116 417 €
	Jardin de la mairie	46 380 €	
	Foyer et salles associatives	43 432 €	
	Salle Masson	10 865 €	

Année 5	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2020	Centre aéré des Marres	56 350 €	136 250 €
	Citystade et skateparc	29 080 €	
	Vestiaires foot et stade	50 820 €	

Année 6	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2021	Chapelle Saint-Germain	2 270 € HT	127 420 €
	Cimetière	79 420 € HT	
	Eglise	5 840 € HT	
	Ferme pédagogique	25 200 € HT	
	Cours des héros et boulodrome	1 410 € HT	
	Terrains de tennis des Marres	5 570 € HT	
	Salle des Marres	7 710 € HT	

Montant total sur la durée de l'Ad'AP = 869 427 € HT,
soit une moyenne de 45 759 € HT par bâtiment.

Demandes de dérogation

- **Chapelle St Germain**
- **Cimetière 1**
- **Complexe sportif et culturel**
- **Église**
- **Ferme pédagogique**
- **Mairie**
- **Pole culture et vie locale**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Présentation de quelques dérogations :

Chapelle St Germain



Dérogation pour laisser l'entrée inaccessible en autonomie : seuil de porte

Motif de dérogation : conservation du patrimoine architectural

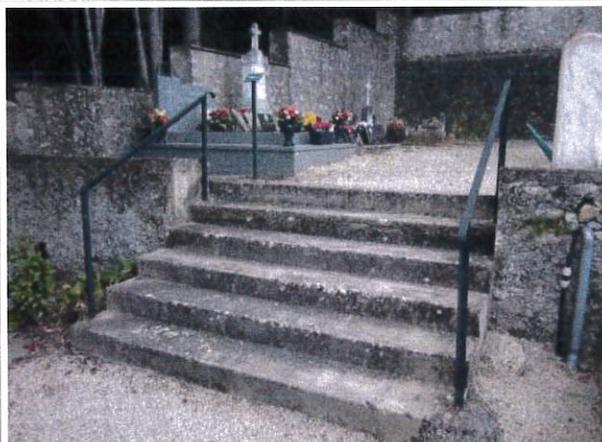
Moyen de substitution : pose d'un plan amovible avec aide à la personne

Cimetière

Dérogation pour laisser certaines allées inaccessibles : présence d'escaliers

Motif de dérogation : disproportion manifeste entre les couts et les conséquences

Moyen de substitution : aucun



Église

Dérogation pour laisser l'entrée inaccessible en autonomie : pente supérieure à 6%

Motif de dérogation : disproportion manifeste entre les couts et les conséquences

- Moyen de substitution : aide à la personne

- Dérogation pour laisser l'entrée inaccessible en autonomie : seuil de porte

Motif de dérogation : conservation du patrimoine architectural

- Moyen de substitution : pose d'un plan amovible avec aide à la personne



Mairie

- Dérogation pour laisser les abords inaccessibles en autonomie : pentes supérieures à 6% depuis le parking

Motif de dérogation : impossibilité technique

- Moyen de substitution : aide à la personne ou utilisation de la place de parking PMR créée à côté de l'entrée PMR à l'arrière du bâtiment



Exemples d'accessibilité réalisées ou qui le seront

Complexe sportif et culturel

Salle de sport : mise en conformité des sanitaires PMR et des vestiaires/douches

Etage de la salle de sport (tribune, danse, dojo) : installation d'un ascenseur



Crèche – bibliothèque - école de musique

Abords : mise en conformité de la rampe existante et des escaliers

Rez-de-chaussée : mise en conformité des sanitaires

Accès à l'étage (Ecole de musique) : installation d'un ascenseur et création d'un sanitaire PMR



Stade

Vestiaires : mise en conformité sanitaire/douche/vestiaire

Liaison entre les vestiaires et le terrain de sport: installation d'un élévateur ou création d'une rampe



Après cette présentation, la représentante de la commune, Madame Torossian a entendu les commentaires et a répondu aux questions de la commission

Quel est l'état du sol dans le cimetière?

Du gravier ; il est alors suggéré de poser du « nid d'abeille ». Un remplacement est prévu dans l'Ad'AP.

Pour le stade ,parmi les choix possibles , élévateur ou rampe d'accès, les personnes en fauteuil préfèrent généralement les rampes. Il n'y a pas de panne et le sentiment de sécurité est plus fort. Bien sur elle ne doit pas être démesurée .

La commission rappelle la nécessité lorsqu'il y a dérogation pour le handicap moteur de régler les difficultés pour les autres handicaps et de ne pas oublier la signalétique

Pourquoi y t 'il dérogation pour la mairie puisque l'entrée est possible par l'arrière ?

Parce qu'elle n'est accessible que en voiture . Dans ce cas la commission demande de l'indiquer clairement sur un panneau.

L'élévateur mobile prévu pour une des salles pourrait 'il être utilisé au cimetière ?

Non, il faut un escalier ou l'on puisse s'appuyer. De plus, mobile ne veut pas dire facile à déplacer.

Des questions sont posées sur les coûts .

Élévateur mobile , environ 15 000€ et ascenseur sur un seul niveau , de 70 000 à 100 000€.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Simiane Collongue

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Saint-Cannat :

- 17 ERP dans cette démarche et 1 IOP.

Bibliothèque	Mairie
Boulodrome Jules Pélissier	Piscine municipale
Cimetière	Salle Artaud
Club-house de Tennis	Salle des associations
Crèche	Salle du 4 septembre
École élémentaire Barbizet	Salle Yves Montand
École élémentaire des santolines	Stade Albert Barre
École maternelle de la Gare	Vestiaires et Club-house de football
Église	
Espace Suffren	

- Résultat des diagnostics :

- indice d'accessibilité initial de 25 % avant les travaux.
- indice d'accessibilité potentiel de 86 % après les travaux.
- 847 730 € = coût total estimé HT.

- Critères de priorisation :

- Nature et complexité des travaux,
- Montant des travaux,
- Fréquentation des bâtiments,
- Évolution des bâtiments / projets de la commune.

- Proposition de planification élaborée :

- 2 périodes de 3 ans, soit 6 ans (18 ERP et IOP de 3ème à 5ème catégorie) :
 - 1ère période : 2016, 2017, 2018
 - 2ème période : 2019, 2020, 2021

Les trois premières années concernent la rénovation des bâtiments fortement fréquentés.

Année 1	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
	Espace Suffren	9 310 €	
2016	Ecole maternelle de la Gare	33 810 €	93 520 € HT
	Ecole élémentaire des santolines	50 400 €	

Année 2	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2017	Eglise	12 150 €	94 240 € HT
	Crèche	15 010 €	
	Salle Artaud	15 880 €	
	Salle Yves Montand	25 490 €	
	Salle des associations	25 710 €	

Année 3	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2018	Stade Albert Barre	13 350 €	95 010 € HT
	Boulodrome Jules Pélissier	14 570 €	
	Club-house de Tennis	33 540 €	
	Salle des associations	33 550 €	

Les trois dernières années concernent des bâtiments plus complexes, et des mises aux normes plus coûteuses.

Année 4	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2019	Piscine municipale	81 600 €	171 770 € HT
	Ecole élémentaire Barbizet	90 170 €	
Année 5	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2020	Bibliothèque	27 470 €	195 760 € HT
	Cimetière	33 280 €	
	Salle du 4 septembre	135 010 €	
Année 6	ERP	Coût estimé € HT	Total annuel € HT
2021	Mairie	197 430 €	197 430 € HT

- Le montant global sur la durée de l'Ad'Ap est estimé à 847 730 € HT soit une moyenne de 47 096 € par bâtiment.
- Le nombre total d'obstacles s'élève à 325, soit en moyenne 18 obstacles par bâtiment.
- Demandes de dérogations : bibliothèque, école maternelle de la Gare, espace Suffren, Stade Albert Barre, vestiaires et club house de football

Présentation de quelques dérogations :

Bibliothèque :

- Laisser les étages inaccessibles.
- Motif : Disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité et leurs effets sur l'usage du bâtiment.
- Moyen de substitution : Mise en place d'un catalogue des ouvrages au RDC et service à la personne pour la bibliothèque au premier étage. Utilisation de la salle Artaud (salle de danse accessible à tous) pour la salle de danse du deuxième étage.



Espace Suffren :

- Laisser les étages inaccessibles.
- Motif : Disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité et leurs effets sur l'usage du bâtiment (maison de village).
- Moyen de substitution : Aucun pour le musée. Utilisation de la salle de danse Artaud accessible à tous.



Espace Suffren (bis) :

- Laisser le sanitaire inadapté.
- Motif : Impossibilité technique (sanitaire en RDC beaucoup trop petit).
- Moyen de substitution : aucun.



Stade Albert Barre :

- Laisser inchangée la pente de l'entrée du stade, qui est trop importante (entrée route d'Eguilles). L'accès aux tribunes reste tout de même possible.
- Motif : Disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité et leurs coûts.
- Moyen de substitution : Aide à la personne.



• Bâtiments déclarés accessibles et réalisations récentes :

- Deux bâtiments déclarés accessibles au 27 septembre 2015 : le Bungalow du pôle d'activités la Pile Budéou et la micro-crèche (34 avenue Paul Lafargue).- Exemple de réalisation récente : rampe d'accès à la salle des associations.



Au terme de cette présentation, les représentants de la ville de Saint-Cannat messieurs Oliveri et Isoardo, ont entendu les commentaires et répondu aux questions de la commission :

- Ne peut-on pas délocaliser la bibliothèque de la commune de Saint-Cannat?

Cette solution est envisagée car c'est une ancienne maison de village, les normes de largeurs de portes et de couloirs ne sont pas respectées. Il serait en effet plus simple de délocaliser le service.

- Quelle est la proportion du coût des travaux sur le budget de la commune?

Environ 10 % du budget d'investissement annuel.

- Pour l'accès au stade, peut-on en approcher en voiture ? Dans ce cas, avec la création d'une place de stationnement réservé, la dérogation ne serait plus nécessaire.

Il faut étudier la solution. Il n'est pas certain que ce soit possible.

- La mairie sera mise tardivement en accessibilité. Comment les choses vont-elles se passer en attendant ?

Pour les mariages et le conseil municipal, il faudra délocaliser au rez-de-chaussée.

- Une personne présente et qui siège parfois en sous-commission départementale rappelle l'importance d'être présent pour présenter les demandes de dérogations. Elles sont alors mieux comprises et mieux acceptées.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Saint-Cannat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Consultation de la Commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de St Estève Janson

Quelques mots sur la commune

362 habitants, à 22 kms d'Aix en Provence, à deux pas du Lubéron. Pas de zone classée, Pas de commerces à part un restaurant mais présence d'un FAM (foyer d'accueil médicalisé pour adultes autistes vieillissants)

Des travaux de voirie ont été réalisés en entrée de village Mais la topographie est défavorable avec de fortes déclivités.



L'accessibilité des ERP est presque parfaite grâce à la municipalité précédente. Suite à un diagnostic réalisé en 2012 par la Mission Handicaps, les travaux ont été mis en œuvre dans les années suivantes. Début 2014, quelques reprise ont été réalisées

Tous les établissements sauf la Chapelle ont fait l'objet d'attestations d'accessibilité

Le théâtre de verdure



L'Hôtel de ville et sa cour intérieure

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

La médiathèque, le restaurant qui appartient à la commune et le cimetière sont également accessibles.

La chapelle est l'objet d'un Ad'AP

Le bâtiment est du 12^{ème} siècle mais n'est pas classé par l'ABF. Il n'est ouvert qu'à la demande .



Travaux envisagés



ACCES : Ouverture d'un accès PMR à la place de l'arbre en pot et création d'une place de stationnement sur le haut

Mise aux normes des escaliers : main courante prolongée contre le mur , nez de marches et contremarches



Les travaux seront réalisés sur une année pour un coût global de 7 500€.

Après cette présentation, le maire Madame Cesari a entendu les commentaires et répondu aux questions de la commission

Sera t'il possible d'avoir une pente aux normes pour accéder à partir du parking ?

L'entreprise qui a réalisé le devis s'y est engagé.

Et l'intérieur de la chapelle ?

La porte est assez large puis l'intérieur est de plein pied. Mais la chapelle est très petite et ne pourrait pas accueillir beaucoup de fauteuils en même temps.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de St Estève Janson.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'AP de la commune de St Marc de Jaumegarde

La commune de St Marc Jaumegarde est plus avancée dans sa démarche et la première à présenter son agenda dans une démarche de concertation avec les associations. Elle a fait le choix de produire elle-même le document avec l'aide de la Mission Handicaps et d'une stagiaire dont c'est la mission de fin d'études.

La communes de St Marc Jaumegarde se situe à 6kms de Aix en Provence. Tous les bâtiments communaux sont regroupés sur un même site, autour d'un parking et d'une "place" centrale.

Les échanges avec les associations ont permis d'envisager de nouvelles possibilités dans la mise en accessibilité.

Cheminement depuis le parking :

Remplacer le plot central par une borne escamotable permettant l'accès en voiture jusqu'aux bâtiments communaux.

Cette solution ne remplace pas la création ou l'aménagement du cheminement.

Cette borne escamotable serait accompagnée d'un bouton d'appel signalant au personnel municipal la présence d'un véhicule à bord duquel se trouve une personne handicapée, donc la nécessité d'actionner la borne.



A la question d'un représentant associatif qui s'inquiète de la nécessité d'une bande de guidage pour les malvoyants, il est répondu que l'effet podotactile existant est suffisant.

Rampe salle des fêtes :

Confirmation par une personne (en fauteuil roulant) présente à la commission et habitant la commune que des travaux de reprise de la rampe uniquement sur la partie la plus proche du mur seraient suffisants.



Accès mairie :

Problème de la porte latérale trop étroite

- Proposition 1 : sans toucher à la porte latérale, prévoir 2 rampes en bois permettant de franchir les 2 séries de marches pour accéder à la porte d'entrée principale.
- Proposition 2 : remplacer la porte latérale actuelle par une porte coulissante.
- Refus par les personnes handicapées de la proposition du Maire consistant à doter la mairie d'un fauteuil dont les dimensions lui permettraient de franchir la porte latérale. En effet, selon le type de handicap, le transfert d'un fauteuil à l'autre peut se révéler particulièrement difficile, voire dangereux.



Elévateur cantine :

Etant donné que l'utilisateur d'un élévateur est obligé d'appuyer sur le bouton en continu pendant toute la durée de l'élévation (à la différence d'un ascenseur), prévoir un bouton en plastique plutôt qu'en métal pour éviter de se brûler les doigts si élévateur exposé au soleil.



Programmation des travaux

Il est envisagé de favoriser les travaux de la façon suivante :

- 1^{er} année = Signalétique
- 2^e année et 3^{ème} années = Tous les cheminements

Pour le reste, la réflexion est encore en cours. La commune doit encore réaliser des devis, des appels d'offres et rechercher des financements.

Globalement la commission a donné un avis favorable à la réalisation de l'agenda de St Marc Jaumegarde dont la programmation sera faite plus finement par la commune mais dans l'échéance légale de 6 ans.

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de St Paul lez Durance

La commune de St Paul lez Durance compte 980 habitants et recense 15 ERP et IOP :

- 8 ERP dont :
 - 1 ERP 4^e Catégorie (Ecole)
 - 7 ERP 5^e Catégorie (Cantine, Mairie, salle des fêtes/cinéma, salle des jeunes, maison des associations, pépinière d'entreprise, local kiné)
- 7 IOP (Cimetière, WC Publics, Parc Résidentiel de Loisirs, Stade, Boulodrome, Jardin théâtre de verdure, Parc de Loisirs)

La commune a fait appel en 2014 au Cabinet d'expertise BAGARRY Patrick pour effectuer l'ensemble des diagnostics sur les bâtiments communaux et les Installations Ouvertes au Public pour l'accessibilité aux personnes handicapées, rampes d'accès, signalisation...,

Il reste donc 6 ERP et 5 IOP (avec des demandes de dérogation) à mettre en conformité pour l'accessibilité et qui font l'objet de l'Agenda d'Accessibilité Programmé sur 3 ans. Ces bâtiments et sites ne sont pas classés, ni protégés, et feront l'objet d'Autorisation de Travaux.

Le budget de travaux de l'agenda est de 87 500 € sur 3 ans.

Liste des établissements dans l'agenda :

N°ERP	Liste des ERP
1	Mairie
2	Salle des fêtes/ cinéma
3	Parc de Loisirs « la Gamatte »
4	Cimetière
5	Salle de jeunes
6	Jardin théâtre de verdure
7	PRL (Parc Résidentiel de Loisirs)
8	Pépinière d'entreprise
9	Cabinet Kinésithérapeute
10	Stade
11	Maison des associations

Travaux réalisés :

l'école , Les WC publics , Cantine scolaire

Dans le cadre du PAVE , Boulodrome , Mairie et salle des fêtes

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

La commune a donné la priorité aux bâtiments accueillant des enfants (école de cantine) et WC Publics du village (IOP) ou de gros travaux ont été réalisés en 2015 (sanitaires cheminement, éclairage, portes ...).

Exemples de travaux réalisés à l'école et garderie



Exemples de travaux réalisés à l'école



Compte tenu des enjeux liés à la fréquentation de l'hôtel de ville et de l'école, les priorités ont été données à ces lieux, créant ainsi un cheminement accessible homogène autour de l'hôtel de ville et la place Santini.

Mairie et salle des Fêtes



Travaux réalisés dans le cadre du PAVE



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de téléransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Boulodrome place Santini



Travaux réalisés dans le cadre du PAVE



Les wc publics place Santini



Ensuite, les priorités ont été fixées à partir de plusieurs paramètres :

- Terminer l'accessibilité complète sur les ERP commencés
- Réaliser les travaux les moins onéreux ou de faible ampleur en premier lieu
- Prioriser les bâtiments les plus symboliques tels que les : école cantine et mairie
- Prendre en compte les travaux déjà programmés
- Privilégier les possibilités de financement par les fonds de concours dans le cadre du contrat pluriannuel de la CPA déjà fixé.

Coût estimatif de la mise en accessibilité : 87 500 € HT minimum

Année 1	33 900 € HT
Année 2	32 200 € HT
Année 3	21 400 € HT
Total	87 500 HT €

Les travaux à programmer :

Ensuite la priorité est donnée aux bâtiments administratifs. puis les divers jardins publics. Puis autres bâtiments nécessitant en partie des demandes de dérogations.

Cimetière, Parc de la Gamatte, Mairie , Cinéma, Salle des jeunes, Stade

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Présentation de quelques batiments :

Autour du monument des morts, une plateforme sera installée pour que tous puissent accéder aux cérémonies. Une dérogation sera demandée pour les allées secondaires.

Cimetière

PHOTO 1 : 

PHOTO 2 : 

PHOTO 3 : 

Créer une place de stationnement réservé conforme à la réglementation, et des chemements piétons jusqu'aux cinetières.

Apposer un repérage visuel type « toilettes » sur le bâtiment

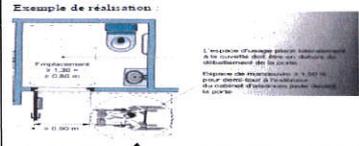
Mettre en place une signalisation pour indiquer la présence et la direction du bâtiment « sanitaires ».

Créer un cheminement stabilisé desservant les allées principales.

Repandre le revêtement du sol aux abords immédiats du bâtiment pour permettre un espace de manœuvre \geq ou égal à 1,5 m pour demi-tour à l'extérieur

Création d'un cabinet de toilette accessible

Exemple de réalisation :



Attention : certaines commissions d'accessibilité refusent cependant cette disposition

Mairie

PHOTO 7 : (repère P2) 

PHOTO 8 : (repère E) 

PHOTO 9 : (repère E1) 

PHOTO 10 : (repère A1) 

PHOTO 11 : (repère A2) 

Matérialiser un contraste visuel pour les contres marches, places deux mains courantes conformes, matérialiser par un contraste de couleur les nez de marches, matérialiser une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier à 50 cm de la première marche.

Compléter la signalisation de la place de stationnement réservé (n°1) par une peinture de sol contrastée (bleue)

Matérialiser un raccordement sécurisé et tactile au sol entre la place de stationnement réservé (n°2) et le cheminement jusqu'à l'entrée du bâtiment

Mettre en place un repérage visuel, tactile ou report au sol de l'obstacle connu par les grilles de défense

Exemple :

Déplacer le système d'appel (sonnette) à une hauteur et un emplacement conformes. Ajouter une signalisation explicite pour les personnes à mobilité réduite devant l'aide ponctuelle d'un employé de l'établissement (notamment pour l'ouverture des portes, extérieures et intérieures à doubles vantaux).

PHOTO 1 : (repère S1) 

PHOTO 2 : (repère S2) 

PHOTO 3 : (repère G1) 

PHOTO 4 : (repère G2) 

PHOTO 6 : (repère P1) 

PHOTO 8 : (repère D) 

Remplacer les ressauts existants par des plans inclinés conformes ou par la mise en place de rampes amovibles.

Dérogation : le cinéma est situé au 1^{er} étage de la salle de fêtes (ancien bâtiment du 18^{es}), le cinéma est géré par une association, (activité bi mensuelle), impossibilité de mettre un ascenseur, déplacement du cinéma envisagé dans le projet de la construction de la salle socioculturelle dans les années à venir, mais au delà de l'agenda.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

- Stade et Vestiaire sont gérés par une association pour l'usage de loisirs du football, (pas de compétition, d'équipe officielle, pas de handisport), Demande dérogation pour les douches à l'intérieur des vestiaires

Après cette présentation les représentants de la commune Mesdames RENUCCI et CASTRO ont entendu les commentaires et ont répondu aux questions de la commission.

- Au sujet des toilettes publiques adaptés, plusieurs communes font remarquer qu'elles sont rapidement dégradés.

À Saint Paul, depuis juillet où elles sont ouvertes, il ne s'est rien passé.

Il est vrai que la commune a fait savoir qu'elles étaient en vidéo-surveillance.

- Avez-vous eu des problèmes avec l'ABF pour l'élévateur ?

La commune n'a jamais sollicité le classement de sa mairie par l'ABF et s'y oppose.

- Un élu présent connaît bien le Parc de la Gamatte, c'est un très bel équipement déjà assez bien praticable pour les personnes handicapées.

- La couleur bleue des places de stationnement est-elle obligatoire ?

Non mais les personnes handicapés présentes trouvent que c'est très pratique et encouragent les communes à mettre cette peinture.

-Tous les membres de la commission s'accordent à dire que ce qui à déjà été fait en matière d'accessibilité est très bien pour une petite commune.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda d'accessibilité de la commune de St Paul lez Durance

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Trets

Liste des 29 ERP et IOP

• Casino Cinéma, Château, Crèche La Coccinelle, Crèche La Libellule, Ecole de musique, Ecole primaire Edmond Brun, Ecole élémentaire Jean Moulin, Ecole élémentaire Victor Hugo, Ecole maternelle des Colombes, Ecole maternelle et élémentaire Saint-Jean, Ecole maternelle Sainte-Anne, Eglise, Escandihado, Gendarmerie, Gymnase, Hôtel de Ville, Local anciens combattants, Maison de l'emploi / maison de l'enfance, Maison des associations, Médiathèque, Perception, Salle de boulistes, Salle des 3 collines, Salle des Colombes, Salle La Cascade, Salle La Gardi, Service Technique, WC Gare, WC Minimes

Mises à jour des diagnostics

	Nombre d'ERP et d'IOP	Nombre d'obstacles	Montant des travaux (€ HT hors MOE)
Diagnostics 2012	29 ERP	516	2 626 000 €
Mises à jour 2015	27 ERP (29 - La Poste - Police Municipale) 2 IOP (WC x2)	301	1 062 000 €

Critères de hiérarchisation pour l'Ad'Ap

- . Classement des critères de hiérarchisation :
 - Programmation par site
 - Nature et complexité des travaux
 - Coût de mise en accessibilité
 - Priorité aux établissements liés à l'enfance
 - Evolution des bâtiments / Projets de la commune

Durée de l'Ad'Ap

2 périodes de 3 ans soit 6 ans

- 1ère période : 2016, 2017, 2018 et 2ème période : 2019, 2020, 2021

Proposition de priorisation sur les 6 années

2016
Crèche la Coccinelle Crèche la Libellule Ecole maternelle des Colombes Groupe scolaire Saint Jean Ecole maternelle Sainte-Anne Escandihado Hôtel de Ville Local anciens combattants Médiathèque Salle des Colombes Eglise WC Gare WC Minimes
2017
Ecole Edmond Brun Salle La Gardi Casino Cinéma
2018
Ecole Jean Moulin Salle La Cascade
2019
Château partie 1 Ecole Victor Hugo
2020
Château partie 2 Maison de l'enfance partie 1 Services Techniques Ecole de musique Salle de boulistes
2021
Gendarmerie Perception Gymnase Château partie 3 Maison de l'enfance partie 2 Maison des associations Salle des 3 collines

Montant total sur la durée de l'Ad'AP =1062000 € HT,

- **Demandes de dérogation**

Salle de la Gardi

Dérogation pour l'entrée du Dojo(topographie excessive)

- Motif de dérogation : impossibilité technique
- Moyen de substitution : aide à la personne pour accéder au dojo



- **Après cette présentation, Messieurs Isirdi et Sozzede et Madame Boudjaballah ont entendu les commentaires et répondu aux questions de la commission**

- La commune n'a t'elle pas de cimetières ni de jardins publics ?

Oui bien sûr mais ils sont accessibles et devront faire l'objet d'attestations d'accessibilité .

- Le château est-il un bâtiment classé ? Et si oui quelle est la position de l'ABF ?

Le château est effectivement classé et une demande d'installation d'ascenseur a été faite début année 2015. L'ABF a préconisé qu' il soit installé en extérieur. Il faut savoir que l'étage du château est encore en ruines et demande de gros travaux.

- L'agenda donne une priorité aux établissements liés à l'enfance. C'est bien mais les personnes âgées ont souvent plus besoin d'accessibilité.

Elles n'ont pas été oubliées. La salle des colombes et l'escandihado qui est le restaurant du 3ème âge, ainsi que le local des anciens combattants sont tous réalisés en première année.

- Pour la salle de la Gardi, au lieu de déroger une délocalisation pourrait elle être envisagée ?

Pas pour l'instant. Il y a déjà plusieurs projets de transferts de service (perception, gendarmerie, CCAS) C'est difficile de gérer et ces bâtiments sont mis en dernière année de l'adap.

- Ou se trouve la salle de mariage ?

En 1^{er} étage au château. En attendant l'ascenseur, elle pourrait si besoin être déplacée au rez de chaussée, la cour du château a été refaite.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Trets

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Consultation de la commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Vauvenargues

Monsieur AGAZZI, représentant de la commune lit à la commission un message de monsieur CHARRIN, maire de la commune : il présente des excuses pour son absence due à une urgence familiale et exprime l'attachement de son conseil municipal au respect des règles d'accessibilité.

Présentation de la commune :

La commune de Vauvenargues comprend 1 057 habitants et s'étend sur une superficie de 5 431 hectares. Son relief est assez important ayant une altitude entre 346 m et 1 016 m.

Le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) a été adopté le 20/6/11.

Liste des 6 ERP et 3 IOP présents dans la commune :

1. Maison commune
2. La Poste
3. Toilettes publiques
4. Maison du Grand Site
5. Église Saint-Sidoine
6. Maison du village

7. Cimetière
8. Vallon des sports
9. Le Cercle

Résultats des diagnostics initiaux

Un diagnostic de conditions d'accessibilité aux personnes handicapées a été réalisé par le Bureau Alpes Contrôle en juillet 2010 sur tous les équipements et espaces publics communaux. La maison commune, qui regroupe la crèche, l'école et la mairie, a été agrandie en 2006, et les aménagements réalisés ont permis une meilleure accessibilité du bâtiment communal (ascenseur desservant tous les paliers, guichet d'accueil adapté, portes à taille adaptée, toilettes, etc...).

Le relief naturel de la vallée où est implanté le village entraîne des fortes différences de niveaux, la présence de pentes naturelles ne pouvant souvent pas être compensée.

À l'heure actuelle, la salle R+1 de la maison du village demeure inaccessible (pour les handicaps moteurs). Le terrain multi-sports et les terrains de tennis sont également inaccessibles et feront l'objet d'une demande de dérogation (impossibilité technique). Les autres ERP ou IOP sont accessibles (ascenseur ou accès en voiture). Les places de stationnement réservées sont également existantes au cimetière, à la maison communale et dans les parkings publics.

Les projets futurs

En raison de la présence du Château, le centre du village où se situent tous les ERP et IOP est classé en Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU).

La commune a décidé par ailleurs de procéder à la requalification des réseaux et de la voirie du centre village. À cette occasion, il a été décidé, lors de l'étude de faisabilité, d'inclure dans le cahier des charges la mise en place d'une zone partagée (dite « zone de rencontre », venant favoriser le partage de la voirie pour tous les utilisateurs, et notamment pour les personnes à mobilité réduite, par exemple par l'effacement des trottoirs.

Cette solution est clairement apparue comme la plus adaptée, au regard des nombreuses contraintes patrimoniales du village.

Ce programme viendra en plus résoudre les problèmes d'accès aux ERP mais également aux espaces et locaux privés (restaurants, habitations, commerces, etc...).

Durée de l'agenda : 3 ans.

Le coût global des travaux est de 30 000 € plus deux millions pour les travaux de voirie.

 ECHEANCIER			
5.3.3. L'agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP ou IOP et une période			
Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements ou installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offres, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.			
	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP	Date prévisionnelle de la fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1 - MAISON COMMUNE	Bouches-du-Rhône (13)	1er trimestre 2016	Décembre 2017
ERP 2 - LA POSTE	Bouches-du-Rhône (13)	Selon courrier de l'exploitant	
ERP 3 - TOILETTES PUBLIQUES	Bouches-du-Rhône (13)	2ème trimestre 2017	
ERP 4 - MAISON DU GRAND SITE	Bouches-du-Rhône (13)	2ème trimestre 2017	3ème trimestre 2017 Selon avis ABF ?
ERP 5 - EGLISE SAINT SIDOINE	Bouches-du-Rhône (13)	2ème trimestre 2017	
ERP 6 - MAISON DU VILLAGE	Bouches-du-Rhône (13)	Octobre 2015 - Marché lancé	Décembre 2017
ERP 7 - CIME TIERE	Bouches-du-Rhône (13)	Septembre 2015 - Marché lancé	Décembre 2017
ERP 8 - VALLON DES SPORTS	Bouches-du-Rhône (13)	2ème trimestre 2017	
ERP 9 - LE CERCLE	Bouches-du-Rhône (13)	A voir avec l'exploitant	

Commission Accessibilité – Commune de Vauvenargues – 6/10/2015

MISE EN ŒUVRE



ERP Concernés par les actions de mise en accessibilité et nature des actions de mise en accessibilité envisagées pour l'ERP en question

	ERP 1 - MAISON COMMUNE	ERP 2 - LA POSTE	ERP 3 - TOILETTES PUBLIQUES	ERP 4 - MAISON DU GRAND SITE	ERP 5 - EGLISE SAINT-SIDONE	ERP 6 - MAISON DU VILLAGE	ERP 7 - CIMETIERE	ERP 8 - VALLON DES SPORTS	ERP 9 - LE CERCLE
ANNEE 1 - 2015		Grille pluviale devant l'entrée du bâtiment à changer : comprise dans le programme de requalification de la voirie				Accessibilité depuis la voirie : comprise dans le programme de requalification de la voirie	Ancien cimetière - Partie haute : - Demande de dérogation non accessible Cimetière partie basse : - Travaux de maçonnerie en cours de réalisation pour passage		
ANNEE 2 - 2016	Mairie : - Installation d'une BIM au guichet d'accueil - Adaptation du visiophone de l'entrée		Installation d'un dispositif permettant de fermer la porte derrière soi	- Saisine de l'ABF pour accès depuis la voirie - Saisine de l'exploitant pour mise en place BEV et BIM au guichet				Terrain multi-sports et terrains de tennis : Demande de dérogation	
ANNEE 3 - 2017	Mairie : - Mise aux normes des escaliers (signalétique, BEV, main-courante) - Mise aux normes ascenseur (signal sonore, message vocal, BIM) Ecole : - Adaptation du visiophone de l'entrée - Mise aux normes escaliers (signalétique, BEV, mains-courantes) - Remplacement des poignées rondes sanitaires - Mise aux normes des sanitaires (aménagement et signalétique) Crèche : - Correction du ressaut de la porte d'entrée	Mise aux normes du guichet d'accueil : l'exploitant n'a pas précisé le délai d'intervention			- Mise aux normes du cheminement avec une rampe amovible	- Mise aux normes de l'escalier - Demande de dérogation pour la salle R+1 avec la mise en place d'un système de vidéé-conférence	Remplacement de la grille pluviale non conforme	Matérialisation d'une place adaptée	Demande de dérogation

N° et nom de l'ERP	Type de handicap concerné par la dérogation	Motif	Descriptif de la dérogation
ERP N°4 – MAISON DU GRAND SITE SAINTE VICTOIRE	Handicap moteur	Impossibilité technique – Prescriptions ABF secteur sauvegardé	Accès unique par un double escalier donnant directement sur la voirie
ERP N°6 – MAISON DU VILLAGE	Handicap moteur	Impossibilité technique	Mise en place d'un système de vidéo-conférence pour fournir les prestations au rez-de-chaussée simultanément avec le R+1
ERP N° 7 – CIMETIERE	Handicap moteur	Impossibilité technique – Prescriptions ABF secteur sauvegardé	Cheminement impossible pour un UFR
ERP N° 8 – VALLON DES SPORTS	Handicap moteur	Terrain multisports et terrains de tennis	Cheminement impossible et accès véhicule impossible
ERP N°9 – LE CERCLE	Handicap moteur	Impossibilités techniques	WC inaccessible et buvette pas aux normes

Commission Accessibilité – Commune de Vauvenargues – 6/10/2015

Après cette présentation, le représentant de la commune, Monsieur AGAZZI a entendu les commentaires et a répondu aux questions de la commission

- Qu'en est-il du château de Vauvenargues ?

Le château est privé et n'est pas visitable en ce moment. Il l'a été pendant trois ans. Un dispositif vidéo permettaient aux personnes handicapées de visionner les salles non accessibles. Il devrait ouvrir à nouveau.

- Il est dommage de ne pas avoir eu des photos des ERP de la commune. La commission aurait pu faire des propositions d'aménagement différents.

- Une délocalisation du grand site Sainte-victoire est-elle possible ?

La commission regrette qu'elle soit installée dans un lieu inaccessible alors qu'elle offre une exposition de qualité. Une délocalisation est envisagée dans deux grandes voûtes existantes et non utilisées. Mais ce ne serait pas avant quatre à cinq ans d'où l'inscription d'une demande de dérogation dans l'agenda sur trois ans.

- Compte tenu de la topographie du village, l'accès au vallon des sports ne peut se faire qu'en voiture.

- La crèche et l'école sont-elles accessibles ?

Oui, par l'ascenseur car les locaux sont en contrebas de la route.

- Après la diffusion du film sur le monte escalier (point 3 de l'ordre du jour), la commune va envisager son utilisation.

-Comment les travaux de voirie vont-ils résoudre les problèmes d'accessibilité ? L'assiette de la route va être remontée et donc des seuils vont être aplanis.

Par ailleurs, la suppression des trottoirs dans la zone de rencontre va faciliter la circulation.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Vauvenargues.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Consultation de la Commission sur le projet de contenu de l'Ad'Ap de la commune de Venelles

Quelques mots sur la commune

Commune de 8 500 habitants

Des élections municipales ont eu lieu le 27/09/15, d'où le retard de dépôt de l'Ad'Ap

Un gros programme de restructuration des écoles est en cours

Patrimoine de 29 ERP et de 4 IOP

Présentation des ERP :

2ème catégorie : Salle polyvalente, Halle des sports/ Salle Nelson Mandela

4ème catégorie : Ecoles et Salle des fêtes, Ecole primaire des Cabassols, Ecole maternelle Maurice Plantier, Ecole maternelle du Centre, Ecole maternelle du Mail (comprenant bibliothèque et garderie), Salle des fêtes

5ème catégorie : Mairie, Vestiaire tennis, Vestiaire foot, Buvette parc des sports, Ecole primaire Marcel Pagnol, Local VPAM, Foyer des Logissons, Régie des eaux, Foyer de la Grande Terre, Voute Chabaud, Gendarmerie, Service Jeunesse et culture, Restaurant La Campanella et Cercle d'or, Police municipale, MJC, Crèche des Logissons, Micro crèche « mini Pouss », Salle des Faurys, Salle USV foot, Office du tourisme, Local dépositaire du cimetière, Parking Municipal souterrain.

Présentation des IOP :

Parc des sports, Cimetière paysager, Cimetière historique venelles le haut, Boulodrome.

Résultats des diagnostics initiaux

- . Tous les diagnostics ont été réalisés par VERITAS en octobre 2012 : les différents obstacles ont été repérés et chiffrés.
- . Indice d'accessibilité avant travaux : 55 %
- . Indice d'accessibilité après travaux : 95 %
- . Coût total des travaux estimés à 608 000€ TTC

Critères de hiérarchisation pour l'Ad'Ap

- . Importance de l'établissement en termes de fréquentation.
- . Evolution des bâtiments/ Projets de la commune : groupe scolaire...
- . Lissage dans le temps des projets les plus coûteux.

Durée de l'Ad'Ap

- . 2 périodes de 3ans soit 6 ans
- . 1ère période : 2016, 2017, 2018
- . 2ème période : 2019, 2020, 2021

Proposition de priorisation

ANNEE	NOM ERP	Montant Travaux HT	Montant Travaux HT TOTAL
			87 850 €
2016	Salle polyvalente	10 600 €	
	Vestiaires foot	3 400 €	
	Buvette parc des sports	3 800 €	
	Local VPAM	14 500 €	
	Foyer des logissons	200 €	
	Gendarmerie	16 100 €	
	Salle des Fêtes	4 600 €	
	Mairie	19 600 €	
	Crèche des logissons	15 100 €	
	Parking municipal	2 500 €	
	Cimetière paysager	300 €	
	Cimetière Venelles le Haut	3 650 €	
	Parc des sports	5 500 €	
	Boulodrome mairie	2 500 €	

ANNEE	NOM ERP	Montant Travaux HT	Montant Travaux HT TOTAL
			78 100 €
2017	Halle des sports	16 500 €	
	Local VPAM	14 500 €	
	Foyer Grande terre	2 200 €	
	Voute Chabaud	1 500 €	
	Restaurant La Campanella et cercle d'or	26 800 €	
	Cimetière paysager	3 000 €	
	Cimetière Venelles le Haut	12 500 €	
	Régie des eaux	1 100 €	

ANNEE	NOM ERP	Montant Travaux HT	Montant Travaux HT TOTAL
			79 600 €
2018	Police Municipale	10 400 €	
	MJC	40 700 €	
	Parking Municipal souterrain	3 500 €	
	Cimetière Venelles le Haut	25 000 €	

ANNEE	NOM ERP	Montant Travaux HT	Montant Travaux HT TOTAL
			87 033 €
2019	Ecole Primaire Cabassols	10 833 €	
	Ecole Maternelle centre	6 667 €	
	Ecole Primaire Pagnol	10 000 €	
	Ecole Maternelle Plantier	32 533 €	
	Villa du mail	7 867 €	
	Service jeunesse et culture	5 300 €	
	Vestiaires tennis	13 833 €	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_153-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ANNEE 5	NOM ERP	Montant Travaux HT	Montant Travaux HT TOTAL
			87 033 €
2020	Ecole Primaire Cabassols	10 833 €	
	Ecole Maternelle centre	6 667 €	
	Ecole Primaire Pagnol	10 000 €	
	Ecole Maternelle Plantier	32 533 €	
	Villa du mail	7 867 €	
	Service jeunesse et culture	5 300 €	
	Vestiaires tennis	13 833 €	

ANNEE 6	NOM ERP	Montant Travaux HT	Montant Travaux HT TOTAL
			87 033 €
2021	Ecole Primaire Cabassols	10 833 €	
	Ecole Maternelle centre	6 667 €	
	Ecole Primaire Pagnol	10 000 €	
	Ecole Maternelle Plantier	32 533 €	
	Villa du mail	7 867 €	
	Service jeunesse et culture	5 300 €	
	Vestiaires Tennis	13 833 €	

Demandes de dérogations

- . Salle des Fêtes
- . Régie des eaux
- . Cimetière historique Venelles le haut
- . Boulodrome

Présentation de quelques dérogations :

Salle des Fêtes

- Dérogation pour laisser inaccessible les sanitaires de la salle des fêtes.
 - Motif de dérogation : impossibilité technique
 - Moyen de substitution : l'accès à cette salle se fait par un EPMR depuis le parvis de la mairie. Les Usagers en Fauteuil Roulant seront invités à utiliser le sanitaire public accessible extérieur situé sur ce même parvis



Régie des eaux

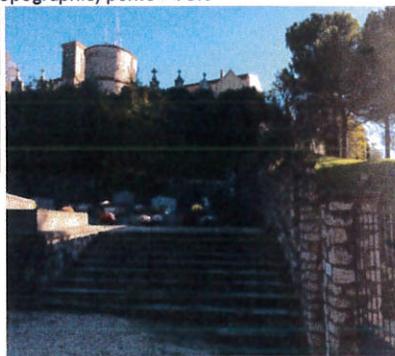
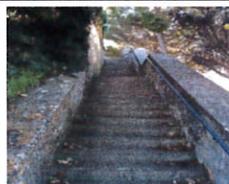
- Dérogation pour laisser inaccessible les bureaux aux Usagers en Fauteuil Roulant.
 - Motif de dérogation : disproportion manifeste
 - Moyen de substitution : Accueillir les Usagers en Fauteuil Roulant au sein de la mairie pour tous les actes administratifs



Cimetière historique Venelles Le Haut

- Dérogation pour laisser inaccessible les niveaux 2, 3 et 4 aux Usagers en Fauteuil Roulant.

- Motif de dérogation : Topographie, pente > 75%



Exemples d'accessibilité réalisés

Salle des Faurys



Après cette présentation, Messieurs Paillard, Marcinkoswki et Guasch ont entendu les commentaires et répondu aux questions de la commission

- Est - il déjà possible de scolariser un enfant en fauteuil roulant ?

Oui, à l'école maternelle du centre puis à l'école primaire Marcel Pagnol. Un programme de voirie va rapidement régler quelques problèmes. En parallèle, des études sont menées pour la requalification des structures scolaires existantes avec également la création de 2 nouveaux groupes scolaires. Ces travaux interviendront à partir de l'année 4.

- Que signifie local VPAM ?

Venelles Plein Air Montagne = un local qui accueille des jeunes avec une salle de musique. Seul le cheminement est à refaire .

- Pour la salle des fêtes, l'usage des toilettes adaptées demande t'il de traverser la place ?

Non, elles sont à seulement 40 m et gratuites. La commission, suggère de mettre un abri ou un auvent devant les toilettes. Les représentants de la commune trouvent l'idée intéressante et vont étudier l'aménagement.

- Quel est l'usage de la régie des eaux ?

Des personnes s'y rendent pour payer leurs factures mais la fréquentation est assez faible. Les personnes pourront prendre rendez vous en mairie. La commission demande une signalétique qui indique cette possibilité sur le mur devant le local.Elle demande la même signalétique au boulodrome du haut pour indiquer que celui du bas est accessible.

- Est il possible de donner toutes ces informations sur le site internet de la ville ?

Oui, les élus y veilleront. Une application nommée Wanagoo permet déjà de repérer les places de stationnement adaptés. Un représentant de l'APF rappelle que la commune a fait de gros travaux de voirie il y a 2 ans sur la rue principale et la circulation y est aisée pour les PMR.

- Quel est le revêtement des allées du cimetière ?

En enrobé pour le cimetière neuf donc très praticable mais il y a des devers à reprendre.Le vieux cimetière est sur 4 niveaux dont un seul est correct. Il y a des dénivelés de 70 % avec près de 30 marches.

La commission émet un avis favorable au projet d'agenda de la commune de Venelles.

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures -
Présentation du rapport annuel 2015 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité du
Territoire du Pays d'Aix**

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016